

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉBATS PARLEMENTAIRES

SÉNAT

COMPTE RENDU INTEGRAL DES SEANCES

Abonnements à l'Édition des **DEBATS DU SENAT** : FRANCE ET OUTRE-MER : 16 F ; ETRANGER : 24 F
(Compte chèque postal : 9063-13, Paris.)

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

26, Rue Desaix, 75732 Paris CEDEX 15.

Téléphone

{ Renseignements : 579-01-95

{ Administration : 578-61-39

Le bureau de vente est ouvert tous les jours, sauf le dimanche et les jours fériés, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h.

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

COMPTE RENDU INTEGRAL — 18^e SEANCE

Séance du Vendredi 21 Novembre 1975.

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

1. — Procès-verbal (p. 3527).
2. — Rappel au règlement (p. 3528).
MM. Marcel Champeix, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; le président.
3. — Loi de finances pour 1976. — Discussion d'un projet de loi (p. 3528).
Discussion générale : M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances,

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

- M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances.
Suspension et reprise de la séance.
4. — Candidature à un organisme extraparlémenaire (p. 3539).
 5. — Communication du Gouvernement (p. 3539).
 6. — Loi de finances pour 1976. — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 3539).
Suite de la discussion générale : MM. Jacques Descours Desacres, Roger Gaudon.

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS

MM. Josy-Auguste Moinet, Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances ; Henri Tournan.

★ (1 f.)

PRÉSIDENTE DE M. ALAIN POHER

- MM. Maurice Blin, Maurice Schumann, Jean Cluzel.
Motion d'ordre : M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances.
MM. Pierre-Christian Taittinger, Georges Marie-Anne, le ministre, Josy-Auguste Moinet, Etienne Dailly, Henri Tournan, Roger Gaudon.
Renvoi de la suite de la discussion.
7. — Nomination à un organisme extraparlémenaire (p. 3564).
 8. — Transmission d'un projet de loi (p. 3564).
 9. — Ordre du jour (p. 3564).

PRÉSIDENTE DE M. LOUIS GROS,

vice-président.

La séance est ouverte à dix heures trente-cinq minutes.
M. le président. La séance est ouverte.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le compte rendu analytique de la séance d'hier a été distribué.
Il n'y a pas d'observation?...
Le procès-verbal est adopté, sous les réserves d'usage.

— 2 —

RAPPEL AU REGLEMENT

M. Marcel Champeix. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Champeix.

M. Marcel Champeix. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce n'est pas en réalité pour un rappel au règlement que j'ai demandé la parole, mais pour une raison plus grave qui m'apparaît essentielle. Il s'agit, en fait, pour le groupe socialiste d'un rappel au respect de la Constitution.

Ce n'est pas le Gouvernement qui, comme le prévoit l'article 20 de la Constitution « détermine et conduit la politique de la Nation », mais pour l'heure peu nous chaut que le chef du Gouvernement accepte d'être rabaissé au rôle et au rang de premier grand commis de l'Etat. Ce que nous entendons défendre aujourd'hui, ce sont les droits du Parlement et la dignité des parlementaires, droits et dignité qui leur sont conférés par la Constitution.

Or, ces droits ne sont pas respectés et cette dignité est bafouée. En effet, les conditions de travail qui nous sont imposées et qui semblent l'être maintenant délibérément et volontairement, ne permettent pas au Parlement de remplir sa double mission de législation et de contrôle.

La discussion de la loi de finances qui va s'ouvrir en est la plus significative illustration : les horaires qui nous sont imposés interdisent tout débat valable. Pour intervenir sur le budget du travail, chaque groupe dispose de quatre minutes comme si le million de chômeurs que compte notre pays ne soulevait pas de problèmes. Pour le budget de l'information, deux minutes seulement nous sont accordées. On pourrait multiplier les exemples.

Tout devient dérisoire. On nous fait travailler dans des conditions indignes d'un Parlement démocratique. Je le dis sans passion, mais avec gravité et tristesse. Tous les présidents de groupes, unanimes, tous les présidents de commissions, unanimes, ont élevé la protestation que je renouvelle aujourd'hui.

Les plus hautes instances de notre assemblée sont intervenues auprès de M. le Premier ministre, puis auprès de M. le Président de la République, vainement. Nous sommes donc en droit de poser la question : jusqu'où veut-on aller ? Où veut-on nous conduire ?

Le Parlement ne peut continuer de se laisser ainsi dépouiller de ses droits. Les parlementaires ne peuvent continuer de se laisser ainsi bafouer.

Au nom du groupe socialiste, j'ai considéré comme un devoir d'élever cette protestation contre un régime qui nous apparaît, hélas ! sous la forme moderne d'une sorte de fascisme larvé.

Il fallait, croyons-nous, que cela fût dit et je souhaite que la presse s'en fasse l'écho dans le pays. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, il n'est pas conforme à la tradition que le Gouvernement intervienne après un rappel au règlement, mais, comme manifestement ce n'en était pas un, je pense pouvoir prendre la parole.

Je ne peux pas accepter que le président du groupe socialiste parle d'une « sorte de fascisme larvé ». Le Gouvernement et le Parlement travaillent dans des conditions difficiles — je constate que, pour l'ouverture du débat budgétaire, quelques sièges sont vides. Nous sommes tous victimes de l'organisation des travaux, mais je ne peux accepter l'expression « fascisme larvé ». (*Applaudissements sur diverses travées à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Monsieur Champeix, je prends acte, bien entendu, de vos déclarations. Permettez-moi cependant de vous faire observer qu'un mot au moins, dans votre exposé, a dû dépasser certainement votre pensée quand vous avez dit : « Le Parlement a été bafoué ». Si telle avait été la vérité, croyez que M. le président Poher n'aurait pas toléré une telle situation.

Cela dit, monsieur Champeix, je vous rappelle que les travaux du Sénat sont décidés par lui-même, sur les propositions de la conférence des présidents, à laquelle vous assistez régulièrement. Le Sénat a donc réglé lui-même son ordre du jour.

Vous affirmez que la prolongation qui a été obtenue et le délai de vingt jours qui a été accordé pour la discussion budgétaire sont très insuffisants ; nous pourrions voir, au cours de ces vingt jours, si véritablement les orateurs paraissent frustrés de leur droit à la parole.

Telle est l'observation que je désirais présenter à l'occasion de votre rappel au règlement qui n'en est d'ailleurs pas un.

M. Marcel Champeix. On a violé la Constitution qui est la règle des règles.

M. le président. La Constitution n'est pas violée le moins du monde.

— 3 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Discussion d'un projet de loi.

M. le président. L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale [n° 61, 62, 63, 64, 65, 66 et 67 (1975-1976).]

Avant d'ouvrir la discussion générale, je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 50 du règlement, la conférence des présidents a fixé à aujourd'hui vendredi 21 novembre, à dix-huit heures, le délai-limite pour le dépôt des amendements à la première partie de ce projet de loi.

Dans la discussion générale, la parole est à M. le rapporteur général de la commission des finances.

M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne vous cacherai pas qu'au moment où j'aborde pour la première fois cette tribune en tant que rapporteur général, je ressens une petite émotion. Mais je me rappelle la chance que j'ai eue de connaître mes quatre prédécesseurs et de bénéficier des conseils, des exemples qu'ils ont pu me donner.

Je pense tout d'abord à notre président, M. Alain Poher, qui a occupé cette fonction pendant dix-huit mois et que j'ai vu, depuis mon arrivée dans cette maison, c'est-à-dire depuis sept ans, diriger les travaux de notre assemblée avec l'intelligence, la compétence et l'autorité que chacun d'entre nous se plaît à lui reconnaître.

J'ai eu la chance aussi de connaître, dès mon arrivée à la commission des finances, notre excellent collègue M. Berthoin. Lui aussi avait exercé ces fonctions et je l'ai vu dans les travaux de notre commission tout à fait à l'aise et plein de sagesse. La première personne que j'ai reçue dans mon nouveau bureau, il se trouve que c'est lui. Je lui posai la question : « Cher ancien rapporteur général, que conseillerez-vous à un nouveau rapporteur, naïf comme je le suis ? » Il m'a répondu : « En toute circonstance, il faut rester soi-même et indépendant », ce que je m'efforcerais de faire.

J'ai connu également notre regretté collègue Marcel Pellenc dont la dimension et l'autorité avaient très largement dépassé le cadre de notre maison. Tout jeune sénateur, j'ai regardé avec beaucoup d'intérêt — j'allais dire : d'envie — cet homme qui assumait ses fonctions avec une très grande compétence.

J'ai connu, bien sûr, mon maître et mon ami, M. Coudé du Foresto, que — ironie du sort — un stupide accident éloigne aujourd'hui de l'hémicycle. J'aurais tant souhaité, étant son élève, qu'il assiste aujourd'hui à ce difficile examen de passage ! Le sort en a décidé autrement, mais je veux, mes chers collègues, lui rendre hommage parce que, pendant tout le temps que j'ai siégé à la commission des finances, j'ai eu la chance de recevoir, par petites touches successives et avec la discrétion qui le caractérise, ses conseils qui ont guidé mes pas.

Vous me permettrez, monsieur le président, de remercier également mes collègues de la commission des finances qui m'ont assuré massivement — j'y ai été très sensible — de leur confiance en m'élisant, au mois de juin dernier, à ce poste de responsabilité.

Vous me permettrez aussi, cher président Bonnefous, de vous dire toute ma gratitude car, si j'ai cité tout à l'heure mon ami M. Yvon Coudé du Foresto, je dois souligner la place que vous avez prise dans la préparation de cette élection.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Je vous remercie.

M. René Monory, rapporteur général. Bien que je sois investi officiellement de ces fonctions depuis seulement deux mois, nous faisons, grâce à la diversité et à la complémentarité de nos tempéraments, une équipe soudée qui veut apporter sa contribution au développement du rayonnement de cette maison.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. C'est très exact.

M. René Monory, rapporteur général. Monsieur le ministre des finances, monsieur le secrétaire d'Etat, j'ai eu l'occasion depuis ces deux mois de vous rencontrer souvent. Chacun se plaît, dans notre commission, monsieur le ministre, à reconnaître vos qualités de dialogue et la facilité avec laquelle nous pouvons vous aborder. Pour ma part, j'apprécie cette franchise. Je reconnais que j'ai beaucoup de chance d'être rapporteur général tandis que vous-même êtes ministre des finances et M. Poncelet, secrétaire d'Etat.

Mes chers collègues, je ne voudrais pas examiner ce budget dans le détail. La discussion des articles, à laquelle nous procéderons demain matin, et la discussion des budgets particuliers nous permettront d'aborder le détail. Mon propos constituera plutôt une analyse de la situation économique d'aujourd'hui sur laquelle je me suis posé quelques questions. J'ai interrogé le budget pour savoir s'il répondait aux besoins de l'heure et si, à court et moyen terme, il pouvait apporter des solutions à la crise difficile que nous traversons. Avant d'aborder le budget, il est nécessaire, je pense, d'analyser cette crise, de faire le point de notre environnement international et de la situation à l'intérieur de notre pays.

Depuis dix-huit mois, la production intérieure brute des pays de l'O. C. D. E. a connu une chute de 10 p. 100 environ, ce qui est considérable, puisque ce chiffre représente une perte de substance de l'ordre de 2 000 milliards de nos francs actuels ou encore la somme des productions intérieures brutes française et anglaise.

La crise est apparue en France avec un certain décalage. Nous enregistrons un taux de décroissance de 2,5 p. 100 à la fin de l'année, alors que les prévisions budgétaires tablaient sur une progression de quelque 5 p. 100. Nous avons donc perdu, par rapport à nos espoirs, 90 milliards de francs, ce qui, rapproché d'un budget de 300 milliards environ, est assez lourd et ne manquera pas d'avoir des conséquences sur les mutations et les réformes que nous souhaitons.

Cette chute de production des pays industriels a provoqué également des problèmes importants dans le domaine de l'emploi : 15 millions de chômeurs actuellement dénombrés dans l'ensemble des pays de l'O. C. D. E. Pour la France, le chiffre des demandeurs d'emplois avoisine le million, sans compter, bien entendu, les chômeurs partiels et les salariés que les chefs d'entreprise ont conservés malgré la crise, ce qui d'ailleurs est tout à leur honneur.

En ce qui concerne la hausse des prix, dans l'ensemble des pays industrialisés, la moyenne sera d'environ 10 p. 100 et la France va sans doute, à la fin de l'année 1975, atteindre ce niveau. L'Allemagne, je le rappelle, ne connaîtra en 1975 qu'une augmentation inférieure à 6 p. 100 et les Etats-Unis une majoration égale à environ 8 p. 100. Je ne citerai que pour mémoire la Grande-Bretagne, où l'inflation atteindra vraisemblablement un taux de 25 p. 100 et qui n'en connaît pas moins un chômage comparable au nôtre.

Monsieur le ministre, vous aviez engagé un pari sur les prix en France et vous aviez prévu qu'à partir des mois de juin ou juillet la hausse mensuelle de l'indice des prix de détail ne dépasserait pas 0,50 p. 100. Malheureusement, elle n'a jamais été inférieure à 0,7 p. 100, et, en octobre, elle sera vraisemblablement de l'ordre de 0,8 ou de 0,9 p. 100. Ce dérapage de l'indice des prix, au moment du départ du plan de relance, est extrêmement inquiétant. J'en parlerai dans un instant lorsque je traiterai du problème de l'inflation.

Les échanges internationaux se sont tassés en 1975, parce que tous les pays étaient en crise, et, malheureusement, nous avons vu apparaître, ici ou là, la tentation de mettre en place des barrières protectionnistes, ce qui serait la pire des mesures, car le protectionnisme provoquerait dans nos différents pays une récession que nous ne souhaitons pas.

Après ce tableau un peu gris, je voudrais, monsieur le ministre, faire état de ce qui peut apparaître comme un rayon de soleil. Le bouleversement du système monétaire international

a indiscutablement eu une influence aggravante sur la crise, sur le chômage, sur les prix. Si de Rambouillet il n'est pas encore sorti de décisions très spectaculaires, il nous a semblé, à nous qui avons vécu cette conférence de l'extérieur, que certains indices de bonne volonté étaient apparus chez nos partenaires. Or, je crois que là, et là seulement, se trouve la solution de nos problèmes internationaux.

J'ai voulu, avant d'aborder le budget, décrire la situation économique, internationale et nationale, car c'est à partir de ce cadre que l'on peut se poser des questions au sujet de la loi de finances.

Monsieur le ministre, vous vous êtes assigné des objectifs pour 1976. Le budget est présenté en équilibre avec un total de dépenses et de recettes de 293 milliards de francs, soit une augmentation, par rapport au budget primitif de 1975, de l'ordre de 13 p. 100. Je n'aurai pas la malveillance de comparer ce budget au budget rectifié par les différents collectifs, beaucoup trop nombreux à mon avis, car il faut le rapprocher du primitif si l'on veut apprécier la façon dont vous vous êtes fixé ces objectifs.

Deux chiffres : 4,7 pour la croissance, 7,5 pour les prix. Pouvez-vous, monsieur le ministre, atteindre ces deux objectifs ?

En ce qui concerne la croissance, je voudrais très rapidement passer en revue les différents moteurs qui peuvent permettre d'atteindre ce but.

Tout d'abord, la consommation des ménages. Il n'est pas douteux que, depuis la crise, les ménages, les consommateurs ont un nouveau comportement, une certaine tendance à remplacer l'achat des gadgets par celui de biens beaucoup plus durables. D'autre part, la confiance n'étant pas encore restaurée, la tendance à l'épargne est plus grande que la propension à consommer et les chiffres de septembre laissent apparaître, semble-t-il, un progrès de l'épargne de l'ordre de 70 p. 100 par rapport à la même époque de l'année dernière. Ma première réflexion, c'est donc que la croissance par une forte poussée de la consommation des ménages me paraît difficile à réaliser.

Un deuxième moteur de croissance est constitué par la demande étrangère. En 1975, notre balance commerciale sera en suréquilibre plus du fait de la diminution de nos achats que de l'augmentation spectaculaire de nos ventes. La crise a entraîné une baisse de nos importations dans le domaine de l'énergie et dans celui des matières premières, mais je crois qu'en 1976 et dans les années qui vont suivre les données du problème seront beaucoup plus compliquées.

D'abord, une diversification de l'implantation du travail se fait jour à travers le monde. Certains pays qui, hier encore, étaient colonisés, ont décidé du jour de leur accession à la souveraineté internationale, d'avoir, eux aussi, comme manifestation de force et d'indépendance, leur industrie. Ils commencent à apparaître, sur notre marché interne et sur certains de nos marchés extérieurs traditionnels, comme des concurrents redoutables parce qu'ils ont, au départ, une protection sociale beaucoup moins forte que la nôtre et que, dans ces conditions, les coûts auxquels ils aboutissent sont très concurrentiels.

Par ailleurs, notre retour à l'intérieur du « serpent », où les parités monétaires sont en quelque sorte figées, constitue certes une grande victoire, mais présente aussi certains inconvénients car les Allemands, pour l'instant, voient leurs prix augmenter moins rapidement que les nôtres. Nous risquons ainsi de perdre notre compétitivité au fil des mois.

D'autre part, nous avons multiplié nos recherches de débouchés commerciaux et, au retour de certains de ses voyages, M. le Premier ministre par ses déclarations toujours optimistes nous a souvent donné l'impression que tout était résolu. Puis, le temps passant, on s'aperçoit que les réalisations ne sont plus à la mesure des espoirs puisque les contrats fermes sont parfois de 70 p. 100 moins élevés que les projets.

On a beaucoup misé sur les pays arabes. Ce sont, bien sûr, par leur accession à la richesse, de nouveaux clients potentiels, mais il se trouve que la crise, notamment à travers la chute du dollar, a entamé leur propre pouvoir d'achat. Certains même ont dû faire appel au marché financier international pour financer des projets subitement devenus trop ambitieux.

Il y a, enfin, je crois, une insuffisante sensibilisation des structures commerciales et industrielles qui n'ont pas atteint encore cette combativité que connaissent nos voisins d'outre-Rhin.

Pour toutes ces raisons je ne crois pas fondamentalement à une demande étrangère forte ; elle augmentera certes un peu mais je redoute un déficit de notre balance commerciale car

une reprise de l'activité, que nous connaissons, je l'espère, entraînera fatalement des achats plus importants dans le domaine des matières premières et de l'énergie.

La troisième possibilité de relance pourrait être l'accroissement de la demande d'investissements productifs. Là, je crois réellement que les entreprises auront beaucoup de difficultés à investir. Pourquoi ? Parce que, ayant déjà, en 1975, bénéficié de l'aide fiscale à l'investissement, elles auront parfois anticipé sur leurs achats de 1976 ; parce que, souvent, ayant conservé du personnel en excédent pour éviter une crise plus grande, leurs trésoreries sont devenues exsangues.

Avant de réinvestir, elles veulent reconstituer leurs trésoreries. Pour l'instant, la capacité de production industrielle est, me semble-t-il, supérieure à la demande et, dans ces conditions, nous n'avons que peu d'espoir de voir augmenter les commandes des biens d'investissement. Et j'ouvre une parenthèse, monsieur le ministre, pour vous dire : il peut-être temps d'examiner sérieusement la réévaluation des bilans des entreprises. Mais d'autres orateurs, je le sais, vous en parleront.

Reste, monsieur le ministre, la dernière possibilité qui me paraît la plus importante et la plus sérieuse, l'accroissement de la demande publique. La loi de finances rectificative pour 1975 injecte dans le circuit un certain volume de crédits qui devait — nous constatons déjà les prémices de cette relance — permettre de renforcer la demande. Comme au collectif de septembre succède une loi de finances — celle que nous examinons — relativement bien pourvue en autorisations de programme inscrits et étant donné que nous partons d'un seuil relativement faible — de moins 2,5 — les possibilités de réaliser l'an prochain une croissance de 4,7 peuvent être estimées raisonnables. Dans cette demande publique, nous pouvons regretter même si pour certains, il s'agit d'une forme d'injection de pouvoir d'achat que, dans le budget de 1976, les frais généraux, les frais de fonctionnement augmentent trop rapidement. Certes, nous comprenons bien la démarche politique du Gouvernement.

Cependant, les créations d'emploi ont été assez massives en 1975, et il est certain que si de nombreux services accusaient des déficits en personnels, il faudra, pour l'avenir, équilibrer ces ouvertures de postes avec les possibilités budgétaires.

Monsieur le ministre, un renfort pour la demande publique aurait pu venir des collectivités locales qui, traditionnellement, sont les maîtres d'œuvre de la plupart des équipements collectifs. Mais, s'agit-il d'une ironie du sort, monsieur le ministre, c'est à un moment où vous avez fait le plus d'efforts en leur faveur — et je tiens à vous en donner acte — avec la création du fonds d'aide aux collectivités locales, le remboursement de la T. V. A. sur les équipements des régions, l'augmentation assez substantielle du versement représentatif de la taxe sur les salaires, que les collectivités locales n'ont jamais été en aussi mauvaise position. En effet, leurs ressources n'étant pas évolutives, ce que vous leur avez donné est inférieur à ce que leur a coûté la dérive des prix parce que les frais généraux de nos communes et de nos départements ne sont pas aussi faciles à freiner qu'on pourrait le supposer.

Dans ces conditions, vous allez sans doute, au cours du débat, entendre beaucoup parler des collectivités locales et je profite de l'occasion pour rendre hommage à notre président du Sénat, qui est également le président de l'association des maires de France, et à notre excellent ami M. Descours Desacres qui en est le vice-président, pour tout le zèle qu'ils ont déployé afin de calmer l'impatience des élus locaux. Dans cette affaire, je regrette que vous ne puissiez faire plus, mais je comprends votre position, et c'est pourquoi j'ai voulu malgré tout rappeler à nos collègues les mesures que vous avez prises au cours des dix-huit mois qui viennent de s'écouler.

Après avoir examiné le volet « croissance » de vos objectifs, je voudrais rapidement aborder le volet « prix ». Retenir un taux de 7,5 p. 100 c'est ambitieux. Serez-vous en mesure d'y parvenir ?

Je sais que vous avez prévu dans votre budget trois verrous.

Le premier est l'équilibre budgétaire qui est réputé infaillible comme moyen de lutter contre l'inflation. Pourtant, je vous rappelle qu'en 1974, bien que le budget ait été réalisé avec un excédent de six milliards de francs, nous avons connu cette année-là la plus forte augmentation des prix de ces dernières années, puisqu'elle était d'environ 14 p. 100.

Le deuxième verrou que vous aviez introduit a été retiré pour des raisons constitutionnelles ; c'était l'article 16 du projet qui devait vous donner l'autorisation de moduler l'appel des cotisations fiscales des sociétés et des particuliers. Je crois que vous nous représenterez cette mesure sous forme d'un projet de loi et j'espère d'une façon plus acceptable pour le Parlement.

Mais, puisque vous voulez moduler les recettes, pourquoi n'avez-vous pas voulu moduler aussi les dépenses au moyen d'un fonds d'action conjoncturelle qui aurait été discuté par le Parlement et qui aurait permis, en cas de besoin, de réaliser une relance sans avoir à consulter de nouveau les assemblées ?

Le troisième verrou que vous tentez d'instaurer est le prélèvement conjoncturel. Vous savez, monsieur le ministre, que ce prélèvement n'a jamais été accueilli avec une vive sympathie dans cette maison. Je comprends votre souci et nous ne voudrions pas vous priver de moyens d'action. Mais êtes-vous sûr que c'est le meilleur ? Il existait en 1975 et malgré cela, les salaires — puisque ce sont eux qui étaient visés en réalité — ont augmenté, les prix ont dérapé. On est en droit de se demander si l'application du prélèvement conjoncturel n'est pas défavorable, à court terme ou à moyen terme, au développement de nos entreprises.

Ces trois verrous n'empêcheront d'ailleurs pas l'inflation de s'infiltrer, celle qui vient de l'extérieur au premier chef.

Les pays de l'O. P. E. P. ont décidé, il y a un mois, une légère augmentation du prix de l'énergie. La courbe des prix des matières premières qui s'était sensiblement infléchie jusqu'au mois de juin dernier, marque à nouveau un redressement qui aura une incidence défavorable sur la formation des prix. Par ailleurs, la trop grande flexibilité des cours du dollar provoque, de manière très nette, l'inflation.

A l'intérieur, parmi les facteurs de hausse du coût de la vie, je voudrais citer le budget social qui s'accroît beaucoup et qui est d'ailleurs assez mal contrôlé par le Parlement ; en effet, on ne pense toujours qu'à trouver des recettes nouvelles, sans s'être préalablement assuré de la meilleure affectation possible des dépenses.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. René Monory, rapporteur général. Au surplus, j'observe que vous vous êtes éloigné de la vérité des prix des entreprises publiques. Je ne peux vous suivre sur ce terrain. Je vais prendre un exemple pour illustrer mon propos. Si nous ne changeons pas le prix de la thermie, E. D. F. aura, en 1976, 3 500 millions de francs de déficit. Cette situation, si l'on veut continuer à défendre notre indépendance énergétique, ne pourra pas toujours continuer. Donc, pour un certain nombre de produits de base, l'énergie, les transports, vous serez à court ou à moyen terme, obligé de reviser les prix. Ce sont encore des possibilités certaines d'inflation. Regrettons également le comportement — on pourrait le qualifier de traditionnel — lui aussi inflationniste, de certains agents économiques qui anticipent la hausse. Je veux croire que les mesures que vous pourrez appliquer en 1976 y remédieront. Mais je reste convaincu, monsieur le ministre, que si vous voulez vraiment lutter contre l'inflation, vous serez, à certains moments, obligé de prendre des décisions beaucoup plus radicales, car, à mes yeux, l'inflation demeure le fléau numéro 1 de notre économie.

Après cette analyse quelque peu sévère concernant le court terme, je vais tenter, monsieur le ministre, de faire une analyse du budget à moyen terme, c'est-à-dire à « l'horizon 80 ».

Le premier regret que je formulerai, c'est que nous votions cette loi de finances six mois avant d'avoir adopté le VII^e Plan, alors que le budget devrait procéder du Plan. Or, celui-ci ne semble pas du tout traduire les grandes orientations que nous avons choisies lors des débats dans cette enceinte au printemps dernier.

A ce sujet, je voudrais formuler quelque regret en constatant que le Parlement n'ait pas été associé plus étroitement à la préparation du Plan. Je sais bien que nous avons l'honneur de voir l'un des nôtres siéger dans l'une des commissions du Plan. Si nous n'y sommes pas représentés en quantité, nous le sommes en qualité, puisqu'il s'agit de notre ami M. Pierre Brousse. Cependant, un seul sénateur, c'est vraiment très peu.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. René Monory, rapporteur général. Un plus grand nombre de parlementaires, et en particulier plus de sénateurs, avaient participé à la préparation du Plan précédent. Le regret que je vous exprime, monsieur le ministre, est, je crois, partagé par l'ensemble de nos collègues de la commission des finances.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Assurément !

M. René Monory, rapporteur général. Les deux objectifs que nous avons évoqués le plus largement au cours des discussions, concernant le VII^e Plan, dans cet hémicycle et au cours des

travaux préparatoires effectués par les commissions, concernaient, d'une part, la lutte contre le chômage et, d'autre part, la lutte contre les inégalités.

Sur ces points, monsieur le ministre, j'ai été un peu déçu à la lecture du budget.

Voyons d'abord l'emploi. La première question qu'il faut se poser c'est de savoir si le chômage est conjoncturel ou structurel. Je réponds qu'il est essentiellement structurel. Si vous atteignez en 1976 l'objectif de croissance de 4,7, nous n'aurons réalisé sur deux exercices qu'une progression de 2 p. 100. Je sais bien que vous me répondrez que l'augmentation de la production intérieure brute n'est pas directement liée à l'emploi. Il n'en est pas moins vrai que, dans les années passées, nous réalisions, *grosso modo*, une progression de 5 p. 100 par an. Or, entre 10 p. 100 et 2 p. 100 de progression sur deux ans, le décalage est tel qu'il ne peut pas ne pas peser sur la situation de l'emploi.

De plus, je répéterai ce que je disais tout à l'heure : la nouvelle répartition du travail dans le monde pèsera forcément sur un certain nombre d'emplois en France. Il faudra, dès lors, modifier, non seulement les conditions de travail, mais aussi les emplois eux-mêmes pour faire face à la nouvelle situation ainsi créée.

Comme je tiens à faire œuvre positive, je vous présenterai quelques suggestions, résultant des discussions de la commission des finances.

La première, c'est qu'il faudrait revoir le rapport entre le capital et le travail dans la formation des coûts. On observe à ce propos que depuis dix ou quinze ans le capital n'a pas été indexé ; d'où pour les chefs d'entreprise la tentation — ce qui est normal — d'emprunter parfois massivement. Loin de moi l'idée, monsieur le ministre, d'être conservateur et de penser qu'il ne faut pas introduire dans les usines une technologie de pointe. Mais en regard de ce capital qui n'a pas été indexé, le travail l'a été constamment et c'est normal. Mais, qui plus est, le Gouvernement a introduit, à ce titre, de nouvelles taxes sociales ou fiscales, pratiquant ainsi, disons-le, une politique de paresse ; il était en effet commode de disposer d'une assiette de salaires pour imposer à tout va et se procurer de nouvelles recettes. Le président Edgar Faure n'a-t-il pas d'ailleurs publié récemment un article intitulé : « Le travail puni » ? Nous n'avons pas pris suffisamment garde, dans ces conditions, à la détérioration du rapport entre le capital et le travail. Si nous ne voulons pas voir en permanence les hommes remplacés par des machines, il faudra bien, enfin, étudier ce problème d'une façon courageuse.

La deuxième suggestion que nous avons longuement évoquée et qui l'aurait été encore davantage si nous ne nous trouvions pas dans une période de crise, est relative au travail manuel.

Progressivement, pour des raisons de comportement, de mentalité, de salaire et de conditions de travail, cette forme d'activité a cessé d'intéresser beaucoup de Français. Nous avons donc été dans l'obligation, au cours des quinze dernières années, de faire appel à 2 500 000 travailleurs immigrés dont le concours a été précieux, d'ailleurs, parce que, sans eux, le développement de la France n'aurait pas été assuré dans les mêmes conditions.

Mais les pays d'origine de ces travailleurs, lorsqu'ils accèderont à l'industrialisation, feront appel à leurs ressortissants. D'autre part, il n'est pas douteux qu'une économie dynamique ne pourra compter un million de chômeurs, et il faudra bien envisager progressivement de remplacer une partie des travailleurs immigrés par des nationaux. Pour ce faire, il faudra rendre davantage encore le travail manuel attractif.

Il faudra revaloriser non seulement les salaires, mais également les conditions de travail. Il y a là une idée à approfondir et nous sommes prêts, monsieur le ministre, à ouvrir le dialogue avec vous pour la recherche de solutions.

Le troisième volet de mon propos portera sur le travail des femmes. On a beaucoup parlé, au cours de ces derniers mois, de politique familiale, mais on peut regretter — et c'est le sentiment qu'éprouvent beaucoup de mes amis — que certaines réformes que l'on a qualifiées de « mœurs » n'aient pas été accompagnées de réformes concernant la famille.

Le problème du travail des femmes et celui de la politique familiale paraissent étroitement liés. Lorsque l'on fait la ventilation du nombre des chômeurs ou des demandeurs d'emplois, l'on constate que les femmes sont majoritaires. Si l'on donnait à certaines d'entre elles — loin de moi l'intention d'empêcher les femmes de travailler — la possibilité soit de travailler, soit d'élever des enfants, peut-être choisiraient-elles d'élever des enfants.

M. Jacques Henrîet. Très bien !

M. René Monory, *rapporteur général*. Etant donné que, parallèlement à cela, le taux d'accroissement de la population en France a sérieusement régressé et suscite quelques craintes pour l'avenir de notre pays, cette politique, même si elle coûte cher — et je suis convaincu qu'elle coûtera cher — mérite d'être étudiée.

Ma quatrième proposition concerne une catégorie que chacun d'entre nous connaît bien : les artisans. On a dit tout à l'heure que les consommateurs achetaient de plus en plus des biens durables plutôt que des gadgets. Par ailleurs, chacun d'entre nous sait combien les artisans sont surchargés de travail. Lorsque nous leur demandons un service, les délais d'exécution sont souvent très longs.

En outre, il existe encore, au sujet des artisans, des barrières, psychologiques dans certains cas, fiscales ou sociales dans d'autres. Une étude approfondie devrait être effectuée à ce sujet. L'on compte, en France, 800 000 artisans. Si, en les sensibilisant fortement et en leur évitant un certain nombre de difficultés, la moitié seulement d'entre eux décidait d'engager un ouvrier supplémentaire, cela entraînerait la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois.

Je ne crois pas, enfin, monsieur le ministre, que nous puissions espérer beaucoup de l'avancement de l'âge de la retraite. Je reconnais que certains travailleurs manuels doivent avoir la possibilité de bénéficier plus tôt de leur pension. Cependant, étant donné les progrès de la médecine, souvent ceux qui prennent leur retraite relativement tôt se portent demandeurs sur le marché du travail. Ce n'est donc pas avec de telles mesures que vous résoudrez le problème de l'emploi.

M. Edouard Bonnefous, *président de la commission*. Très bien !

M. René Monory, *rapporteur général*. Certaines décisions de caractère politique ont été prises hâtivement, en 1975, pour résoudre la crise qui sévissait dans nos industries. Si elles présentaient un certain intérêt cette année, elles ne devraient cependant pas être pérennisées, car elles risqueraient d'installer la France dans le chômage et de la faire passer en queue de peloton des nations développées !

Un autre chapitre, qui avait été abondamment évoqué au cours de nos débats, concerne la lutte contre les inégalités. Dans ce domaine, votre budget contient quelques mesures satisfaisantes. Je pense, par exemple, à celle qui a été prise en faveur des chefs de famille célibataires, veufs ou divorcés, qui seront autorisés à déduire de leurs revenus les frais de garde de leurs enfants en bas âge, dans la limite de 1 800 francs. Par ailleurs, il est proposé de supprimer l'abattement forfaitaire de 10 p. 100 pour les salaires d'un montant annuel supérieur à 350 000 francs, et de relever de 10 p. 100 le seuil de l'impôt sur le revenu, mesure devenue traditionnelle.

Enfin, il est un domaine où vous avez fait un réel effort, et nous vous approuvons, c'est celui de la lutte contre la fraude fiscale. Vous avez créé, dans le budget, les emplois nécessaires pour intensifier cette lutte. Ce fléau est l'une des causes les plus infamantes d'inégalité dans notre société. Aussi la commission des finances approuve-t-elle complètement votre choix.

Au cours de la préparation du Plan, la commission Méraud a fait des propositions en matière de lutte contre les inégalités. Certaines ont été controversées, d'autres approuvées. Parmi elles, il en est de très intéressantes et il y aura lieu de les reprendre dans les budgets ultérieurs.

Toujours à propos de la politique familiale, il nous faut faire un effort en faveur des familles nombreuses les plus démunies. Les allocations familiales n'ayant pas suivi la hausse du coût de la vie, ces familles ont vu leur pouvoir d'achat diminuer.

Cependant, les inégalités ne sont pas seulement fiscales ou sociales : il faut permettre au plus grand nombre d'accéder à des infrastructures porteuses de qualité de la vie qui sont présentement réservées aux plus nantis. C'est également une façon de réduire les inégalités.

On peut encore réduire celles-ci, par exemple, en assurant aux travailleurs des retraites décentes, leur évitant ainsi, pendant leur vie active, de penser en permanence à ce que sera leur devenir lorsqu'ils sortiront de cette vie active.

Je dois reconnaître que, depuis l'élection de M. le Président de la République, des efforts indiscutables ont été faits pour augmenter les chances de « survie » des personnes âgées, mais ils sont encore insuffisants et je souhaite vivement que vous les poursuiviez. Je sais que, dans une période de faible croissance ou de croissance négative, il est difficile de réduire les inégalités. Pourtant, il faudra bien prendre des mesures, même si certaines d'entre elles sont impopulaires.

Monsieur le ministre, si nous devons décerner des prix — c'est la saison (*Sourires*) — à quelques budgets, nous pourrions placer en tête le budget des postes et télécommunications qui connaît, cette année, un effort d'investissement considérable. Viendraient ensuite le budget des armées, qui marque un effort appréciable dans le domaine de la condition militaire; le budget de la santé, où davantage d'importance est donnée à l'humanisation des hôpitaux; le budget de l'éducation, où l'enseignement technique court et la création de classes maternelles en milieu rural sont largement soutenus; le budget de la justice, dont les crédits sont assez sensiblement augmentés.

Du côté des ombres — et il y en a — signalons les budgets porteurs d'avenir ou de qualité de la vie — mon collègue M. Moinet ne me démentira pas — comme ceux de l'environnement et de la jeunesse et des sports qui sont encore trop défavorisés; le budget des affaires étrangères, qui a été critiqué en commission et qui est loin d'être en rapport avec la grande politique étrangère que souhaite M. le Président de la République. Je n'insiste pas car nous aurons l'occasion d'examiner en détail ces divers budgets à partir de lundi.

J'en arrive à ma conclusion, monsieur le ministre. Ce budget nous a laissés un peu sur notre faim, et nous n'y avons pas trouvé tout ce que nous étions en droit d'espérer. Je ne le qualifierai pas d'administratif, mais il est assez peu politique et ressemble trop à son prédécesseur, celui de 1975. Comme lui, il semble appeler des améliorations en cours d'année. A ce sujet, je dois dire que la pratique de multiples collectifs ne me paraît pas bonne. Je sais bien que vos travaux ont été conduits sur la base de prévisions parfois contestables démenties par la réalité et que le diagnostic de la crise n'a peut-être pas été suffisamment bien établi. Nous regrettons, par exemple, qu'en 1974, nous ait été soumis un collectif qui tendait à freiner les investissements alors que, un an plus tard, nous étions saisis d'un nouveau collectif destiné à les encourager. Un jour on souffle le froid, le lendemain le chaud. Tout cela n'est pas très rassurant pour les Français.

Ce que je souhaite, monsieur le ministre, et ce que souhaitent tous les sénateurs, c'est qu'ensemble nous tentions d'analyser la crise et de faire en sorte que la discussion budgétaire reste le grand moment des débats législatifs. Nous ne pouvons pas nous réunir en ayant l'impression de ne pas accomplir complètement un acte politique. Je sais bien que ce n'est pas très facile, mais, de grâce, ne nous soumettez pas en 1976 encore quatre ou cinq collectifs, car nous finirions par nous en fatiguer!

Bien sûr, je rends hommage aux ministres qui, au cours des séances de commissions, se sont prêtés, avec complaisance, au dialogue et nous ont fourni d'amples explications. Cependant, je remarque que la recommandation présentée par M. le Président de la République à tous ses ministres de remettre en cause les services votés et de proposer une politique plus réformatrice n'a pas été suivie d'effet. Force est de constater qu'il n'y a eu que très peu de changements dans la présentation des budgets. Je reconnais que les ministres ont à faire face à des pesanteurs administratives, à des habitudes, mais nous aurions aimé trouver dans le projet de loi de finances pour 1976 un esprit novateur. Alors, au risque de ne pas être tout à fait orthodoxe sur le plan financier, je voudrais formuler une proposition: puisqu'il semble que le changement ou la réforme ne soit pas réalisable par les moyens traditionnels, pourquoi ne pas retenir dans le budget une dotation de 5 p. 100, par exemple, qui proviendrait d'économies, des recettes procurées par la lutte contre la fraude fiscale? La discussion porterait en priorité sur l'utilisation de ce crédit qui serait essentiellement consacré à des actions réformatrices planifiées sur un certain nombre d'années. Je ne suis pas un planificateur systématique, mais si l'on veut faire des réformes sérieuses, il faut un minimum de programmation et s'y tenir.

Cela aurait au moins l'avantage d'établir une sorte de contrat moral entre le législatif et l'exécutif.

Après avoir examiné cette partie prioritaire du budget, porteur d'espoir et de changement, on pourrait ensuite discuter les fascicules budgétaires. Mais c'est vous, Gouvernement, et nous, Parlement, qui aurions procédé aux « curetages » nécessaires que les ministres n'ont pas la possibilité de faire par suite des pesanteurs qui les assaillent.

Peut-être, monsieur le ministre, cette analyse vous paraîtra-elle sévère, mais j'ai toujours appris que c'est à ses amis que l'on doit le plus de franchise.

La commission des finances souhaite ouvrir avec vous un dialogue permanent. La critique à laquelle je me suis livré se veut stimulante. Je ne voudrais pas, et nous ne voudrions pas, que la crise que traverse notre pays devienne une crise de

société. Je suis sûr que nous pouvons l'éviter. Je crois très profondément à l'intelligence et au courage des Français mais, pour les mobiliser, il faut leur donner confiance. Il est nécessaire, le plus rapidement possible, de restaurer dans notre pays un tel climat. Pour cela, je ne connais qu'un moyen: dire très clairement aux Français la vérité. (*Applaudissements à gauche, au centre, à droite et sur les travées socialistes.*)

(M. Alain Poher remplace M. Louis Gros au fauteuil de la présidence).

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs, l'exposé très complet, très lucide et de haute élévation de M. le rapporteur général a bien fait ressortir la double nature de ce débat.

L'examen du budget, c'est en effet l'analyse des moyens affectés aux missions de l'Etat et la discussion des choix correspondants.

La discussion du budget, c'est aussi l'étude de l'ensemble d'une situation économique. Elle doit donc se placer dans un certain environnement et dégager les chemins permettant de retrouver la croissance, dans l'équilibre et le progrès social. M. Monory s'est placé à un haut niveau de réflexion. Il a intégré dans son exposé à la fois des considérations d'environnement économique et des motivations de politique économique, financière et sociale. Je me propose de rester dans ce même cadre, à parler moins du budget lui-même, mais beaucoup de la philosophie qui l'inspire ainsi que de l'environnement économique à l'intérieur duquel il se situe. Ainsi, sur la crise, sur les perspectives économiques, sur les moyens employés pour y faire face, pourrait se dégager ce consensus et cette action commune sur lesquels M. Monory a conclu son exposé.

Il a rendu hommage à ses prédécesseurs, et c'était bien naturel s'agissant de son premier budget. Permettez-moi de dire combien je regrette l'absence aujourd'hui de M. Coudé du Foresto et les vœux que je forme pour son rétablissement. Nous savons que l'accident dont il a été victime est sérieux, mais je souhaite qu'il puisse bientôt participer à nouveau à nos débats. Il m'a d'ailleurs promis de s'occuper tout particulièrement, lors de la prochaine session, de la réforme de la taxation des plus-values. Il est inutile de vous dire combien nous comptons sur sa collaboration.

Comme l'a dit M. Monory, le budget pour 1976 se présente en équilibre. Il fait apparaître un certain nombre de priorités, et quelques modifications de notre fiscalité mais, dans l'ensemble, ce budget est marqué par l'environnement économique que nous connaissons depuis dix-huit mois.

Le total des dépenses budgétaires, qui progressent à un rythme voisin de celui de la production intérieure brute — 13 p. 100 — s'élève à 293 milliards de francs.

Ces dépenses comportent la création — vous le savez — de 44 223 emplois supplémentaires. Depuis dix ans, c'est un des efforts les plus importants accomplis en ce domaine. Il convient d'y ajouter 11 763 titularisations d'auxiliaires.

Elles comportent également, par le canal du F. D. E. S., d'importants concours à l'industrie, au profit des entreprises nationales. Grâce à ces 293 milliards de francs, un effort important pourra être réalisé pour le renforcement des équipements publics puisque la somme des crédits nouveaux sous forme de crédits budgétaires ou de crédits d'emprunts atteint 63 900 millions de francs, soit un accroissement d'un peu plus de 14 p. 100 par rapport à 1975.

Au sein de ces dépenses que, au fil des jours, vous allez examiner de manière très précise et très lucide, quelques priorités apparaissent que je voudrais tout de suite signaler.

D'abord, la priorité en faveur du progrès intellectuel et scientifique, avec 28 874 créations d'emplois pour l'éducation et l'université ainsi que près de mille créations d'emplois — exactement 999 — pour la recherche, tandis que les crédits pour la culture progressent de 24 p. 100 en termes d'engagement.

Ensuite, une priorité pour la justice, que M. Monory a soulignée. C'est un secteur de nos activités qui a trop longtemps été méconnu. En 1976, avec 1 614 créations d'emplois et des crédits de fonctionnement en augmentation de 21 p. 100, nous avons très nettement favorisé les dépenses de ce ministère.

Une priorité également pour la lutte contre la fraude fiscale, qui justifie le fait que, sur les 2 200 emplois créés au sein des services financiers, un peu plus de la moitié aient été affectés spécifiquement à la direction des impôts.

Enfin, une priorité pour la sécurité, qui conduit à faire progresser les crédits de la défense à un rythme plus élevé que ceux des budgets civils et nous amène à proposer de créer, dans le cadre du ministère de l'intérieur, 1 576 emplois.

Telles sont les principales priorités de ce budget en sus desquelles je dois mentionner un effort fiscal modéré, lequel a deux objectifs dont nous aurons l'occasion de parler demain, lors de l'examen des articles : d'une part, répondre à l'augmentation accélérée des prélèvements effectués sur les recettes de l'Etat par la compensation au profit des régimes sociaux — nous étions l'année dernière, vous le savez, à 4 milliards de francs de subventions au titre de la compensation démographique ; nous passons, en 1976, à 6 500 millions de francs — d'autre part, poursuivre de manière continue, dans le cadre du changement, notre politique d'amélioration de la justice fiscale. C'est pour cela que, demain, dans le régime des provisions, dans le régime des jetons de présence, dans le régime des abattements pour les personnes âgées, dans les modifications de barèmes, dans l'aide aux chefs de famille célibataires, vous trouverez un certain nombre de dispositions qui, au fil des ans, améliorent notre législation fiscale.

Mais, comme M. Monory, je ne voudrais pas lasser votre attention en consacrant l'essentiel de mon propos à la présentation détaillée de la loi de finances. Vous aurez l'occasion, au cours des débats, d'examiner l'ensemble des budgets.

Mais puisque nous en sommes à l'orée du processus de la discussion budgétaire, je voudrais, répondant à l'invitation du rapporteur général, souligner que ce qui est important, c'est le contexte économique qui permettra à ce budget d'être exécuté ou, au contraire, viendra contrebattre ses chances de l'être, puis, juger la politique qu'il traduit et dont il marque les principales caractéristiques.

C'est pourquoi je voudrais procéder devant vous à l'examen de l'ensemble de la politique économique et financière, en insistant sur l'aspect économique, mondial et national, de cette présentation de manière que les crédits et les ouvertures de dépenses soient plus clairs.

Je voudrais poser deux questions essentielles : la première, celle de savoir si nous avons réussi à remettre notre économie sur la voie de la croissance ; la deuxième, c'est, essayant de réfléchir à l'orientation de cette croissance en 1976, de chercher ce qu'elle peut apporter de nouveau par rapport aux exercices passés.

En ce qui concerne la première, monsieur le président — avons-nous réussi à rétablir la croissance de l'économie française ? — je voudrais, en faisant le point, pour le Sénat, de l'ensemble des indications conjoncturelles dont nous pouvons disposer en ce 21 novembre, indiquer que l'économie française s'est rengagée dans la voie de la croissance, mais que celle-ci est encore incertaine dans son ampleur et dans sa durée.

En effet, la situation économique s'est profondément transformée depuis la rentrée. Pour obtenir une reprise et pour transformer notre situation économique — comme je l'avais précisé lors de la présentation du plan de soutien — deux conditions étaient nécessaires : d'une part, une demande finale plus active ; d'autre part, un comportement des entreprises moins réservé. A cet égard, où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous constatons en premier lieu que la demande interne croît à nouveau. Il me semble que c'est visible, mais encore convient-il de citer quelques chiffres de manière à alimenter la dialectique.

La vigueur des interventions que nous avons faites avant et après l'été aux différents niveaux des circuits économiques commence à se manifester. Le programme de développement que vous avez adopté a été mis en œuvre dans une large proportion. Les cinq milliards d'aide à la consommation des personnes âgées et des familles ont été effectivement payés avant le 15 octobre. Les 9,6 milliards de décalage fiscal consentis aux entreprises jusqu'au 15 avril de l'année prochaine ont été effectivement utilisés par elles, grandes ou petites. L'attribution de la subvention d'un milliard pour le fonds d'aide aux collectivités locales a été également, dans des délais suffisamment rapides, mise en œuvre, de sorte qu'à l'heure actuelle plus de 8 000 communes ont effectivement utilisé les possibilités de prêts supplémentaires qui leur étaient offertes.

En matière d'aide fiscale à l'investissement, le dépôt des demandes s'accélère. Les chiffres du mois de septembre, que nous avons connus avec les résultats fiscaux d'octobre, ont marqué

que, pour ce seul mois, les demandes de déduction pour l'acquisition de matériels ont atteint 200 millions de francs. Depuis le début de cette procédure le total est de 437 millions, représentant un peu plus de quatre milliards de commandes nouvelles de biens d'équipement. En outre, il est certain que les opérations réalisées en octobre, dont nous aurons connaissance avec les résultats relatifs à la T. V. A. durant le mois de novembre, marqueront un nouveau progrès.

Enfin, comme vous le savez, de manière à ne plus dépendre de l'environnement extérieur, afin de ne plus attendre la reprise hypothétiquement entraînée par le redéveloppement du commerce international, nous avons délibérément utilisé les finances publiques pour stimuler l'économie. A l'heure actuelle, le solde d'exécution des dépenses publiques est déficitaire de 42,5 milliards. C'est ce qui a permis, dans cette phase délicate de l'année 1975, de faciliter la reprise sans attendre le développement de la consommation.

Cette consommation des ménages est en nette reprise depuis le mois de juillet dernier. En effet, à partir du troisième trimestre, nous avons noté un changement de son rythme. Pendant toute l'année 1974 et le premier semestre de 1975, l'ensemble des dépenses des ménages sous forme de produits manufacturés est resté stable en volume. Depuis le troisième trimestre — juillet, août et septembre derniers — nous constatons une augmentation en volume d'à peu près 4 p. 100 par rapport à la moyenne des dix-huit mois précédents. En outre, les chiffres du mois d'octobre montrent qu'il y a accélération et que, de plus 4 p. 100, nous sommes passés à plus 9 p. 100.

D'ores et déjà, je puis donc dire au Sénat que l'hypothèse de croissance en volume des dépenses de consommation dans le budget économique de 1975, où nous avons prévu plus 2,1 p. 100, sera dépassée et que cette reprise de la consommation à laquelle nous assistons depuis le troisième trimestre est de forte ampleur.

Je citerai deux chiffres, si vous le permettez, pour l'illustrer.

Tout d'abord, en ce qui concerne les immatriculations d'automobiles. Si l'on compare les immatriculations effectives des mois de septembre et d'octobre avec la moyenne des douze mois précédents, nous constatons une hausse de 10,7 p. 100.

Le second chiffre concerne les importations de produits de consommation, lesquels viennent parfois, hélas ! gêner nos activités industrielles. Eh bien, la comparaison du montant de ces importations pour les trois derniers mois connus — août, septembre et octobre — et de ceux du premier trimestre de 1975 fait apparaître, là encore, une augmentation de 13 p. 100.

Dans les deux cas, nous voyons les signes d'une forte reprise qui confirment la validité de nos hypothèses économiques pour la période qui s'ouvre.

Est-ce à dire qu'en matière d'investissement nous soyons encore dans une perspective d'attente, comme le laisseraient croire trop d'articles sentencieux que je lis ici et là ? Un certain nombre d'éléments me conduisent à ne pas le croire.

Premier élément : vous m'aviez autorisé — vous vous en souvenez — avant l'été, à mettre en place des financements à taux bonifiés pour des investissements industriels. Nous avons lancé un emprunt de 5 milliards. Les fonds correspondants ont été non seulement sollicités par les entreprises, mais intégralement affectés, soit par le canal du crédit national, soit par celui des sociétés de développement économique régional, soit par les autres. L'affectation de cet emprunt et les conditions mises à son utilisation signifient qu'à l'heure actuelle de 15 à 16 milliards de francs de programme d'investissements sont ainsi mis en œuvre.

Les enquêtes de conjoncture les plus récentes — ainsi celle de novembre qui est en cours — montrent déjà, d'une part, que le tiers des industriels interrogés ont revu leur programme d'investissements de 1975 dans le sens de la hausse — il s'agit bien du tiers et non pas de quelques-uns — et, d'autre part, concernant l'année 1975 elle-même, que les commandes d'équipements, de matériels, d'outillages, d'équipements, de machines, seront en augmentation de 13 p. 10 environ au second semestre de 1975 par rapport au premier.

A propos, maintenant, des prévisions des entreprises, vous savez qu'il existe des indices qui marquent les réalisations et que nous en avons connaissance avec un certain retard ; ainsi nous ne sommes en possession, pour l'instant, que de l'indice de la production industrielle du mois de septembre, mais comme nous essayons de rapprocher la date de la décision de celle à laquelle nous en connaissons les résultats, des enquêtes de conjoncture mensuelles sont effectuées les cinq premiers jours de chaque mois, et dépouillées rapidement. Ainsi, à l'heure actuelle, au niveau des entreprises, les stocks s'allègent et leur réduction

apparaît nettement sur les courbes. Ils sont encore un peu supérieurs à la normale dans les secteurs industriels, mais inférieurs à la normale dans celui du commerce. Cette insuffisance des stocks du commerce constitue un élément de reprise.

Les délais de paiement diminuent. Dans le secteur des travaux publics et du bâtiment, nous notons même un net raccourcissement de ces délais. Ce n'est certes pas encore la situation idéale, mais on enregistre néanmoins une amélioration sensible dans ce domaine.

Enfin, les variations des crédits aux entreprises ont été relativement modérées depuis le début de l'année et leur taux d'augmentation connaît présentement un rythme annuel de 7 à 8 p. 100.

Les difficultés de trésorerie sont légèrement atténuées, plus dans le commerce que dans l'industrie. Ce qui me frappe, c'est que tous les secteurs interrogés prévoient maintenant une reprise de l'activité. L'indice de novembre le marquera très nettement, qu'il s'agisse du commerce, de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics.

Devant ces perspectives, il faut introduire quelques nuances pour, comme me l'a conseillé tout à l'heure M. Monory, dire la vérité aux Français. D'ailleurs, dans les fonctions que j'exerce, je me suis toujours attaché à la dire, même si cette vérité blesse certains, ou me fait apparaître de temps en temps comme un dangereux rétrograde ou un « empêcheur de danser en rond » ! N'ai-je pas entendu réclamer un ministre de l'économie et des finances qui soit expansionniste et qui arrête de parler des problèmes de l'inflation ?

Tout d'abord, nous constatons que l'ampleur de la reprise n'est pas encore tout à fait mesurable. Le mouvement est certain dans le secteur de la consommation des ménages et au niveau du commerce.

Quant au secteur de la production, ce n'est qu'à partir des indices de production industrielle d'octobre et de novembre que nous verrons se dégager clairement la tendance. Mais si je considère l'emploi, la production industrielle, ainsi que d'autres éléments, je constate un plafonnement, une stabilisation, plutôt que des éléments de reprise.

A propos de l'emploi, je n'aurai pas la cruauté de rappeler tout ce qu'on a dit en juin et en juillet derniers. On nous promettait une vague extraordinaire de licenciements pour la rentrée : de 1 600 000 à 2 millions de chômeurs, des fermetures d'entreprises, des faillites. Actuellement, ceux qui faisaient ces pronostics n'en parlent plus et nous attaquent sur d'autres problèmes.

Je constate simplement, en prenant les chiffres bruts de l'emploi de manière à avoir une donnée non corrigée, que nous avons enregistré 70 000 demandes d'emplois supplémentaires au mois d'octobre 1975 contre 93 000 en octobre 1974.

Je constate également qu'en introduisant dans le raisonnement la correction des variations saisonnières, qui nous permet de discuter sur des périodes plus longues et de ne pas seulement nous référer à des chiffres bruts mensuels, l'augmentation des demandes d'emploi non satisfaites n'a crû que de 22 000 pour les quatre derniers mois connus, de fin juin à fin octobre, contre 150 000 pendant les quatre mois qui avaient précédé.

Pour cette période, importante en matière de profil saisonnier, une tendance au plafonnement s'est donc nettement dessinée. Il n'y a pas d'amélioration, du moins pas encore ; une réduction des demandes s'enregistrera seulement au début de l'année prochaine lorsque la reprise industrielle sera plus forte.

Mais trop de gens ont parlé, au printemps, de l'effondrement de l'emploi et d'une aggravation considérable des demandes, au cours des mois suivants, pour que je ne dise pas, d'une manière objective, qu'à la fin de novembre, les demandes d'emploi n'ont pas augmenté.

Cette tendance à la stabilisation est d'ailleurs renforcée par les indicateurs de chômage partiel. Ils étaient, en septembre, inférieurs au niveau atteint au cours du premier semestre. Nous sommes, en novembre, à 257 000 personnes indemnisées au titre du chômage partiel, contre 300 000, en moyenne, durant l'ensemble du premier semestre.

Enfin, un certain nombre de secteurs ont repris l'embauche. C'est le cas des travaux publics et du bâtiment. Nous avons pu réaliser, avec les fédérations professionnelles, un accord pour l'embauche de la totalité des jeunes gens issus des centres de formation au mois de septembre. C'est le cas, également, de l'industrie automobile et des sous-traitants.

Le véritable problème, pour moi, est la stabilisation à un niveau trop bas des offres d'emploi non satisfaites. Quand

les deux courbes auront tendance à s'inverser, celle des demandes d'emploi baissant et celle des offres d'emploi montant, je dirai que nous sommes alors vraiment engagés dans un processus de reprise de la production industrielle.

On a dit beaucoup de choses sur ces indices de production industrielle. Or, le meilleur indice de production industrielle que nous ayons est malheureusement trimestriel. L'indice correspondant est le seul à incorporer les résultats de l'industrie agricole et alimentaire et de celle des biens d'équipement, lesquelles constituent, chacun le sait, deux secteurs industriels importants. Les indices mensuels n'en tiennent pas compte.

Je rappellerai quelle a été l'évolution des indices de la production industrielle durant les derniers trimestres. Le point maximum a été de 124 au deuxième trimestre de 1974 et de 125 au troisième trimestre de 1974 ; puis il est retombé à 118 au dernier trimestre de 1974, puis à 113 au premier trimestre de cette année ; il est resté à 113 au deuxième trimestre, et il gardera sans doute le même ordre de grandeur pour le troisième trimestre. C'est le quatrième trimestre 1975 qui marquera la reprise de cet indice.

A ceux qui parlent d'effondrement des chiffres indiciaires, je ferai remarquer que, entre 125 et 113, la chute est de l'ordre de 9 p. 100. Nous avons donc enregistré, du fait de la crise mondiale que nous connaissons, un recul de notre production industrielle globale qui aura été de 9 p. 100 entre le point le plus haut et le point le plus bas de l'année.

D'après les derniers indices connus, la reprise se fait sentir différemment suivant les secteurs. Nous sommes revenus, en matière de production industrielle de biens de consommation, à des chiffres qui marquent déjà une reprise à partir de septembre.

Au contraire, en matière d'industries de base, comme la sidérurgie, la chimie ou le textile artificiel, nous connaissons encore des indices très bas et c'est seulement, par conséquent, au début de l'année prochaine que nous verrons les industries de base retrouver une évolution plus positive.

J'ai pour suivre l'évolution économique, un indicateur personnel qui est celui des rentrées de T. V. A.

Il s'agit d'un indicateur de conjoncture important et d'un chiffre qui évite la discussion sur des éléments théoriques. Pendant le premier semestre de cette année, la moyenne mensuelle des rentrées de T. V. A. s'est située aux environs de 11 milliards de francs par mois. A partir de juillet et d'août, nous sommes situés à 11,5 milliards de francs. En septembre, nous sommes passés à 12,3 milliards de francs et, en octobre, à 12,5 milliards de francs. Ainsi, au fur et à mesure de ce processus de reprise que j'ai décrit, nous constatons, au travers de cet indicateur conjoncturel, une reprise qui se poursuit puisque les rentrées de T. V. A. durant la première quinzaine de novembre marquent un progrès de l'ordre de 13 p. 100 par rapport à la moyenne du premier semestre.

Mais, comme il avait déjà été indiqué au cours du débat sur le plan de développement, il faut éviter que cette reprise manifeste de la consommation et les premiers indices encourageants en matière de production et d'emploi ne se traduisent par une détérioration grave des autres indicateurs économiques. Lorsque nous avons, au mois de juillet et d'août, dans le cadre d'une concertation avec nos partenaires européens, examiné les moyens grâce auxquels nous pouvions faire redémarrer l'ensemble de nos économies, il ne s'agissait pas, en utilisant ces moyens, de replonger celles-ci dans le déséquilibre et de permettre aux prix de reprendre leur ascension. M. le rapporteur général a évoqué ces deux questions qui, comme moi, l'inquiètent. Je voudrais vous dire où nous en sommes à l'heure actuelle.

Tout d'abord, en ce qui concerne le commerce extérieur, nous enregistrons une remontée très manifeste de nos exportations, je l'ai déjà dit et n'y reviens donc pas, mais nous sommes encore, compte tenu de l'environnement international, dans un contexte de plafonnement de nos exportations. En effet, si je considère les chiffres mensuels, arrondis pour y voir plus clair, notre rythme d'exportations est présentement de 19 milliards de francs par mois, compte tenu des variations saisonnières, et nous nous maintenons sur ce plateau depuis un certain nombre de mois. Nous ne perdons pas nos parts de marchés puisque le commerce international a diminué de 7 à 8 p. 100 depuis le début de l'année.

Mais nous ne connaissons pas le développement des exportations qui permettrait d'entraîner notre activité économique.

Le mois d'octobre accuse un déficit parce que les importations ont augmenté davantage que les exportations, non pas du fait du problème de l'énergie, mais à cause des importations de biens de consommation qui sont très fortes, notamment en matière d'automobiles et de produits manufacturés à l'étranger.

Pour calmer les appréhensions et les craintes, je dirai cependant que, avec la reprise américaine qui est manifeste, avec la reprise japonaise qui est plus discrète mais tout de même forte, avec un certain nombre d'éléments positifs qui apparaissent en Allemagne, en Italie, et chez nos autres partenaires européens, nos exportations doivent retrouver, d'ici à quelques mois, le rythme ascensionnel qu'elles connaissaient auparavant.

M. Monory a parlé des chiffres énormes qu'on cite après un voyage couronné de succès, après quoi ils se réduisent au fil des jours. Je voudrais lui donner quelques précisions chiffrées.

Depuis le début de 1974, nous avons systématiquement mis en œuvre une politique favorisant les biens d'équipement, car nous nous devons d'être un pays exportateur de biens d'équipement.

Nous avons obtenu deux résultats. D'abord, pour l'ensemble de l'année 1975, nous exporterons 55 milliards de francs de biens d'équipement correspondant à des commandes anciennes. Le solde bénéficiaire de notre commerce international de biens d'équipement atteindra 11 milliards de francs. Je rappelle au Sénat que, jusqu'en 1974, la France, pourtant pays industriel, a toujours été déficitaire dans ses échanges de biens d'équipement.

Ce chiffre de 11 milliards de francs est important car le solde excédentaire de nos biens d'équipement sera supérieur à celui de l'ensemble de nos échanges agricoles.

Cette évolution réalisée très rapidement est très intéressante car elle conditionne le développement de nos exportations dans les prochaines années.

Quant aux commandes, monsieur le rapporteur général, si je prends les chiffres les plus précis, c'est-à-dire les commandes notifiées à la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur — la C. O. F. A. C. E. — commandes garantissant les exportations ultérieures, le montant des commandes passées en 1974 s'élève à 64,4 milliards de francs, et pour les neuf premiers mois de 1975, à 30,6 milliards de francs.

Il s'est produit, comme vous le constatez, une décélération du rythme en 1975 par rapport à 1974 parce que, comme chacun le sait, un certain nombre de pays en développement, de pays pétroliers et nos partenaires européens freinent, à l'heure actuelle, leur développement économique. De plus, nous enregistrons une récession du marché mondial.

Mais, même si l'on nous reproche certaines déclarations à la suite de tel ou tel voyage, il suffit de prendre en considération ces deux chiffres pour constater que pendant les douze mois de l'année 1974 et les neuf premiers mois de 1975, nous sommes arrivés à un total dépassant les 96 milliards de francs de commandes de biens d'équipement, alors que le rythme annuel selon lequel nous travaillions avant la crise de 1973 se situait aux environs de 14 à 15 milliards de francs par an. Même si on nous les reproche, ces résultats peuvent motiver un certain nombre de déclarations parfois optimistes car elles sont, en général, suivies d'effets.

Monsieur le rapporteur général, vous avez souligné plusieurs problèmes à propos des prix. Nous notons à ce sujet un certain nombre de phénomènes également importants.

Nous sommes arrivés, comme vous l'avez noté, à ralentir de manière continue leur rythme d'augmentation. Pour le premier trimestre de 1974 — je prends ce point de départ puisqu'il correspond à la situation que j'ai trouvée — le taux d'inflation était de 4,2 p. 100. Pour le trimestre couvrant les mois de juin, de juillet et d'août 1975, il s'élève à 2,1 p. 100, soit exactement la moitié. Nous avons donc réduit notre rythme d'inflation de moitié.

Je m'étais donné comme objectif d'aller un peu plus loin, de le réduire des deux tiers. La différence entre le résultat et l'objectif que nous nous étions donné est la différence mathématique qui existe entre la moitié et les deux tiers.

Sans parler de la Grande-Bretagne, dont le taux d'inflation dépasse 25 p. 100 — nous ne pourrions établir de comparaison avec la Grande-Bretagne que lorsque le plan courageusement mis en place par le gouvernement britannique aura fait sentir ses effets, c'est-à-dire dans quelques mois — nous sommes revenus, à l'heure actuelle, à un taux d'inflation comparable à celui de nos partenaires du Benelux, supérieur, malheureusement, à celui des Etats-Unis et de l'Allemagne de l'Ouest. Pour les six derniers mois connus, de mars à septembre, les taux d'inflation étaient de 2,5 p. 100 en Allemagne, de 3,7 p. 100 aux Etats-Unis et de 4,7 p. 100 en France. Ces quelques points d'écart marquent bien l'importance de ce qui nous reste à faire.

Nombreux étaient ceux qui craignaient — j'étais du nombre — que la reprise de la consommation, dont j'ai indiqué tout à

l'heure l'importance, ne se traduise par un regain de tension sur les prix. Effectivement, en septembre et en octobre, nous avons eu quelques inquiétudes. En septembre, le taux de progression des prix a été de 0,8 p. 100, taux légèrement supérieur à celui enregistré au mois d'août. En octobre, la situation sera à peu près identique.

Dans ces conditions, alors que, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1974, notre taux de glissement des prix avait été de 15,2 p. 100, de fin octobre 1974 à fin octobre 1975, en tenant compte de la prévision que je fais pour octobre, notre taux de glissement sera de 10,3 p. 100.

Mon objectif, monsieur le rapporteur général, je l'ai souvent indiqué, est d'atteindre un taux inférieur à 10 p. 100 à la fin du mois d'octobre. Nous avons encore quelques dixièmes de point à gagner pour parvenir à l'objectif que nous nous sommes fixé.

Je voudrais, à ce propos, faire une remarque de portée générale. De nombreuses personnes critiquent la méthode qui consiste à fixer des objectifs chiffrés et arguant qu'un homme politique devrait se contenter de banalités et de principes généraux. Je crois utile — et je réponds à votre souhait, monsieur Monory — de dire la vérité. Nous devons fixer des objectifs précis et expliquer ensuite les raisons pour lesquelles on les a atteints ou non.

Mesdames, messieurs, tel est donc le tableau contrasté, mais précis, de notre situation économique actuelle : nette reprise de la consommation, perspectives favorables en ce qui concerne la production, plafonnement du sous-emploi, mais risques de tension en matière de commerce extérieur et en matière de prix ; ces risques sont toutefois limités car nous avons défini une politique précise.

Tel est le paysage conjoncturel de la France. Je me permets d'indiquer que si nous les avions annoncés de façon très précise il y a six mois, peu de sénateurs auraient pensé que nous pourrions aboutir, en novembre, aux résultats que je viens d'indiquer en ce qui concerne les prix, l'emploi, l'activité industrielle, la reprise de la consommation — ne parlait-on pas il y a six mois, de l'effondrement de la consommation des ménages au cours du deuxième semestre et de l'incapacité où nous serions de faire redémarrer cette consommation ?

Il me faut maintenant aborder mon deuxième point et analyser ce qui sous-tend notre perspective budgétaire. Comment obtenir, en 1976, le type de croissance que nous avons choisi ?

Notre objectif, celui du Président de la République et du Gouvernement, vise à placer notre pays, en 1976, sur la voie d'une croissance qui soit à la fois nouvelle et équilibrée. M. Monory tout à l'heure, en élargissant son exposé introductif aux dimensions du moyen terme et en reliant, par là même, les problèmes du budget à ceux du Plan, a indiqué la voie dans laquelle je vais m'engager. J'essaierai de lui apporter quelques réponses ou de marquer, le cas échéant, les quelques légers désaccords qui existent entre nous.

Nous sommes entrés — il convient d'en être parfaitement conscient — dans des temps différents qui appellent des changements.

D'abord, la structure même de notre économie doit s'adapter. En effet, le marché de certains biens durables devient un marché de renouvellement ; ce n'est plus un marché de nouvel équipement. Il convient, dans l'organisation de la production et de la commercialisation, de tenir compte des taux d'équipement et, par exemple, de savoir que les cinq sixièmes des achats de voitures neuves correspondent à des renouvellements et non pas à des équipements neufs. De même, 89 p. 100 des ménages français possédant un réfrigérateur et 82 p. 100 un appareil de télévision, les marchés de renouvellement prennent une importance croissante par rapport aux marchés de premier équipement.

Ensuite, le relèvement du coût des matières premières et de l'énergie — quelle que soit la portée des discussions qui auront lieu le mois prochain à Paris dans le cadre de la conférence Nord-Sud — est inéluctable. La recherche d'une moindre dépendance à l'égard de l'extérieur et d'une utilisation plus rationnelle et moins coûteuse des matières premières que nous importons, consiste donc à favoriser un développement qui, changeant manifestement de nature, doit employer au mieux nos possibilités nationales.

Pour atteindre cet objectif, le budget que je vous présente comporte un certain nombre d'efforts, qui peuvent paraître insuffisants si on les compare à la somme de tout ce qui est souhaitable. Cependant — et j'ai été sensible aux propos de M. Monory — il s'agit de choix, de nouvelles répartitions, de

redéploiement puisqu'il n'est évidemment pas possible d'additionner des dépenses. Nous devons garder la maîtrise des phénomènes économiques, et la croissance des dépenses budgétaires doit demeurer dans des limites relativement précises.

Le premier de ces efforts, nous l'avons fait porter sur les équipements publics de l'Etat. C'est ainsi que les autorisations de programme pour les équipements sanitaires et sociaux progressent de 18 p. 100, de 16 p. 100 pour le logement. L'effort accompli en faveur des programmes de télécommunications est également considérable.

Lorsque l'on additionne les crédits affectés aux équipements publics dans la loi de finances pour 1975 — le budget initial et les quatre collectifs, puisqu'il y en aura quatre — et l'effort prévu dans la loi de finances pour 1976, on parvient à une dépense globale pour les équipements collectifs de 130 milliards de francs. Ce chiffre, comparé aux masses budgétaires annuelles qui sont de 270 à 293 milliards de francs, témoigne à quel point notre effort de relance en matière d'équipements publics est considérable en cette période de crise.

Si nous considérons les crises passées, nous nous rendons compte que notre grand tort a été de ralentir notre effort d'équipement et de faire des économies sur l'avenir. Cela est plus facile que de réduire les dépenses de fonctionnement, réduction qui fait toujours pousser beaucoup de cris.

Au contraire, dans la politique budgétaire menée en 1975 et prévue pour 1976, j'ai tenté de privilégier l'effort d'équipement collectif. Car nous travaillons pour l'avenir. Les 130 milliards de francs consacrés, en deux ans, à l'équipement collectif, marquent bien notre souci de nous engager dans une croissance différente.

Je ne parlerai pas de l'amélioration du fonctionnement des services publics, ayant déjà indiqué ce que nous réalisons en matière de créations d'emploi.

Je voudrais en venir maintenant à un problème auquel le Sénat est très attentif : celui des collectivités locales. Il s'est engagé, sur ce point, monsieur le président, un débat permanent entre nous.

Les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales ont connu, voici dix-huit mois, de graves difficultés. J'ai essayé, ainsi que les autres membres du Gouvernement, d'apporter à ces difficultés un début de solution. Mais j'ai l'impression, à écouter certains discours, à recevoir certaines lettres, que ces débuts de solution ont aggravé les relations entre l'Etat et les collectivités locales plutôt qu'ils ne les ont améliorées.

Je ne rappellerai pas ce que nous avons fait dans le cadre du fonds d'équipement des collectivités locales. Je constate simplement que cette procédure simple fonctionne puisque les crédits sont en place et que les demandes de prêts complémentaires — qui peuvent être formulées jusqu'au 15 décembre et non plus jusqu'au 15 novembre — sont nombreuses.

La loi de finances pour 1976, mis à part l'anticipation, en 1975, qui répond à un souci de logique, du financement du fonds d'équipement, comporte deux mesures positives importantes.

Il s'agit d'une part, de l'application en année pleine de l'option pour la T. V. A. pour les régies municipales, qui se traduit par un transfert de recettes de l'Etat aux collectivités locales de l'ordre de 750 millions de francs ; il s'agit d'autre part, de l'accélération considérable de la nationalisation des collèges d'enseignement qui se traduit également par un transfert de recettes de 230 millions de francs, soit, pour ces deux mesures, un transfert de près d'un milliard de francs.

Il résulte du débat qui a eu lieu à l'Assemblée nationale et des propos qui ont été tenus par mon collègue M. le ministre de l'éducation que ces nationalisations entraîneront la création d'une moyenne de dix postes par établissement.

Certes, ces deux mesures ne règlent pas le problème fondamental des collectivités locales. Nous sommes engagés dans un effort de longue durée.

L'amélioration des relations entre l'Etat et les collectivités locales — je tiens à dire, à cet égard, que notre effort en ce sens est réel et continu — résultera du dialogue qui s'établira entre nous, qui s'est déjà, monsieur le président, largement établi entre nous tant au sein de cette assemblée qu'au sein de l'union des maires. Ainsi pourrions-nous, ensemble, participer effectivement à l'effort d'équipement de notre pays, effort fondamental, qui est, à mon avis, le meilleur moyen de lutter contre toute forme de crise, monsieur le rapporteur général.

M. Monory m'a posé quelques questions auxquelles, a-t-il indiqué, il n'avait pas trouvé, dans le budget pour 1976, de

réponse. Il voudrait savoir selon quelles modalités, quels mécanismes, notre croissance — celle que nous voulons pour 1976 — sera à la fois plus juste, plus humaine et plus équilibrée.

Nombre de personnes, de chefs d'entreprise, de commentateurs sont, à l'heure actuelle, un peu étonnés de constater que, malgré la crise et malgré la nécessité dans laquelle nous sommes de prévoir une politique conjoncturelle pour remettre le pays dans la voie de la croissance, nous ne perdons pas de vue notre objectif d'amélioration de la politique sociale. En effet, nombreux sont ceux qui nous ont demandé, à maintes reprises, de freiner, voire d'arrêter cette politique sociale, car ils considéraient que nous ne pouvions tout faire à la fois. J'affirmerai, de la manière la plus forte, à cette tribune que l'action du président de la République et du Gouvernement consiste à remettre notre pays dans le chemin de la croissance — et je peux dire aujourd'hui, 21 novembre, que nous y sommes parvenus — sans perdre de vue un seul instant qu'il existe dans ce pays des difficultés d'ordre social. Nous devons, par une action continue, mesurée, étalée — car on ne peut pas tout faire le même jour, chacun le sait — mettre en œuvre une politique qui permette à notre croissance de devenir progressivement plus humaine et plus juste.

Ce n'est pas par hasard, monsieur le rapporteur général, que vous trouvez dans ce budget des mesures fiscales importantes en faveur des personnes âgées. Ces mesures viennent compléter l'ensemble des efforts qu'avec obstination nous mettons en œuvre en faveur de cette catégorie particulièrement oubliée, avouons-le, au terme des croissances précédentes.

Ce n'est pas par hasard que vous trouvez, dans les aménagements fiscaux, certaines mesures de « reprise », oserais-je dire, au détriment de certaines catégories privilégiées — salariés de haut niveau, membres des conseils d'administration — et, au contraire, des élargissements de barème en faveur des familles, notamment de celles chargées d'enfants, en faveur des handicapés et d'un certain nombre d'autres catégories.

Ce n'est pas par hasard que vous trouvez dans notre texte des mesures de reprise sur les provisions des compagnies pétrolières pour financer notre contribution au bénéfice des régimes agricoles, des régimes de travailleurs indépendants ou des régimes d'assurance vieillesse générale.

Ce n'est pas par hasard que vous trouvez une intensification de l'action contre la fraude fiscale, associée d'ailleurs à un effort d'humanisation, d'information, dans le cadre des centres agréés et dans le cadre de tout ce que nous faisons pour améliorer l'information des contribuables par le réseau des chambres de commerce, des chambres de métiers et des chambres d'agriculture.

Ce n'est pas par hasard que nous parlons de la réduction de la durée hebdomadaire ou mensuelle du travail à une époque de crise. Nous pensons que la reprise qui s'amorce doit apporter des satisfactions à ceux qui ont les horaires de travail les plus longs, aux travailleurs manuels.

Ce n'est pas par hasard que nous avons prévu de déposer rapidement des textes sur le raccourcissement de la durée du travail et l'abaissement de l'âge de la retraite, non pas pour résoudre le problème d'une manière générale et globale, mais pour faire bénéficier de ces mesures des catégories bien précises, comme les travailleurs manuels qui accomplissent pendant plus de 44 ou 45 heures des travaux pénibles dans des conditions difficiles, puisqu'ils affrontent souvent les intempéries. Nous pensons que, même dans un processus de création de la reprise et de développement de notre économie, nous devons avoir le souci constant de réduire les inégalités et de faire bénéficier de cette croissance l'ensemble des catégories les plus défavorisées. C'est pourquoi, dans tous ces problèmes d'égalité fiscale, d'âge de la retraite, de durée du travail, de politique familiale, d'aménagement du territoire même — je me réfère au débat précédent sur le plan de développement — et dans l'ensemble des actions que nous menons, nous essayons de concilier ces deux objectifs fondamentaux.

Un certain nombre de critiques et d'analystes pensent qu'une meilleure politique aurait été de ne plus s'occuper des problèmes sociaux, mais seulement de la reprise de l'économie ; d'autres prétendent — et c'est ce que je leur reproche — que l'on ne devrait faire que de la politique sociale et ne pas s'occuper de l'économie, parce que les entreprises, les trusts capitalistes, comme ils disent, pourront payer. La politique raisonnable est, à mon avis, de mener de front les deux opérations.

Je réponds à M. Monory que, dans le budget, tous ces problèmes sont évoqués de manière intentionnelle et que la conduite de la politique économique et financière de notre pays traduit une orientation plus humaine, plus juste et plus équilibrée entre les régions et en faveur de l'ensemble de la population.

M. le rapporteur général m'a posé des questions précises sur les objectifs de 1976. J'ai noté que vous aviez, monsieur le rapporteur général, examiné les deux objectifs que je m'étais fixés : l'objectif du taux de croissance et l'objectif de glissement des prix. Vous avez dit, qu'après tout, le premier était possible, mais que le second était ambitieux. C'est en me référant à cette analyse que je voudrais maintenant indiquer au Sénat quels sont les principaux éléments qui motivent la construction de ces différents objectifs.

D'abord, comme objectif de taux de croissance, vous le savez, nous avons retenu 4,7. Je ne mettrai pas ma tête à couper qu'il y a, entre 4,6 et 4,8, une différence de nature. Je dirai simplement qu'en regardant les travaux de mes collègues de l'O. C. D. E., de la Commission économique européenne, de la commission des Nations Unies pour l'Europe qui sont sources objectives et internationales, en me souvenant de nos échanges de Rambouillet, dimanche dernier, nous pensons que nous aurons effectivement un taux de croissance positif et qu'il sera de cet ordre de grandeur, pour trois raisons, et d'abord, parce que le véritable moteur de ce taux de croissance, en 1976, nous le trouvons dans les dépenses publiques, dans les 64 milliards de francs de crédits d'investissement que je vous propose dans ce budget, dans les investissements des administrations qui progresseront de 11,6 p. 100 et dans les investissements des entreprises publiques qui progresseront de 16,9 p. 100 en 1976 par rapport à 1975. C'est là le moteur et nous en contrôlons la carburation, si je puis me permettre cette expression (*Sourires.*) parce que les décisions sont prises, parce que nous connaissons le programme et que, par conséquent, nous l'exécuterons.

Nous avons été beaucoup plus prudents pour les autres hypothèses, car l'expérience instruit. En ce qui concerne la lente reprise de l'étranger, nous pensons que le taux moyen de croissance avoisinera 2,5 p. 100 pour l'ensemble de nos partenaires commerciaux contre moins trois en 1975 et nous estimons que le volume de nos exportations qui, après avoir reculé de 4 p. 100 en 1975 par rapport à 1974, retrouvera à peu près son niveau de 1974, c'est-à-dire sera à plus 6 p. 100, ce qui signifie que, sur deux ans, nous n'aurons fait pratiquement aucun progrès en matière de volume d'exportations, hypothèse analogue à celle que nous retenons pour l'ensemble du commerce mondial.

En matière d'investissements privés, nous avons été prudents. Nous pensons qu'on reviendra, là aussi, tout juste au chiffre de 1974 et que, par conséquent, il y aura une petite remontée, succédant à une baisse.

Nous avons été prudents également en matière de consommation des ménages. Nous pensons que le taux de croissance en 1976 sera faible et qu'après le dégonflement des stocks cette année — ce dégonflement, en effet, est en train de se produire sous nos yeux, notamment dans le commerce et dans de nombreux secteurs d'industrie de biens de consommation — il y aura, en 1976, une reconstitution très partielle de ces stocks, car il est de tradition qu'après une crise forte qui a surpris les entreprises avec des stocks importants, la reconstitution des stocks ne soit jamais à l'identique.

Cet objectif de croissance comporte, bien entendu, des incertitudes. J'ai la possibilité de dire aujourd'hui au Sénat qu'à la suite de la réunion de Rambouillet, nous avons fait des progrès importants et que sont diminuées les incertitudes qui affectent le commerce international, à savoir la menace d'un retour au protectionnisme et l'instabilité du marché des changes.

Nous avons, en effet, été d'accord, après de longues discussions, pour reconnaître que des mesures protectionnistes à caractère général représenteraient un danger mortel pour l'ensemble des pays occidentaux. Aussi, nous avons été d'accord pour renouveler les engagements que nous avons pris dans le cadre de l'O. C. D. E. et pour éviter, autant que faire se peut, des mesures protectionnistes.

En ce qui concerne le problème de l'ordre monétaire international, nous avons constaté notre accord pour mettre en œuvre, à très court terme, entre les monnaies intéressées, un mécanisme de concertation de l'action de nos banques centrales pour contrecarrer les fluctuations erratiques qui pourraient affecter les rapports entre le yen et le dollar, d'un côté, et entre les monnaies du serpent européen de l'autre, dans un système de flottement concerté beaucoup plus précis qui, sans être la stabilité absolue, corrigera les fluctuations.

En outre, nous avons été d'accord pour régler, au mois de janvier prochain, au cours de la réunion du comité intérimaire du Fonds monétaire international, l'ensemble de la réforme du système monétaire international. Nous avons avancé, vous le savez, sur les problèmes de l'or et sur les problèmes d'aide aux

pays en voie de développement. Enfin, grâce à la réunion de Rambouillet, nous venons d'avancer sur les problèmes de l'élaboration d'un nouveau système de change. En effet, nous avons pu nous mettre d'accord avec nos partenaires américains sur la nécessité d'introduire dans les statuts du fonds, l'objectif de retour à la stabilité des taux de change — car il n'est pas de véritable reprise économique sans cette stabilité — en prévoyant des dispositions transitoires placées sous contrôle très clair et très net — « ferme contrôle » dit l'accord — du Fonds monétaire international.

Après la réunion de Rambouillet, je peux affirmer que nous sommes, aussi bien sur le problème de la liberté des échanges que sur celui de la stabilité du taux de change, éléments fondamentaux de la reprise économique, beaucoup plus confiants.

Enfin, malgré tous ces points positifs, il reste des inconnues. J'ai indiqué tout à l'heure, car je suis très fidèle au précepte de M. Monory, « dire la vérité aux Français », que nous devons garder quelque souplesse. « Un fonds d'action conjoncturelle aurait permis de lancer quelques chantiers, quelques travaux, dans l'hypothèse où, au début de 1976, la conjoncture ne répondrait pas tout à fait à vos prévisions », m'a dit tout à l'heure M. le rapporteur général.

Nous n'avons pas retenu cette idée pour une raison simple. Nous pensons que, pour 1976, un nombre trop élevé de chantiers ouverts grâce aux crédits du plan de soutien de l'économie et aux crédits de ce budget nous exposerait à des risques d'inflation.

Nous avons pensé vous proposer, non pas un fonds d'action conjoncturelle sur les dépenses, compte tenu des délais inhérents à l'engagement de celles-ci, mais un dispositif analogue en matière de recettes. C'est pourquoi nous proposons, dans un texte séparé que l'Assemblée nationale a voté hier après-midi, de pouvoir jouer au premier trimestre 1976 sur le rythme des rentrées fiscales, afin d'améliorer, de conforter notre reprise en véritable redémarrage, dans l'hypothèse où, pour des raisons internationales ou intérieures, cette reprise serait en janvier, février ou mars encore un peu hésitante. C'est pourquoi j'ai demandé de pouvoir — par ordonnance, en vertu de l'article 38 de la Constitution — soit relever le niveau à partir duquel les contribuables soumis à l'impôt sur le revenu des personnes physiques paient des acomptes le 15 février — ce qui déchargerait 500 000, 600 000 ou un million de contribuables du soin de payer leurs acomptes provisionnels les 15 février et 15 mai et, par conséquent, faciliterait la reprise de la consommation — soit réduire le 15 mars le taux de l'acompte de l'impôt sur les sociétés qui est de 20 p. 100 — ce qui, dans une perspective des trésoreries qui seront peut-être encore un peu exsangues, nous permettrait de faciliter également l'opération de redémarrage.

Je ne suis pas en mesure aujourd'hui de dire ce que je ferai le 15 février sur ce point, car je souhaite absolument conserver un élément de stimulation supplémentaire qui, le cas échéant, pourrait être mis en œuvre très rapidement pour soutenir la reprise qui s'annonce. Si la reprise de la consommation se poursuit en novembre et en décembre à un rythme aussi élevé que pendant les mois de septembre et d'octobre, il ne sera pas absolument utile d'utiliser cette procédure. Si les entreprises constatent que la reprise est plus lente et que, par conséquent, leurs charges financières augmentent, il sera sans doute souhaitable d'utiliser cette possibilité de modération de l'acompte de l'impôt sur les sociétés du 15 mars, de manière à apporter un peu de disponibilité dans l'économie.

J'indique au Sénat que dans le projet de loi spécial qui verra en discussion après le budget, je n'envisage pas de demander l'autorisation de faire varier en hausse ces acomptes. Autrement dit, je ne songe pas à aggraver la pression fiscale. Je désire seulement conserver le libre choix du moment d'une opération de réduction ou de report, la libre décision de la faire ou de ne pas la faire pour soutenir la conjoncture. Ce sera ma réponse, monsieur le rapporteur général, à votre question sur la conjoncture. Plutôt que de faire porter cette action sur les dépenses, je propose de la faire porter sur les recettes. Comme il s'agit de modifier la date de l'acompte, cette mesure ne met pas en cause le volume global des rentrées fiscales. Elle tend à les reporter simplement du premier semestre au deuxième semestre, ce qui ne touche pas l'équilibre, car nous sommes à l'intérieur de l'année. (*Mouvements divers sur les travées socialistes et communistes.*)

Ce dispositif a été l'objet de nombreuses observations. Mais, on peut difficilement me demander de ne pas me tromper dans mes prévisions, de ne pas prendre de mesures de correction et de travailler dans le cadre d'un plan rigide, car il faut quand même avoir, de temps en temps, quelques éléments de souplesse. Cette disposition est de nature à répondre aux interrogatoires de M. le rapporteur général et du Sénat tout entier

qui se demandent, puisque nous sommes en période de reprise, si celle-ci va s'amplifier et si nous avons le moyen, le cas échéant — si c'était nécessaire en février ou en mars — de l'accélérer davantage.

Quel est, d'autre part, si j'ose dire, l'autre direction ? Quels sont les moyens dont nous pouvons disposer pour éviter que cette reprise qui apparaît ne tourne pas de l'autre côté et ne se traduise pas par un dérapage et par une poussée inflationniste ?

Là, et c'est par ce point que je voudrais terminer mon exposé, nous avons aussi prévu un certain nombre de mesures dont je voudrais informer le Sénat, car je partage totalement le point de vue énoncé par M. le président de la commission des finances et par M. le rapporteur général. Je considère que le vrai danger qui nous menace est l'inflation et, d'ailleurs, les Français le savent bien.

Nous avons prévu un glissement de 7,5 p. 100, prévision qui a été critiquée. Il s'agit d'un objectif ambitieux. Le taux annuel d'inflation est actuellement de 9 p. 100 environ. Je reconnais qu'il est difficile de le ramener à 7,5 p. 100 car c'est à ce niveau là qu'un dixième de moins représente, si j'ose dire, un « poids de revendication » extrêmement lourd.

Quels efforts faisons nous ? Je pense, comme M. Bonnefous, que nous devons d'abord créer un contexte économique qui ne soit pas favorable à l'inflation et, pour ce faire — j'aurai l'occasion de le répéter bien souvent — la gestion des finances publiques ne doit pas être inflationniste, mais accompagner la croissance et même la provoquer si elle est insuffisante. Elle ne doit cependant pas aller au-delà.

Il serait absurde, en effet, que dans une période de reprise et de croissance, le déficit des dépenses publiques, la création de nouvelles dépenses de fonctionnement, l'embauche de dizaines ou de centaines de milliers de personnes, aboutissent à saper les bases de la croissance que nous avons rétablie. A court terme, tout serait remis en cause, il faudrait stabiliser à nouveau la situation et, par conséquent, hypothéquer l'avenir.

C'est pourquoi vous me verrez absolument déterminé sur le total des dépenses budgétaires — 293 milliards de francs — car je ne peux accepter qu'elles progressent plus vite que la P.I.B. elle-même. C'est pourquoi vous me trouverez fondamentalement attaché à une certaine sélectivité des dépenses et c'est pourquoi ma position sera très ferme sur le règlement du déficit de la sécurité sociale.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Et nous soutiendrons !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je suis résolu à ce que ce déficit soit couvert, non par de nouvelles charges pesant sur les entreprises car elles ne pourraient pas les supporter — ce serait une solution dangereuse pour l'emploi et pour la reprise — mais par un prélèvement sur les revenus des ménages, par la triple voie d'un freinage des dépenses des différents régimes, d'une réduction des prestations — il faut aller jusque là — et de l'augmentation des cotisations payées par les ménages. Il ne faut pas recourir à la facilité trompeuse de majorer les charges des entreprises car notre économie n'y résisterait pas.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Il ne faut pas oublier non plus la réduction du gaspillage de la sécurité sociale !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. J'ai aussi parlé des économies !

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Demandez à Citroën de rembourser !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Ma position ayant été quelque peu déformée, je tenais à apporter ces précisions.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. Elle est claire maintenant !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Venons-en à la politique monétaire. En 1975, nous avons appliqué délibérément une politique de déficit budgétaire, et parallèlement une politique monétaire expansionniste. Il convenait, en effet, de faire redémarrer notre économie.

Pour 1976, notre objectif est triple : premièrement, maintenir la croissance de la masse monétaire parallèle à celle de la P. I. B. en valeur, mais pas au-delà ; deuxièmement, maîtriser

le développement des crédits à l'économie. A cet égard, j'indique au Sénat que partant de la base 100 à la fin de l'année 1974, la norme des crédits à l'économie soumis à encadrement était fixée à l'indice 107 fin septembre. A cette même date, elle n'était qu'à l'indice 104. Soucieux de permettre aux entreprises de recevoir les financements dont elles auront besoin, j'ai décidé de fixer pour la fin du mois de juin 1976, la norme des crédits encadrés à 113. Nous enregistrerons donc en moyenne une progression d'environ 1 point par mois de la masse des crédits distribués à l'économie. Cela coïncide avec nos hypothèses d'augmentation de la P. I. B. Cette progression permettra de faire face au besoin de financement des entreprises tout en protégeant le système bancaire d'un certain nombre de tentations ; celle d'une distribution inconsidérée et inflationniste des crédits par exemple.

J'ai donc tenu à indiquer dès maintenant à l'ensemble des banques les objectifs prévus pour fin juin 1976 afin qu'il n'y ait aucun malentendu. Aussi cette progression, qui passera de 104 à 113 entre la fin du mois de septembre 1975 et la fin du mois de juin 1976, me paraît correspondre à la nécessité d'assurer le financement de la reprise tout en évitant que le crédit exerce des pressions inflationnistes sur l'économie.

Notre troisième objectif est d'éviter que le Trésor ne participe de façon excessive à la création monétaire. Depuis le début de l'été, 42 milliards de francs de bons du Trésor en compte courant ont été souscrits sur le marché monétaire. Je voudrais relayer maintenant ces émissions auprès du système bancaire par des placements de bons du Trésor directement auprès des particuliers, de manière à ponctionner les liquidités excessives. Ils seront à intérêt progressif. Nous passerons ainsi d'un financement monétaire de notre reprise à un financement sur l'épargne.

J'en viens au problème des prix, souci constant de M. le rapporteur général, de moi-même et de l'ensemble des Français. Je sais que nous allons avoir quelques discussions car je ne compte rétablir le prélèvement conjoncturel que dans l'hypothèse où le taux d'augmentation des prix des produits manufacturés dépasserait un rythme trimestriel de 2 p. 100. Le Gouvernement doit donc mettre en place des mécanismes compliqués de contrôle des prix au niveau des marges du commerce. Cela n'a pas été sans susciter quelques remous, mais je l'ai fait tout de même. A l'heure actuelle, j'ai mis en place, pour le commerce et pour les services, un système d'encadrement relativement sérieux qui donnera de bons résultats.

Pour la production industrielle, mon objectif est de ne pas revenir à un contrôle des prix trop tatillon car, là aussi, c'est l'avenir qui pourrait être hypothéqué.

C'est pourquoi entre les deux systèmes, d'une part l'obligation de revenir, dans quelques mois, à un mécanisme de contrôle des prix industriels et, d'autre part, la nécessité, pour s'en prémunir, de remettre en place le prélèvement conjoncturel, le Gouvernement a choisi, et je demanderai au Sénat de le suivre.

Le choix ne consiste pas à décider ou non le prélèvement conjoncturel, mais à se poser la question suivante : pour obtenir en 1976 des objectifs de prix qui nous permettent de développer nos exportations et de ne pas contrarier notre reprise, préférons-nous le retour à un système de blocage des prix très rigide ou le retour éventuel à un mécanisme de prélèvement conjoncturel qui, portant sur les grandes entreprises, les oblige à discipliner l'évolution de leurs marges ?

Tel est le vrai problème au sujet duquel j'aurai sans doute l'occasion, monsieur le rapporteur général, de rompre quelques lances avec vous demain.

C'est un point essentiel car il s'agit de savoir si, comme moi et comme le Gouvernement, l'ensemble du Sénat estime que le danger qui nous guette est celui de l'inflation et si, le reconnaissant, il donne au Gouvernement les moyens d'y faire face.

Enfin, je voudrais dire — et là aussi je soulèverai quelques clameurs — que l'inflation ne se limite pas ou couple Etat-entreprises. En France, l'inflation, dès que l'on sort des problèmes du pétrole et des matières premières et que la situation se stabilise un peu, s'élargit à l'ensemble des problèmes de revenus.

L'inflation ne sera pas maîtrisée tant que le problème des revenus ne sera pas franchement posé. Il ne peut pas y avoir maîtrise de l'inflation et satisfaction de toutes les revendications catégorielles. Il n'est pas possible d'augmenter simultanément les marges commerciales, les tarifs des prestations de services, les salaires dans des proportions supérieures à l'augmentation de la productivité et de revoir les tarifs publics pour dégager le nécessaire financement de nos investissements énergétiques sans que les prix en supportent la conséquence.

C'est la raison pour laquelle la maîtrise de l'inflation passe par un plus grand consensus sur les objectifs et sur les modalités de la politique économique par un examen plus précis de l'ensemble des revendications, par un peu plus de sagesse. Je constate d'ailleurs qu'à l'heure actuelle le peuple français fait preuve davantage de sagesse en la matière.

Mme Marie-Thérèse Goutmann. On la lui impose !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Il est parfaitement conscient que l'on ne peut tout faire à la fois, sinon il vous suivrait (*Sourires.*) Il sait qu'un certain nombre de priorités doivent être respectées.

Monsieur le président, j'ai été un peu long et je vous prie de m'en excuser, mais le débat est important. Tout à l'heure, M. le président Champeix a noté qu'il s'agissait d'un débat essentiel. J'ai donc voulu lui donner sa véritable dimension.

Après l'introduction très large de M. le rapporteur général — il a même parlé du Plan — je voudrais, si vous me le permettez, replacer ce débat dans sa perspective politique.

Depuis plusieurs années, notre économie comme celle de nos partenaires, a subi des chocs considérables. Sur le plan extérieur, nous avons vu s'effondrer le système monétaire international, les prix du pétrole et des matières premières être brutalement relevés, les échanges internationaux, dont la croissance continue avait été un des principaux facteurs de notre développement, se contracter.

Sur le plan interne, nous avons subi une inflation formidable et le taux connu depuis dix-huit mois est sans exemple depuis quinze ans. Après une longue période de croissance continue de la production, qui a masqué beaucoup de problèmes, notamment de structures et de gestion d'entreprises, nous arrivons aujourd'hui à l'heure de vérité.

Pendant ces dix-huit mois, le Président de la République et le Gouvernement ont essayé de s'attaquer à l'ensemble de ces problèmes avec, comme premier objectif, remettre l'économie française en équilibre — ce qui a été fait en 1974 — et faire redémarrer la croissance, ce que nous sommes en train de faire.

Je suis conscient, comme M. le rapporteur général, que c'est seulement grâce au Plan et dans une perspective à moyen terme que nous pourrions remettre l'économie française dans la voie de la croissance, tout en lui intégrant les valeurs de justice, d'humanité, d'équilibre, qui sont essentielles.

J'ai été ravi de l'entendre parler de programmes prioritaires. Un plan ne peut pas être l'addition de toutes les revendications. S'il était un document pseudo-mathématique essayant d'expliquer, chiffres en main, que tout est possible, il ne constituerait qu'un catalogue des futures déceptions.

Le véritable Plan que nous voulons mettre en œuvre consiste à retenir quelques objectifs fondamentaux comme l'indépendance nationale — cela suppose l'équilibre de la balance des paiements — la réduction des inégalités, d'où une politique sociale continue et le développement industriel qui, seul, permet de financer cette politique de justice sociale. Tels sont les objectifs d'un plan.

La conception que j'essaie de faire prévaloir, c'est qu'il doit s'appuyer sur des programmes financiers prioritaires, mis à l'abri de la conjoncture et qui permettent de réaliser un minimum d'investissements, quelles que soient les nécessités de la politique conjoncturelle. Celle-ci ne doit pas aller à l'encontre des objectifs profonds du Plan. Un noyau dur doit être préservé en toutes circonstances.

Tel est le document que je voudrais vous présenter, avec M. le Premier ministre, au cours d'un prochain débat. Ainsi, nous n'aurons pas seulement défini nos objectifs de croissance équilibrée, mais, comme le souhaite M. Monory, nous aurons dit la vérité aux Français en exposant clairement vers quoi nous voulons faire tendre l'économie française.

Ce débat se tient à un moment où notre économie s'anime à nouveau. Nous sommes dans une période incertaine où chacun sent le mouvement qui s'amorce, mais où celui-ci est encore trop récent pour être mesuré et où l'incertitude demeure quant à son ampleur. Dans un environnement international qui commence à s'éclaircir — comme l'a noté M. Monory — le véritable danger demeure l'inflation. Que celle-ci soit maîtrisée, et notre reprise sera durable. Que la hausse des prix s'amplifie, et beaucoup de nos efforts auront été vains. C'est pourquoi je demande au Sénat, non seulement d'adopter l'ensemble des dispositions de ce budget, mais encore d'appuyer le Gouvernement qui veut que la reprise qui s'annonce soit durable. Notre ennemie commune, c'est l'inflation. Je vous propose donc d'achever l'œuvre

que vous avez entreprise avec le Gouvernement pour que l'économie française s'assure les bases d'une croissance plus juste et plus durable. (*Applaudissements à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. Le Sénat voudra sans doute interrompre maintenant ses travaux jusqu'à quinze heures. (*Assentiment.*)

La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à douze heures quarante-cinq minutes est reprise à quinze heures dix minutes.*)

M. le président. La séance est reprise.

— 4 —

CANDIDATURE A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement a demandé au Sénat de procéder au renouvellement du mandat de son représentant au sein de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations.

La commission des finances a fait connaître à la présidence qu'elle propose la candidature de M. Yvon Coudé du Foresto.

Cette candidature a été affichée.

Elle sera ratifiée, s'il n'y a pas d'opposition, à l'expiration d'un délai d'une heure, conformément à l'article 9 du règlement.

— 5 —

COMMUNICATION DU GOUVERNEMENT

M. le président. J'informe le Sénat que, par lettre en date du 21 novembre 1975, M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé des relations avec le Parlement m'a fait connaître que le Gouvernement, en accord avec la commission des finances, demande que l'ordre de discussion du projet de loi de finances pour 1976 soit ainsi modifié :

A. — Le lundi 24 novembre 1975, à neuf heures trente et quinze heures, examen des crédits suivants :

- I. Travail et santé publique :
 - I. — Section commune ;
 - II. — Travail et sécurité sociale (+ article 68).
2. Qualité de la vie :
- III. — Tourisme.
3. Commerce et artisanat :

B. — L'examen des budgets annexes des monnaies et médailles et de l'imprimerie nationale serait reporté à l'ordre du jour du samedi 6 décembre 1975, après l'examen des crédits du commissariat général du Plan et immédiatement avant l'examen des crédits du ministère de l'économie et des finances. — I : Charges communes.

Il n'y a pas d'opposition à cette demande de modification de l'ordre de nos travaux ?...

L'ordre de discussion du projet de loi de finances est donc ainsi modifié.

— 6 —

LOI DE FINANCES POUR 1976

Suite de la discussion d'un projet de loi.

M. le président. Nous poursuivons la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale.

Je rappelle au Sénat que, conformément à l'article 50 du règlement, la conférence des présidents a fixé à aujourd'hui vendredi 21 novembre, à dix-huit heures, le délai limite pour le dépôt des amendements à la première partie de ce projet de loi.

J'indique au Sénat que, compte tenu de l'organisation du débat décidée le 13 novembre 1975 par la conférence des présidents, les temps de parole dont disposent les groupes pour cette discussion générale sont les suivants :

Groupe des républicains indépendants : 30 minutes ;

Groupe de l'union centriste des démocrates de progrès : 30 minutes ;

Groupe socialiste : 29 minutes ;
 Groupe de la gauche démocratique : 26 minutes ;
 Groupe d'union des démocrates pour la République :
 24 minutes ;
 Groupe communiste : 21 minutes ;
 Groupe des républicains indépendants d'action sociale :
 20 minutes.

Dans la suite de la discussion générale, la parole est à M. Des-
 cours Desacres.

M. Jacques Descours Desacres. Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, après notre excellent collègue M. Monory, dont chacun, ici, a apprécié, ce matin, la qualité des débuts dans sa haute et délicate fonction, après M. le ministre de l'économie et des finances, dont la clarté et la conviction habituelles imprégnaient l'exposé, je tiens, au nom du groupe des républicains indépendants, à rendre hommage aux éminents prédécesseurs de notre rapporteur général, en particulier à M. le ministre Yvon Coudé du Foresto pour lequel nous formons les souhaits de prompt et complet rétablissement les plus amicaux. (Applaudissements.)

Les propos que nous avons entendus ce matin n'ont pu que nous confirmer dans notre position de principe. Si établir un projet de loi de finances crédible en pleine tourmente économique paraît une gageure, le vote d'un budget équilibré doit cependant marquer la volonté de l'Etat de ne pas relancer l'inflation, après avoir apporté à l'économie du pays au début de l'automne un indispensable soutien. Telle est l'idée directrice qui guidera les membres de notre groupe au cours de ce débat.

Leurs observations, leurs suggestions viseront le plus souvent, au-delà du projet en discussion, l'élaboration d'une loi de finances rectificative qui s'imposera certainement à mi-chemin du prochain exercice, lorsque se précisera l'évolution économique du monde.

Certes, de tels textes — notre rapporteur général l'a indiqué excellentement — doivent être exclus en temps de stabilité intérieure et internationale, mais ils apparaissent inévitables en période de crise, alors que tous les pronostics peuvent être déjoués pour des raisons qui échappent totalement à l'action des pouvoirs publics nationaux agissant isolément et qui exigent une conjonction de leurs efforts dont nous espérons voir les prémices dans la conférence de Rambouillet dont, monsieur le ministre, vous nous avez rappelé les orientations essentielles, à nos yeux, à l'encontre du protectionnisme et en faveur du retour à un ordre monétaire international.

L'exercice qui va s'achever aura été marqué par le dépôt de quatre projets de loi de finances rectificative et, partant d'un excédent de recettes prévisionnelles de 250 millions de francs, c'est à un découvert de 45 698 millions de francs, si je ne m'abuse, qu'aurait à faire face le Trésor si toutes les recettes et les dépenses étaient conformes aux dernières évaluations proposées au Parlement.

Certes la loi de règlement aboutira à un déficit plus modeste et il a pu être psychologiquement bon d'anticiper certaines dépenses au début de septembre de sorte que le présent projet peut être présenté en équilibre et que l'exécution des deux budgets de 1975 et 1976 devra être appréciée globalement — comme vous-même l'avez suggéré, monsieur le ministre, à propos des investissements publics — ce qui rend assez vaine la comparaison des dotations détaillées de l'un et de l'autre budgets ; je ne m'y livrerai donc pas.

Les mesures prises sur le plan social, par voie légale ou contractuelle, ont pu conserver en 1975 au pouvoir d'achat moyen par tête un taux de progression de 1,2 p. 100, en dépit de l'extension du chômage. Même si cette évolution présente des distorsions sensibles dont sont, en particulier, victimes les agriculteurs, puisque la commission des comptes de l'agriculture de la nation estime que le revenu par exploitant en termes réels serait en baisse de 0,9 p. 100 par rapport à 1974, il n'en reste pas moins remarquable que ces résultats sont constatés alors que la production intérieure brute a diminué en volume de 2,5 p. 100. C'est la première décroissance de cette nature depuis trente ans.

Cette situation ne peut évidemment se prolonger et 1976 devra commencer à compenser les déséquilibres présents avant de retrouver une progression du pouvoir d'achat moyen par tête plus conforme à celle de la production intérieure brute pour préserver les facultés d'investissement du pays, qui restent le gage de son progrès.

En 1975, stocks et investissements des entreprises ont été considérablement réduits. En ordre de grandeur, la diminution du stockage est comparable à l'augmentation des dépôts d'épargne

aux environs de 25 milliards de francs. La nécessité de sa reconstitution partielle que vous avez évoquée, monsieur le ministre, va sans doute primer sur les investissements, surtout si l'orientation des prix des matières premières se poursuit vers la hausse après le net fléchissement constaté durant les trois derniers trimestres de 1974 et les deux premiers trimestres de 1975.

Or, en 1976, d'après vos prévisions économiques, les investissements productifs des entreprises devraient avoir un effet d'entraînement et renverser l'évolution de la production industrielle qui, de juin 1974 à juin 1975, a diminué de 11,6 p. 100 en France comme dans les grands pays industriels, de 12,3 p. 100 aux Etats-Unis, de 13,4 p. 100 au Japon, 10,7 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, ces données mensuelles qui permettent des comparaisons avec les pays étrangers ne prétendant pas bien entendu démentir les chiffres trimestriels donnés ce matin par M. le ministre.

Mais le comportement des entreprises sera-t-il conforme aux prévisions ?

Le remarquable exposé du président Bonnefous, le débat qui l'a suivi dans cette enceinte, ont mis en relief les problèmes posés par les entreprises publiques. Il est superflu de revenir sur les difficultés inhérentes à un système qui évolue entre le risque de voir telle ou telle d'entre elles devenir un Etat dans l'Etat, avec sa politique propre diffusée dans des revues et divergeant parfois de celle des pouvoirs publics et le risque de leur voir imposer des comportements économiques peu orthodoxes qui conduisent à faire payer par le contribuable ce qui n'est pas demandé à l'usager.

La progression à 21,3 p. 100 des concours apportés aux entreprises nationales entre le budget de 1975 et le projet de 1976 où ils atteignent 16 841 millions en est, pour partie, la conséquence. Comme l'a souligné M. le rapporteur général, est-il par exemple opportun de trop attendre pour reviser certains tarifs d'électricité et rendre à notre grand établissement national une capacité d'autofinancement plus valable ?

La pénétration des entreprises nationales dans les secteurs économiques les plus divers a été mise en cause à cette tribune. Mais après les déclarations rassurantes de M. le ministre de l'économie et des finances, grande a été la surprise de voir par exemple paraître au *Journal officiel*, voilà peu, un décret autorisant l'Entreprise minière et chimique à prendre des participations jusqu'à concurrence de 50 p. 100 dans une société spécialisée dans les aliments de bétail, ce qui n'a pas grand rapport.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. Sur un autre plan juridique, si les services rendus par l'union des groupements d'achats publics sont incontestables, il ne serait pas sain de céder à une demande d'accroissement de ces autorisations de découvert qui les porterait de 11 à 100 millions de francs.

Il est inconcevable que le secteur public soit directement concurrentiel du secteur privé en bénéficiant de ressources en capital ou en trésorerie provenant, au moins pour partie, des impôts payés par celui-ci. Il n'est pas davantage admissible que des projets ou des programmes considérables soient lancés, gagés sur les deniers publics, sans que le Parlement, qui en est le gardien, en ait au préalable approuvé le principe et le montant.

Les servitudes, parfois lourdes, du secteur public, au respect desquelles le Gouvernement doit veiller, sont la contrepartie de sa sécurité. Le secteur privé est celui du risque, souvent personnel. Il est un moteur essentiel de l'économie.

M. Pierre Croze. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. Et le projet de loi de finances actuel n'a pas apaisé ses réticences qui ont été exprimées avec fermeté par ses porte-parole institutionnels que sont les chambres d'agriculture, de commerce et d'industrie, des métiers, dans leurs avis prudents et réfléchis et qui, cela est frappant, sont marquées par le comportement des chefs d'entreprise devant les allègements fiscaux qui leur ont été offerts pour leurs investissements au titre du soutien de l'économie et qui, s'ils ont progressé — d'après les indications que vous avez données tout à l'heure, monsieur le ministre — restent encore très en deçà des prévisions en ce qui concerne ceux qui sont appelés à bénéficier des allègements de la taxe sur la valeur ajoutée.

Cette attitude est une préoccupation majeure. Chacun en connaît les multiples causes. Pour s'en tenir au présent texte, il est simplement objectif de constater que le rapprochement, face à

l'impôt, entre catégories de contribuables, inscrit dans la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, ne progresse que très lentement, que la plupart des seuils fiscaux n'ont pas été modifiés au même rythme que les prix, enfin que le refus demeure de prendre en considération l'évolution de ceux-ci en facilitant la réévaluation des bilans.

L'inquiétude majeure tient à la reconduction du prélèvement conjoncturel, dont des études poussées ont montré les inégalités de traitement auxquelles il pouvait aboutir suivant les modalités de gestion des entreprises. Et un impôt injuste est un mauvais impôt, même s'il se veut simplement dissuasif.

Il est, par contre, évident que tout doit être mis en œuvre pour prévenir une hausse des prix à laquelle les hésitations actuelles devant l'embauche comme devant l'investissement conduiraient inexorablement, dès que s'accroîtra le réveil de la demande. Un effort de réflexion et de concertation sur cet aspect du problème doit être entrepris d'urgence par le Gouvernement.

Si les entreprises sont l'un des principaux moteurs de l'économie, les collectivités locales, maîtres d'œuvre des deux tiers des équipements publics, remplissent aussi ce rôle et le Gouvernement, puis le Parlement, avaient marqué combien ils en étaient conscients en les associant aux actions de soutien de l'économie lancées en septembre.

Force est de reconnaître que, de leur part aussi, l'accueil a été réservé puisque la moitié seulement des possibilités d'emprunt ouvertes à cet effet auprès de la Caisse de dépôts et consignations a été utilisée et ceci par le quart seulement des communes françaises, d'après les chiffres donnés ce matin par M. le ministre de l'économie et des finances.

Beaucoup de conseils municipaux ont, en effet, hésité à grever leur budget, pendant quinze ans, d'annuités représentant 12,5 p. 100 du capital emprunté, en raison du niveau effarant trop souvent atteint par les impôts locaux dont la charge a encore été aggravée par les prélèvements des régions et, parfois même, de nouveaux établissements publics fort éloignés du contribuable.

Monsieur le ministre, le Gouvernement, vous-même, avez sans nul doute déjà pris conscience de l'existence de ce problème et il serait injuste de ne pas reconnaître les mesures importantes auxquelles vous avez consenti, éclairé par les débats réitérés qui se sont déroulés sur ce thème ici-même. Mais ces mesures restent dramatiquement insuffisantes.

Ainsi que je l'indiquais avant-hier au bureau de l'association nationale des maires, réuni en séance extraordinaire, je ne vois pas, en tant que membre de notre commission des finances, comment un ballon d'oxygène valable peut être apporté dans le cadre de ce budget. Mais avec tous mes collègues du groupe et, j'en suis sûr — les débats le prouveront — avec tous ceux qui siègent dans cette assemblée, je vous conjure, je conjure le Gouvernement, d'adopter des dispositions du même type que celles prises l'an passé et d'autoriser les assemblées locales à inscrire à leur budget primitif des crédits dont vous nous proposerez le vote dans une loi de finances rectificative. Vous connaissez — et je ne puis sur ce point que répéter ce que je disais l'année dernière — la grande différence qui existe entre une possibilité d'inscription budgétaire qui limite la pression fiscale et une répartition ultérieure qui peut avoir une action conjoncturelle plus ou moins favorable.

Chacun a pu constater, à regret d'ailleurs, que les hypothèses économiques du budget reposaient sur une progression d'un point des prélèvements obligatoires qui passeraient de 41,4 p. 100 à 42,4 p. 100 de la production brute alors que, naguère, le taux de 40 p. 100 était considéré comme un plafond à ne pas franchir.

A quelle progression supplémentaire le Gouvernement n'exposerait-il pas le pays s'il n'écoutait pas le Sénat alors que, couramment, les maires, les présidents de conseils généraux, après contact avec leur préfet, parlent de majorations des impôts locaux, en 1976, allant de 18 à 30 p. 100 ?

M. Maurice Schumann. Et au-delà !

M. Jacques Descours Desacres. Chacun de nous sait les aggravations individuelles supplémentaires qu'entraînent, en outre, la révision des bases d'imposition et les multiples erreurs qui l'émaillent. Si les collectivités locales ne pouvaient pas suivre les efforts budgétaires de l'Etat orientés vers une vive croissance de la formation brute de capital fixe des administrations, comment celle-ci pourrait-elle être atteinte alors que, par le jeu des subventions et des fonds de concours, les équipements publics exigent les efforts conjoints de l'Etat et des collectivités ?

Vous pouvez, vous devez agir, monsieur le ministre, non seulement dans le domaine de l'équipement, mais aussi dans celui du fonctionnement, car il s'y est instauré une cristallisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales correspon-

dant à l'appréhension des problèmes tels qu'ils se présentaient voici plus de dix ans ou même de vingt ans : l'aide sociale, l'éducation nationale, le réseau routier en sont quelques exemples.

Nous comptons sur ces collègues que sont pour nous, avec vous-même, M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, M. le ministre de l'équipement et tant d'autres membres du cabinet, pour que, au cours de ce débat, le Gouvernement apporte aux administrateurs locaux, avec des possibilités d'accomplir leur mandat, le témoignage de sa confiance dans leur dynamisme et leur sagesse. Nous vous remercions, monsieur le ministre, de nous en avoir ouvert, ce matin, la perspective.

Les problèmes des entreprises et des collectivités locales ont été au centre de ces propos. Les uns et les autres sont les corps intermédiaires entre le citoyen, la famille et l'Etat dont la vitalité est la condition première du développement économique et du progrès social. Sans leurs efforts, sans les dévouements qui s'y manifestent bénévolement de la part de femmes et d'hommes qui se sentent appartenir à une même communauté, c'est bien partiellement que seraient atteints les objectifs que vous avez rappelés.

Il faut une activité économique, il faut aussi un sens social et un esprit civique pour donner à une nation les moyens humains et financiers dont elle doit disposer pour se parfaire jour après jour.

Dans les heures et les semaines qui viennent, mes collègues traiteront dans le détail les problèmes qui leur tiennent à cœur, qui les angoissent parfois. En donner une liste exhaustive est impossible. Le chômage est en tout cas certainement au premier rang dans les pensées d'hommes qui voient s'allonger chaque quinzaine les états adressés aux agences de l'emploi où figurent tant de jeunes.

Vous nous avez annoncé, monsieur le ministre, une stabilisation des demandes d'emploi ; vous nous avez déclaré combien vous seriez rassuré de voir augmenter les offres d'emploi et je vous ai dit, au début de cet exposé, combien nous estimions souhaitable d'améliorer le climat qui contribue à maintenir les chefs d'entreprise sur la réserve, ce qui est certainement bien regrettable au moment où s'amorce une reprise qui pourrait en être freinée.

Puissent l'attitude du Gouvernement et nos efforts personnels dans nos départements contribuer à détendre cette atmosphère !

Les nombreuses créations d'emplois que vous nous proposez, notamment dans l'enseignement et la recherche, répondent à notre volonté de donner plus de chance aux jeunes en faisant progresser le niveau de leur culture, de la santé publique, des connaissances humaines.

Certains d'entre nous vous diront ce qui reste à accomplir en matière d'activités socio-culturelles et sportives. L'examen du budget du ministère de l'agriculture nous sera l'occasion d'attirer votre attention sur les problèmes urgents de l'enseignement, de l'élevage.

Prenant acte avec satisfaction du chemin déjà accompli pour rendre moins pénible le sort des personnes âgées, des victimes de la guerre, nous vous dirons ce que nous estimons souhaitable de réaliser encore pour elles, et notamment pour les ascendants, les veuves et les orphelins.

Nos amis sénateurs représentant les Français de l'étranger, qui connaissent bien les situations douloureuses nées d'événements internes propres aux pays où vivaient nos compatriotes, vous rappelleront que la certitude d'avoir l'appui et le secours de la mère patrie peut être un élément déterminant pour décider ceux qui hésitent à s'éloigner de leur famille et des lieux de leur jeunesse pour porter, à travers le monde, la culture et les techniques de notre pays. Vous savez combien, pour poursuivre nos exportations, nous avons besoin d'eux. Nous témoignerons que nous sommes, nous aussi, attentifs à leurs besoins.

Les domaines des affaires étrangères et de la défense nationale sont trop vastes pour les aborder, même d'un mot. Mais ne relèvent-ils pas, au plus haut point, de la politique dans la mesure où l'un des premiers buts de celle-ci est d'assurer la pérennité d'une nation tout entière guidée, malgré quelques apparences, par un commun respect de l'homme et de sa valeur unique et irremplaçable ?

Pour mieux y parvenir, nous continuerons, monsieur le ministre, à vous apporter nos propositions constructives et, dans un climat de concertation et d'efforts de compréhension réciproque avec vous et avec l'ensemble du Sénat, nous essaierons de contribuer par nos votes à ce que nous pensons être le bien de la France. (Applaudissements à droite, à gauche et au centre, ainsi que sur un certain nombre de travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le ministre, votre exposé de ce matin n'a pas calmé nos craintes. Je dirai même que votre projet de loi de finances est à l'image de la crise grave qui secoue le système capitaliste dont votre pouvoir, en particulier, est responsable avec les grandes puissances industrielles et financières.

Je me souviens qu'à pareille époque, en 1974, notre groupe vous avait signifié que le budget de 1975 ne correspondait pas à la réalité de notre temps, qu'il ne tenait aucun compte des événements à venir, pourtant perceptibles, en matière financière, monétaire et économique. Ce faisant, nous avions formulé un certain nombre de propositions permettant de sortir notre pays de la crise. Or, comme à l'accoutumée, vous aviez ironisé (*M. le ministre fait un geste de dénégation*), allant même jusqu'à déclarer, et je reprends votre propre expression : « En matière économique, il faut être sérieux. » Eh bien, monsieur le ministre, étant donné qu'une certaine presse vous présente comme un homme aux propos directs, nous le serons, nous aussi, comme toujours d'ailleurs, et nous nous exprimerons avec la franchise et l'esprit de responsabilité qui nous caractérisent.

Être sérieux en matière économique et financière, c'est dire la vérité au peuple. Or, ce matin, vous ne l'avez pas dite. J'irai plus loin, monsieur le ministre, en vous posant cette question : quand cesserez-vous de tromper le peuple ? (*Exclamations au centre et à droite.*)

Votre politique économique et financière, développée ici même en 1974, et celle que vous avez exposée ce matin, sont toutes deux basées sur des prévisions erronées. Mais, et c'est inacceptable, le peuple travailleur se trouve écrasé sous le fardeau de votre politique antisociale. C'est de lui, et de lui seul, que vous exigez des sacrifices et c'est contre lui que vous avez, ce matin, dirigé tous vos coups. Comment pourrait-il croire plus longtemps à vos diagnostics lorsque, par exemple, à la fin du mois de juin, le Président de la République déclarait aux Français : « Vous pouvez partir en vacances tranquilles », et qu'au mois de juillet, il disait à ces mêmes Français : « Rien ne va plus » ?

Est-ce sérieux ? Il est vrai que votre ligne de conduite est de gouverner à vue. Nous voyons où cela nous conduit !

J'ai parlé de prévisions erronées. Prenons vos chiffres. La priorité, avez-vous dit, c'est la lutte contre l'inflation. Vous vouliez ramener la hausse des prix, au milieu de 1975, à 0,5 ou 0,6 p. 100. Si nous retenons l'hypothèse la plus forte, en sept mois nous aurions dû atteindre 4,2 p. 100. Vous avez vous-même annoncé, monsieur le ministre, 5,4 p. 100. Or nous sommes en deçà de la réalité, car nous atteignons, pour les 500 jours de votre régime, plus de 20 p. 100 de hausse des prix.

Dans le même temps, vous aviez prévu un taux de croissance de 4,2 p. 100. Or il s'est transformé en moins 2,5 p. 100, soit une erreur de 6,7 p. 100. Il faut le faire lorsqu'on se présente devant nous comme un expert !

Nous sommes très loin de la déclaration que vous avez faite lors de la présentation du budget de 1975. Vous disiez en effet ceci : « Notre budget est construit sur l'hypothèse d'une décélération de l'inflation, ainsi que sur celle d'une reprise de la croissance économique à l'étranger. » Il sera « un instrument de lutte contre l'inflation et de protection de l'emploi ». Pour ce qui est de la protection de l'emploi, on voit ce que cela veut dire ! Vous avez vraiment réussi ! Le nombre des sans-emploi a doublé en une année. On compte plus de 1 450 000 chômeurs, dont des centaines de milliers de jeunes. Il faut ajouter à cela le chômage partiel qui touche environ 300 000 personnes.

Vous venez de dire, monsieur le ministre, que ce n'est pas vrai. Vous avez l'habitude de contester nos chiffres, mais la réalité est malheureusement plus forte que votre contestation. Et s'il n'y a pas plus de chômeurs, nous pouvons dire que c'est grâce à l'action populaire qui s'oppose aux licenciements dans les entreprises.

Votre projet de budget pour 1976 est aussi basé sur des prévisions erronées. Même la conjoncture internationale ne vous permet pas de faire de telles hypothèses si ce n'est le sommet des plus grands pays capitalistes, à Rambouillet, qui confirme la crise et en fait supporter tout le poids aux travailleurs. A cette rencontre, vous vous êtes aligné une fois de plus sur l'impérialisme américain, sacrifiant un peu plus notre souveraineté nationale.

Votre politique peut être ainsi résumée : « Que tous ceux qui créent la richesse nationale fassent encore et toujours plus de sacrifices ». Cette politique, nous la vérifions au travers de vos propositions.

Vous évoquez fréquemment votre volonté de combattre les injustices sociales. Vos propositions démentent vos objectifs. Ainsi, l'impôt sur le revenu vous procurera 20 p. 100 de plus qu'en 1975, soit 11 milliards de francs. Le produit de l'impôt sur les salaires a augmenté de 13,4 p. 100 de 1965 à 1972 et nous pouvons nous attendre à une nouvelle progression pour 1976. Quant à la T. V. A., vous prévoyez une augmentation de 18 p. 100, soit 24 milliards de francs.

Ainsi, compte tenu des autres augmentations d'impôt prévues, c'est 60 milliards de francs de plus que vous escomptez soutirer pour l'essentiel du pouvoir d'achat des travailleurs.

Votre budget est basé sur l'inflation. J'ajouterai que même votre hypothèse limitant à 7,5 p. 100 la hausse des prix n'est pas réaliste. D'ailleurs, monsieur le ministre, vous déclariez vous-même, le 6 novembre, que nous risquions de retrouver un taux d'inflation à deux chiffres. C'est plutôt cela la réalité.

En ce qui concerne l'emploi, vous envisagez une diminution des effectifs que vous évaluez à 0,4 p. 100 pour 1976, c'est-à-dire que même s'il y a une légère reprise économique, celle-ci sera limitée et passagère. D'ailleurs, vous savez que l'O. C. D. E. a estimé, pour sa part, que le taux de croissance de la France pour 1976 serait de 2,5 p. 100. Or, ce matin vous le fixiez à 4,7 p. 100. Nous comprenons mieux, avec votre hypothèse, l'aggravation du chômage. Votre politique est basée sur un sous-emploi important et grave pour les familles.

Lorsque vous prévoyez 1,3 p. 100 d'augmentation du pouvoir d'achat, est-ce sérieux ? Vous vous basez sur une hausse des prix de 7,5 p. 100. Or, chacun sait que cette hausse est plus forte, et vous-même vous ne l'ignorez pas. Nous allons donc, pour le plus grand nombre, vers une diminution du pouvoir d'achat.

Mais là ne s'arrête pas la régression sociale. C'est ainsi que les dépenses réalisées pour les équipements collectifs diminuent selon nos chiffres de 19,20 p. 100, qu'elles s'élèvent à 31,7 milliards de francs contre 39,5 milliards de francs en 1975, et ces chiffres ne tiennent pas compte des effets de l'inflation.

La diminution des crédits en francs courants, et même en francs constants, des titres V et VI entraîne une réduction des équipements collectifs dans tout le pays et donc un accroissement des difficultés pour les petites et moyennes entreprises de travaux publics réparties dans les communes de France, ce qui ne manquera pas d'avoir des répercussions au niveau des collectivités locales.

A propos de celles-ci, vous avez fait grand bruit autour du milliard de francs que vous avez accordé en septembre, mais ce n'est qu'une dotation anticipée qui ne sera pas renouvelée en 1976.

Quant au versement représentatif de la taxe sur les salaires, le V. R. T. S., il subit, lui aussi, les effets de la crise. Le chômage entraîne une forte baisse de la masse salariale. En 1976, le V. R. T. S. sera en augmentation de 9,25 p. 100 par rapport à 1975, mais ce pourcentage est inférieur à la hausse des prix. Est-ce là, monsieur le ministre, l'aveu que les salaires auraient moins augmenté que le coût de la vie ?

Ainsi, la diminution brutale des crédits de fonctionnement et d'équipement va encore aggraver la situation des collectivités locales. C'est pourquoi il est urgent de leur restituer le produit de la T. V. A. dès 1976.

Les équipements collectifs, nous le savons, constituent un élément important de l'activité économique. Or vos propositions montrent à l'évidence que c'est non pas vers la relance économique que vous vous orientez, mais vers la stagnation.

Votre Gouvernement parle beaucoup de « social », mais vos propositions se traduiront par une diminution des équipements collectifs.

Il en est de même de votre politique sociale et familiale. J'ai montré, avec vos propres chiffres, qui sont en deçà de la réalité, que le pouvoir d'achat va se détériorer.

Quant aux allocations familiales, le pouvoir d'achat qu'elles représentent a pris un retard de 23 p. 100 en seize années, selon votre propre indice, que nous contestons, car celui de la C. G. T. évalue ce retard à 46 p. 100.

En octobre, vous avez été contraint de donner quelques primes aux familles et aux personnes âgées, mais elles sont exceptionnelles. Dès lors, on ne peut pas dire que vous réalisiez une vraie politique familiale.

Le revenu des paysans a été, en 1974, amputé de 15 p. 100. Cette baisse s'est accrue de 3,6 p. 100 en 1975 et il ne semble pas, là non plus, que vos prévisions soient de nature à l'améliorer.

Ainsi, monsieur le ministre, votre projet de budget n'efface pas les inégalités sociales ; c'est tout le contraire puisque nous disons qu'il les aggrave.

Cette année, vous vous fixez comme objectif prioritaire la lutte contre l'inflation. Eh bien, le parti communiste français poursuit également cet objectif, car l'inflation signifie toujours plus de misère pour le peuple. Mais nos moyens pour y remédier sont opposés. Pour vous, lutter contre l'inflation c'est satisfaire les grands de l'industrie et de la finance ; pour nous, c'est défendre ceux qui travaillent.

D'ailleurs, vos propos confirment notre analyse. Ne dites-vous pas, en effet, qu'il faut laisser la liberté des prix dans certains secteurs industriels et bloquer les marges en valeur relative ? Cela revient à accorder la liberté des prix pour les grands industriels en leur permettant encore une fois d'accroître leurs profits et, d'un autre côté, à bloquer les marges bénéficiaires des petits commerçants en les accusant d'être des fauteurs de vie chère. La tactique n'est pas nouvelle.

Mais comme votre maxime est « diviser pour régner », vous ajoutez : « Il faut, par ailleurs, que les salariés comprennent qu'une hausse excessive constitue non seulement un facteur d'inflation, mais aussi une menace pour l'emploi. »

D'après vous et votre gouvernement, les responsables de l'inflation et du chômage seraient ceux qui produisent, c'est-à-dire les travailleurs. C'est trop facile. Il est vrai que vous avez un vocabulaire particulier pour estomper les responsabilités de votre pouvoir en évoquant, d'ailleurs comme votre majorité parlementaire, « le comportement des individus ». Vous pourriez dire, ce qui serait conforme à la réalité, le comportement du conseil d'administration de la haute finance, votre pouvoir, car c'est ce comportement et celui des « gros » qui devient insupportable pour le peuple de notre pays.

Pourtant il faut bien déterminer la racine de l'inflation si nous voulons y porter remède.

Vous avez injecté des dizaines de milliards de francs dans la grande industrie. L'impôt sur les sociétés, abstraction faite du report de 5,6 milliards de francs au titre du troisième acompte de 1975, rapportera 33 milliards de francs contre 35 milliards de francs en 1975, soit 5,6 p. 100 de moins. Vous avez prévu « l'exonération d'impôt pour les Etats souverains étrangers, les banques centrales ou les institutions financières de ces Etats » qui investiraient leurs capitaux en France. Il est vrai que votre projet précise que le placement ne doit pas, pour bénéficier de l'exonération, constituer un « investissement direct permettant la prise de contrôle ou l'extension du contrôle d'une société française ». Mais vous ajoutez, monsieur le ministre : « S'agissant de cette dernière catégorie d'investissement, les retenues ou les prélèvements pourraient néanmoins être réduits ou supprimés sur agrément ».

Autrement dit, pour les capitaux étrangers, la France, de par votre politique, est un paradis fiscal, et notre pays, par ces pratiques, va encore s'endetter.

A cela s'ajoute le maintien des régimes fiscaux en faveur des fusions et des restructurations ou des amortissements. Avec l'avoïr fiscal, votre projet de budget est un véritable arsenal permettant de faire passer l'argent des contribuables dans les coffres des grandes sociétés. Tout cela va aggraver la crise, accroître le chômage et accélérer l'inflation.

Pour expliquer l'inflation, vous développez le thème : « Nous sommes tous responsables », et vous reparlez, comme votre majorité, de « politique des revenus ». En fait, c'est la vieille légende du cycle infernal des salaires et des prix, afin de faire pression sur le pouvoir d'achat des travailleurs.

On nous avait dit que le pétrole était responsable de la hausse. En un an et demi, le prix du pétrole importé a baissé ; pas les prix. On nous avait dit aussi que l'inflation venait d'ailleurs, c'est-à-dire de l'extérieur. Nous savons que tous les gouvernements capitalistes utilisent le même argument, surtout depuis la conférence de Rambouillet.

En fait, vous cherchez à masquer le fait que l'inflation résulte du fonctionnement même de votre système, de la domination des géants de l'industrie, qui accumulent des profits colossaux. En 1974, les onze principaux groupes ont vu leurs profits augmenter de 91 p. 100.

Les entreprises qui ne peuvent pas suivre le rythme de l'inflation, qui ne peuvent s'endetter, en particulier les petites et moyennes affaires, sont vouées à la faillite ou à l'absorption.

Nous assistons à un véritable gaspillage organisé par votre gouvernement. Des pans entiers de notre économie sont sacrifiés ou bien livrés au capital étranger.

Pour maintenir le prix des fruits, vous en détruisez des centaines de milliers de tonnes chaque année alors que la misère est là.

Eh bien, il en va des capitaux comme des pommes. Pour maintenir le taux de profit des monopoles, on détruit une partie du potentiel national. Les « gros » pillent les entreprises publiques que vous accusez par ailleurs de coûter trop cher.

Voilà, monsieur le ministre, où se situent les causes de l'inflation. Elle trouve sa source non pas dans la consommation populaire, ni même dans une mauvaise répartition des richesses ou dans les inégalités, mais bien dans la production capitaliste en crise, et j'ajouterais dans les milliards engloutis dans la force de frappe atomique et autres armements, qui se « démodent » rapidement pour être jetés à la ferraille.

Vous faites également grand bruit à propos de la fraude fiscale. Elle existe et ce n'est pas nous qui le nierons. D'ailleurs, nous avons formulé plusieurs propositions pour y mettre un terme. Mais — et vous devriez le reconnaître — la fraude est légalisée par votre régime, par l'injustice fiscale, par tous les artifices dont j'ai parlé voilà un instant, ce qui permet aux grandes sociétés capitalistes, par exemple les pétroliers, de payer peu ou pas d'impôts ; de même, les trusts sidérurgiques, auxquels vous versez des milliards sans contrôle réel. Le résultat, ce sont les licenciements et la dégradation du potentiel national.

Monsieur le ministre, il serait temps pour le pays que soit constituée, comme le propose le parti communiste, une commission d'enquête parlementaire permettant de contrôler l'utilisation des subventions directes ou indirectes, versées aux grandes sociétés privées, nationales ou multinationales.

C'est la même politique qui sera poursuivie car vos prévisions ne sont qu'erreurs volontaires. Seulement — et c'est ce qui préoccupe le parti communiste — cela va se traduire par plus de misère dans les foyers, plus de chômage, plus d'incertitude pour la jeunesse, plus d'accélération de l'exploitation, plus de cadences infernales pour ceux qui ont un emploi, plus d'accidents du travail qui mutilent et tuent trop souvent. Tout cela coûte très cher au pays et aux travailleurs qui en sont les victimes, sans parler — mais nous y reviendrons au cours de l'examen du budget qui les concerne — de la situation déplorable, voire dramatique, des populations des départements d'outre-mer.

Vous parlez de remettre le travail manuel à l'honneur. Mais voilà bien longtemps que nous avons formulé des propositions qui, toutes, ont été repoussées par le Gouvernement et sa majorité. Il devient insupportable que l'homme soit rivé à sa machine, répétant des milliers de fois par jour le même geste pour un salaire dérisoire.

Mais il est vrai que ce qui vous préoccupe avant tout, c'est le profit et non l'homme.

Vous parlez d'augmenter la rémunération de ceux qui ont un emploi manuel. Nous vous proposons donc, comme première mesure, de porter le Smic à 1 700 francs par mois pour quarante heures par semaine. Nous verrons alors si vos paroles concordent avec vos actes.

D'ailleurs, monsieur le ministre, vous faisiez, le 6 novembre dernier, des déclarations qui en disent long sur vos intentions et sur celles de votre Gouvernement.

En effet, vous dites qu'il faut cesser de surpayer le travail de bureau de tous ceux qui « tapotent » sur une machine — ce sont vos propres termes — et qui prennent leur retraite à soixante ans, comme c'est le cas dans une banque que vous connaissez bien. Les travailleurs manuels, eux, doivent attendre soixante-cinq ans.

Eh bien, monsieur le ministre de l'économie et des finances, c'est aller trop loin, et ces propos dirigés contre la masse des salariés appellent l'indignation et aussi plusieurs remarques.

En effet, pourquoi ne pas nous parler du traitement et autres avantages du président directeur général de cette banque que vous connaissez si bien et des dividendes touchés par les actionnaires également bien connus de vous ? Nous pourrions faire la différence avec les revenus de ceux qui « tapotent » à la machine, de ceux qui sont exploités dans les usines, sur les chantiers ou à la campagne. (Très bien ! sur les travées communistes.)

Vous attaquez les salariés, vous les méprisez. Eh bien, permettez-moi de vous rappeler que plus de 7 millions d'entre eux gagnent moins de 2 000 francs par mois, que 2 700 000 de ces

salariés « surpayés » et « gaspilleurs » comme le dit votre pouvoir perçoivent actuellement une rémunération mensuelle égale ou inférieure au Smic, soit 1341 francs pour quarante heures par semaine. Parmi eux, 11 p. 100 des hommes et 25 p. 100 des femmes sont payés en-dessous du Smic.

Pourriez-vous vivre, monsieur le ministre, vous et les vôtres, avec des salaires aussi dérisoires en regard du travail fourni et de la hausse des prix ?

Telle est la vérité sur le travail prétendu surpayé. Voilà la honte de votre régime !

Autre remarque : vous reprochez à ces employés de bénéficier de la retraite à soixante ans. C'est un comble ! Si tous les autres doivent attendre soixante-cinq ans, c'est vous qui en êtes responsable parce que vous refusez, comme nous le proposons et comme les travailleurs le demandent, de porter la retraite à soixante ans pour les hommes et à cinquante-cinq ans pour les femmes. Et si vous avez été contraint, sous la pression des travailleurs, d'adopter quelques minimes mesures pour la retraite à soixante ans, elles sont très insuffisantes, tant en ce qui concerne le nombre de ceux et de celles qui pourront en bénéficier que les conditions que vous en exigez.

Ce qu'il conviendrait de faire, c'est que, dès 1976, tous les travailleurs manuels et toute la main-d'œuvre féminine puissent prendre leur retraite à soixante ans. Puis cette mesure devrait être étendue, en 1977, à tous les salariés de toutes les professions. Les pensions et retraites devraient être calculées sur la base de 75 p. 100 du salaire perçu au cours des dix meilleures années avec un minimum qui ne soit pas inférieur au Smic.

Enfin, monsieur le ministre, vous avez déclaré ce matin que le déficit de la sécurité sociale devait être comblé « par le relèvement des cotisations des salariés et par un prélèvement sur le revenu des ménages ».

Alors que la misère grandit, que les familles ont de plus en plus de difficultés financières et que nombre d'entre elles ne peuvent faire face aux échéances des loyers et aux charges qui augmentent sans cesse, à la note de gaz et d'électricité, aux impôts, vous envisagez froidement d'aggraver encore leurs maux.

Un sénateur communiste. C'est du cynisme !

M. Roger Gaudon. Vous ne vous contentez donc pas des mesures inhumaines prises contre ces familles, à savoir les saisies de mobilier, les coupures de gaz et d'électricité, quand vous ne les jetez pas tout simplement à la rue.

Sachez que nous ne laisserons pas se perpétrer de tels actes et que nous exigeons l'examen de chaque cas douloureux et la prise de mesures avec les intéressés.

Telles sont, monsieur le ministre, toutes les atteintes qui sont portées par votre système d'exploitation aux libertés élémentaires, que ce soit dans le travail ou dans la vie familiale de tous les jours.

Est-on libre quand le travail est sans cesse sous-payé, lorsque les entreprises déposent leur bilan et réduisent au chômage les forces vives du pays ?

Est-on libre quand, dès l'enfance, est pratiquée la ségrégation sociale ?

Est-on libre lorsque le Premier ministre annonce qu'il jugera si une réunion organisée par les syndicats doit ou non se tenir dans une entreprise ou dans une administration ?

Est-on libre lorsque vous faites matraquer des travailleurs et les élus locaux comme samedi dernier ?

Est-on libre quand vous interdisez un débat sur l'armée à la télévision, lorsque vous interdisez même une chanson d'être interprétée parce que celle-ci a pour titre « Un air de liberté » ?

Monsieur le ministre, votre liberté, et celle du Gouvernement, c'est celle du renard libre dans un poulailler.

En définitive, votre société « libérale avancée », c'est la misère toujours plus grande, la décadence, l'humiliation, la crainte du lendemain. En fait, et vous l'avez démontré ce matin par vos attaques contre les travailleurs, vous offrez les richesses du pays et de son peuple aux tenants du capital.

Un sénateur communiste. Très bien !

M. Roger Gaudon. Les puissants mouvements de protestation et les grèves montrent que la masse du peuple refuse l'austérité

que vous prônez et que vous voudriez lui imposer, y compris par des atteintes répétées aux libertés, à commencer par le droit de grève pourtant inscrit dans la Constitution.

Sachez que toutes ces menaces ne détourneront pas le parti communiste français et ses élus de leur chemin qui est celui de la lutte pour imposer le bonheur des familles.

A la voie désastreuse que vous proposez avec votre projet de budget, nous opposons d'autres solutions, un autre avenir, qui, prenant appui sur la politique définie par le programme commun de gouvernement de la gauche, assureraient une solution à la crise.

Nous aurons l'occasion, lors de la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances et de celle des différents fascicules budgétaires, de formuler des propositions précises du point de vue fiscal, social, économique.

Toutes ces propositions iront dans le même sens, celui de la relance de la consommation populaire et sociale, du développement de l'activité économique et de l'action pour assurer l'emploi, de mesures de lutte efficaces contre l'inflation, de réformes démocratiques s'attaquant aux gaspillages et à la domination des grands groupes industriels et financiers.

L'amélioration du pouvoir d'achat de toutes les couches laborieuses de la population entraînerait une relance de la consommation qui constitue un facteur important de relance de l'activité économique et de l'emploi. Ce n'est pas votre thèse — vous l'avez développée ce matin — mais les faits démontrent que votre voie est celle de la récession et du chômage. L'expérience le prouve.

La lutte contre l'inflation passe par la taxation des superprofits, provenant précisément de l'inflation, des grandes sociétés bancaires et industrielles. Elle passe aussi par la suppression des cadeaux fiscaux que vous assurez à ces mêmes sociétés. Elle passe enfin par l'arrêt du pillage des fonds publics par ces mêmes sociétés et par le contrôle des exportations de capitaux.

Ces mesures auraient un effet immédiat pour juguler la hausse des prix. Il en serait de même si vous pratiquiez le blocage des tarifs publics et des prix à la production des grandes sociétés et le renforcement du contrôle qui doit inévitablement l'accompagner.

De même encore, une réforme démocratique de la fiscalité, la suppression de la T. V. A. pour les produits de première nécessité et sa réduction pour les produits de large consommation sont autant de mesures anti-inflationnistes.

Enfin, alors que les « gros » dominent toute la vie économique du pays, avec toutes les conséquences néfastes qui en découlent, nous proposons une mesure salutaire : la nationalisation des entreprises occupant des positions-clés, ainsi que celle du système bancaire et financier.

En fait, nous voulons restituer au pays les richesses qui lui sont actuellement confisquées. Toutes nos propositions permettraient une autre croissance économique, une pleine utilisation de l'appareil de production. Notre politique, c'est la relance de l'activité économique par la consommation.

Nous savons par expérience que le peuple ne peut compter sur votre société pour réaliser des réformes démocratiques profondes, celles que nous proposons.

Il faut à la France une autre société où l'économie, la science, la technique seront véritablement au service de l'homme. Pour cela, nous appelons le peuple à l'union, au soutien du programme commun, pour l'avènement d'un gouvernement d'union démocratique, pour vivre mieux et libre.

Telles sont, monsieur le ministre, l'analyse et les propositions que j'étais chargé de formuler, au nom du groupe communiste et apparenté.

Tout au long de ce débat, vous entendrez d'autres critiques. Il y a déjà eu celles du rapporteur général, il en ira certainement de même de la part d'autres membres de votre majorité. Mais, entre eux et nous, il y a une différence fondamentale.

En effet, le groupe communiste et apparenté, accordant ses actes avec ses paroles, n'acceptera pas, lui, votre projet de budget qui confirme l'inflation, l'austérité, la misère, le chômage pour le plus grand nombre.

Nous nous y opposerons et nous ferons confiance aux travailleurs et à tous les démocrates de notre pays. *(Applaudissements sur les travées communistes et socialistes.)*

(M. Louis Gros remplace M. Alain Poher au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. LOUIS GROS,
vice-président.

M. le président. La parole est à M. Moinet.

M. Josy-Auguste Moinet. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, dans le tableau que notre rapporteur général a présenté ce matin de la situation économique nationale et internationale, nous avons tous décelé l'expression de nos inquiétudes et de nos interrogations.

A la vérité, nous attendions de l'intervention de M. le ministre de l'économie et des finances des réponses qui nous auraient permis d'aborder ce débat dans un climat moins morose. Force m'est de dire, monsieur le ministre, que, pour ce qui me concerne, je n'ai pas trouvé dans vos propos les apaisements et les assurances que nous souhaitons.

En cet hiver 1975, la France compte plus d'un million de chômeurs, le taux d'inflation se situe autour de 10 p. 100, nos échanges extérieurs accusent une nette dégradation, enfin, et l'affaire est d'importance à nos yeux, les finances des collectivités locales sont menacées d'asphyxie. C'est dans ce climat que le budget de l'Etat nous est présenté en équilibre.

Si l'on veut bien considérer ces quelques aspects de l'environnement économique national, qu'a longuement développés ce matin notre rapporteur général, il convient de nous demander si le présent projet de budget répond bien aux nécessités de l'heure.

J'entends bien que notre pays n'est pas le seul à connaître les difficultés économiques et sociales nées d'une crise que certains feignent encore de considérer comme une crise conjoncturelle.

A la vérité, la France n'est pas en mesure d'avoir, à elle seule, une action décisive sur un environnement international qui se caractérise par une contraction dangereuse des échanges commerciaux et un dérèglement prolongé du système monétaire international.

Je ne crois pas que les résultats obtenus à la conférence de Rambouillet soient de nature à modifier substantiellement cette situation. Je n'en veux pour preuve que la déclaration faite par le secrétaire d'Etat au Trésor des Etats-Unis lorsque, rentrant dans son pays, il a indiqué aux journalistes que l'accompagnement en avion qu'en définitive chaque pays conserverait le droit et la maîtrise d'intervenir quand bon lui semblerait.

M. Auguste Amic. Très bien !

M. Josy-Auguste Moinet. La conférence de Rambouillet a donc donné des indications, des orientations, des intentions, mais je crains fort que les faits ne répondent pas à l'attente et aux espoirs que vous avez ce matin exprimés, monsieur le ministre.

Ainsi, la situation que traverse notre pays a conduit le Gouvernement à prôner une « nouvelle croissance » et nous étions fondés à nous attendre à trouver, dans le budget de l'Etat pour 1976, l'expression chiffrée et financière de ce choix.

Au demeurant, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous avez indiqué à l'Assemblée nationale, que « le budget est l'affirmation d'une volonté ». Mais de quelle volonté ? S'agit-il de celle de maintenir en état de survie artificielle le dogme suranné de l'équilibre budgétaire comme une sorte de signe mythique d'une saine gestion des finances publiques ? Et à quel prix ?

S'agit-il de la volonté de limiter le rôle du budget comme instrument prioritaire et privilégié d'une politique économique au service d'une nouvelle croissance ? En effet, le budget de l'Etat peut-il être transformé en une sorte de « fonds d'action conjoncturelle » permanent, destiné à amortir les conséquences économiques et sociales d'une crise, le Gouvernement se contentant d'agir sur les effets de cette crise sans chercher à s'en prendre à ses véritables causes ?

M. René Chazelle. Très bien !

M. Josy-Auguste Moinet. Ce matin, M. le rapporteur général a déploré l'absence d'un fonds d'action conjoncturelle. Sur ce point, je crois, mon cher rapporteur général, que ce fonds d'action conjoncturelle existe bien.

Car, enfin, il y a trois mois, le Parlement a été appelé à voter une loi de finances rectificative qui a consacré un déficit budgétaire de 40 milliards de francs. Aujourd'hui, nous sommes

appelés à voter un budget en équilibre. Y a-t-il là meilleure expression de cette politique du *stop and go* qui paraît caractériser la politique économique et sociale du Gouvernement ? (*Applaudissements sur certaines travées du groupe de la gauche démocratique et sur les travées socialistes et communistes.*)

C'est à partir de ces quelques réflexions que je voudrais maintenant examiner le projet de budget qui nous est présenté.

A la vérité, monsieur le ministre, c'est sans grande illusion que, membres de la majorité ou de l'opposition, nous intervenons dans le débat budgétaire dont le caractère formel et précipité s'accuse d'année en année.

Nous savons bien que le pouvoir financier est désormais entre les mains du Gouvernement. Est-ce pour nous le rappeler que le Gouvernement a annoncé, hier, le lancement du train à très grande vitesse, le T. G. V., sur la liaison ferroviaire Paris—Lyon, cet investissement nécessitant un crédit global de 3 600 millions de francs ?

Je ne sais pas que le Parlement ait été appelé, à un moment ou à un autre, à discuter de la politique à suivre en matière de transports ferroviaires et moins encore à voter les crédits nécessaires à la mise en œuvre d'un investissement aussi considérable.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Moinet ?

M. Josy-Auguste Moinet. Je vous en prie, monsieur le ministre !

M. le président. La parole est à M. le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur Moinet, je vous remercie de votre courtoisie. Je voudrais simplement préciser que la décision de lancer le train à très grande vitesse dont vous avez parlé a effectivement été prise par le Gouvernement et que cette opération n'impose l'inscription d'aucun nouveau crédit budgétaire. Son taux de rentabilité économique et son taux d'actualisation sont en effet très supérieurs à tous les autres investissements de la S. N. C. F. Elle se finance donc comme une opération industrielle par le recours à des prêts aux taux normaux du marché et elle sera réalisée, par conséquent, sans aucune intervention de crédits budgétaires.

M. André Morice. Vous feriez bien d'étendre cette mesure à d'autres régions !

M. Josy-Auguste Moinet. Je ferai sur ce point deux observations. La première concerne l'opportunité de cet investissement, là où il est effectué. Fallait-il faire un effort supplémentaire pour améliorer les liaisons entre Paris et Lyon qui sont déjà, que je sache, bien meilleures que celles qui existent, par exemple, entre Paris et la Bretagne ou entre Paris et le Sud-Ouest ?

Ma seconde observation concerne l'aspect financier. J'aurais souhaité, monsieur le ministre — et je suis persuadé, ce faisant, d'exprimer le point de vue de mes collègues de la commission des finances qui se sont émus de cette nouvelle portée à notre connaissance, hier, par la voie de la presse — que des informations plus précises nous soient données, ce qui nous aurait peut-être évité d'évoquer ce problème au moment où je viens de le faire. (*Très bien ! sur les travées socialistes.*)

Mais revenons, si vous le voulez bien, à l'équilibre budgétaire.

Le projet de budget qui nous est soumis aujourd'hui est en équilibre ; mais il nous est soumis trois mois à peine après que le Gouvernement nous a expliqué que le moment était venu de pratiquer un déficit budgétaire important — 40 milliards de francs.

La volonté ainsi exprimée par le Gouvernement de relancer l'activité économique par une injonction massive de crédits publics trouve ses limites, et vous le savez bien, monsieur le ministre, dans les difficultés que vous rencontrez pour stopper l'inflation, car les deux problèmes sont à l'évidence liés. Vous vous battez sur plusieurs fronts.

Vous avez estimé, au mois de septembre, que le moment était venu de relancer l'activité économique à l'aide de crédits budgétaires et, aujourd'hui, vous en constatez une des conséquences au niveau de l'indice des prix.

Ainsi, le budget de l'Etat pour 1976 marque une sorte de pause et inaugure même, d'une certaine manière — mais pour combien de temps ? — une politique déflationniste, puisque les crédits progressent seulement de 4,6 p. 100 en 1976 par rapport

à 1975 — compte tenu des lois de finances rectificatives que nous avons votées au cours de l'année 1975 — ce qui correspond, après déduction de la hausse des prix attendue en 1976, à un recul de 3 p. 100 des dépenses de l'Etat.

Mais il nous faut regarder au-delà des chiffres pour nous assurer que l'équilibre est bien réel, qu'il n'est pas obtenu à l'aide d'un certain nombre d'artifices que je voudrais sommairement évoquer.

Les recouvrements d'impôts sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés reportés au printemps 1976, soit 9 600 millions de francs, sont compris dans les recettes de 1976. Sans cette mesure, il aurait bien fallu dégager des ressources nouvelles. Mais que se passera-t-il, monsieur le ministre, si la reprise que vous attendez n'intervient pas ? Mettrez-vous en recouvrement ces 9 600 millions de francs ou bien nous inviterez-vous, une nouvelle fois, à voter un collectif budgétaire ? Créons-nous de nouveaux impôts ou bien creuserons-nous un nouveau déficit budgétaire ? En vérité, je n'attends pas de réponse de votre part. Je crains en effet que nous ne soyons dans la même situation : ni vous, ni moi n'en savons rien, à la différence toutefois que vous disposez d'éléments qui devraient vous permettre de nous informer, mieux que vous ne l'avez fait ce matin, sur l'évolution de notre économie au cours des trois mois à venir.

Mais il est d'autres aspects de votre budget qui nous paraissent autrement plus graves.

C'est ainsi que les besoins de financement des postes et télécommunications — on fait grand cas, et à bon droit, de l'effort accompli en faveur du budget des postes et télécommunications — ne sont pas couverts à raison de 9 700 millions de francs. C'est ainsi que le déficit des trois caisses de sécurité sociale s'élève à 10 milliards de francs. C'est ainsi que les ressources nécessaires au financement du programme d'investissement d'E. D. F. sont estimées à 9 300 millions de francs. Au total, ce sont quelque 30 milliards de francs de ressources qui devront être dégagés pour assurer la couverture des besoins que je viens d'évoquer.

Il est aisé, dans ces conditions, de nous présenter un budget en équilibre ; à moins que le Gouvernement, mais je ne veux pas le croire, n'anticipe sur l'évolution des prix entraînant un accroissement des ressources en provenance de la T. V. A. Ce matin, monsieur le ministre, vous félicitant de voir s'accroître les ressources procurées par la T. V. A., vous n'avez, bien évidemment, pas mentionné l'existence d'une liaison étroite entre cet accroissement et l'évolution des prix. (*Très bien ! sur les trèves socialistes et communistes.*)

On mesure ainsi les incertitudes qui pèsent sur le financement d'entreprises ou de services publics aussi importants pour le développement de notre économie qu'E. D. F. ou les P. T. T.

Mais les entreprises et les services publics ne sont pas les seuls à assumer les conséquences financières des impasses inavouables dont je viens de parler. Les collectivités locales, communes et départements, vont supporter de plein fouet les effets de la politique budgétaire que vous nous avez exposée ce matin.

Le Gouvernement dit ne pas proposer d'impôts nouveaux. Dès lors, comment pourrait-il s'engager dans la voie d'une nouvelle croissance qui exigera des efforts considérables dans le domaine des équipements publics ? La tentation est forte de transférer sur les collectivités locales l'effort fiscal qu'on se refuse à accomplir au niveau du budget de l'Etat.

Ainsi, tandis que la pression fiscale exercée par l'Etat passait de 21,5 p. 100 de la production intérieure brute en 1959 à 20,1 p. 100 en 1974, le prélèvement fiscal opéré par les collectivités locales passait, durant la même période, de 3,1 p. 100 à 3,75 p. 100.

Ce n'est pas à vous, mes chers collègues, ni à vous-même, monsieur le ministre de l'économie et des finances, maire de Saint-Cloud, qu'il convient de rappeler les termes de l'alternative dans laquelle se trouvent aujourd'hui placés les maires de France. Il leur faut ou bien accroître encore la pression fiscale, ce qui, à l'évidence, n'est plus possible dans l'immense majorité des communes de France — je ne rappellerai pas les chiffres qui ont été cités à cette tribune il y a quelques instants par notre collègue M. Descours Desacres — ou bien renoncer à la mise en œuvre d'équipements publics au moment même où leur besoin se fait de plus en plus sentir dans tous les domaines.

La charge fiscale par habitant a atteint le point de rupture et il est temps aujourd'hui que le Gouvernement prenne l'engagement formel de prendre des mesures financières inspirées des propositions contenues dans le livre blanc sur les finances locales, publié par l'association des maires des grandes villes de France.

Qu'on ne nous dise pas, monsieur le ministre, que les problèmes ne sont pas connus. Vous-même, vous les connaissez. Des solutions ont été proposées dans ce livre blanc que vous connaissez tous. Le moment est venu de passer à l'action.

La dégradation de la situation des finances locales — j'en citerai quelques exemples très simples — affecte toutes les villes de France.

La charge fiscale par habitant est passée, de 1954 à 1974, dans les grandes villes qui sont membres de l'association des grandes villes de France, de 24,85 francs à 372,57 francs, soit un accroissement de 1 399,27 p. 100.

Je citerai l'exemple de villes situées dans des régions différentes et administrées par des maires qui appartiennent indistinctement à la majorité ou à l'opposition.

A Versailles, pour la période 1954-1974, la charge par habitant s'est accrue de 909 p. 100 ; à Angers, elle s'est accrue de 987 p. 100 et à Roubaix de 541 p. 100.

Deux ministres en exercice sont membres de l'association des maires des grandes villes de France aux côtés de collègues appartenant, les uns à la majorité, les autres à l'opposition. Au-delà des clivages politiques, qui sont l'expression vivante de la démocratie dans notre pays, les maires de France, tous les maires de France, unis derrière M. Alain Poher, président de l'association des maires de France, attendent du Gouvernement des initiatives financières hardies, à la hauteur des besoins légitimes et prioritaires de nos communes.

Si d'aventure, monsieur le ministre, le Gouvernement refusait aujourd'hui d'entendre l'appel solennel des maires de France, il lui faudrait assumer la responsabilité, devant l'opinion, d'un choix politique opposé au vœu unanime des maires de France. (*Applaudissements sur les trèves socialistes et à gauche.*) Car, ne nous y trompons pas, les rapports financiers entre l'Etat et les collectivités locales posent un problème politique au sens le plus noble du terme puisqu'il met en cause leur rôle respectif dans la conduite des affaires locales et la gestion de l'argent public. S'il est, monsieur le ministre, un domaine où le changement s'impose, c'est bien celui qui concerne les collectivités locales.

Nous attendons de vous, monsieur le ministre de l'économie et des finances, une réponse claire sur ce sujet, qui est aujourd'hui au premier rang de nos préoccupations d'élus nationaux et locaux.

Si notre appel n'était pas entendu, faudrait-il voir, dans le silence du Gouvernement, la volonté de limiter l'intervention de l'Etat et, par voie de conséquence, celle des collectivités locales dans la vie économique du pays au moment même où la France compte plus d'un million de chômeurs ? J'ai pourtant cru comprendre, en vous écoutant ce matin, que vous accordiez à la dépense publique un rôle éminent dans la réanimation de l'activité économique.

La création d'emplois passe, à notre sens, par un accroissement des dépenses publiques consacrées aux investissements collectifs. Or je constate, pour le déplorer, que l'Etat, qui finançait 25 p. 100 des équipements publics dans les années qui ont suivi 1960, n'en prend plus en charge, en 1972, qu'environ 13 p. 100.

Certes, vous avez le souci de contenir les impôts d'Etat dans des limites prédéterminées ; en raison de la rigidité du budget de l'Etat, ce sont les dépenses d'équipement qui font les frais de ce choix budgétaire. Il est permis de se demander si ce choix, cet arbitrage que vous exercez au détriment des investissements collectifs n'est pas la conséquence du refus du Gouvernement de réformer en profondeur notre système fiscal, tant national que local, qui se caractérise, comme chacun le sait, par une iniquité et une inégalité de moins en moins bien supportées dans la situation de crise que nous connaissons.

La nouvelle croissance, pâle variante d'une nouvelle société restée dans les limbes, restera un slogan publicitaire si les réformes de structures s'attaquant aux causes profondes du chômage et de l'inflation ne sont pas enfin mises en œuvre.

La réforme fiscale se situe au premier rang des réformes qu'il convient d'entreprendre d'urgence. Le budget de 1976 aurait pu marquer un premier pas. Mais il ne porte en rien la marque de l'imagination ou de l'innovation dans le domaine de la fiscalité.

Mais, monsieur le ministre, il y a plus grave. Comment les régimes d'indemnisation du chômage pourront-ils être financés si la situation de l'emploi vient encore à se détériorer ? Je voudrais savoir — vous avez esquissé une réponse ce matin — comment pourra être comblé le déficit croissant de la sécurité sociale ? Je crains par avance que vous ne répondiez que, là

encore, il sera fait appel à la voie fiscale. Mais alors, s'il faut fiscaliser les risques sociaux, pourrez-vous le faire sans entreprendre une réforme profonde de la fiscalité d'Etat ? Il y aurait, dans ces conditions, un risque considérable de voir se conjuguer les effets sociaux du chômage et de l'inégalité de notre système fiscal, sur lequel je me permets, en cet instant, d'appeler votre attention.

Monsieur le ministre, si, comme vous le proclamez, le budget est l'affirmation d'une volonté, nous avons, quant à nous, la volonté d'en faire l'instrument privilégié de la réanimation de notre économie nationale.

Nous aurions voulu, pour les Français, un budget délibérément et massivement orienté vers le financement des investissements collectifs, un budget assorti d'une réforme hardie de notre système fiscal, un budget consacrant concrètement le rôle éminent dévolu à l'Etat et aux collectivités locales dans la vie économique du pays, en un mot, un budget exprimant réellement une volonté de changement.

Nous aurions souhaité, pour les Français, un budget qui affirme, de manière prioritaire, la volonté du Gouvernement de donner un emploi à chaque Français, à chaque Française en 1976.

Votre projet de budget n'apporte aucun espoir à l'immense armée des sans-travail, dont le nombre s'accroît chaque jour.

Votre projet de budget ne répond pas à l'attente des maires de France, responsables de la qualité de la vie de nos concitoyens, là où ils vivent et où ils travaillent.

Votre budget ne traduit pas une volonté affirmée de réduire les inégalités et les injustices qui caractérisent, hélas ! la société française en 1975.

Alors, monsieur le ministre, je vous le demande au vu de votre budget : où est la nouvelle croissance, où est le changement ? (*Applaudissements à gauche et sur les travées socialistes.*)

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le budget de l'Etat qui joue traditionnellement un rôle essentiel dans la définition et la mise en œuvre de la politique économique et financière tend à perdre, depuis quelque temps, beaucoup de son importance.

Plutôt que de s'efforcer d'orienter l'activité du pays selon des objectifs à moyen terme ou, à défaut, au moins dans le cadre limité d'un exercice budgétaire, l'action gouvernementale se borne à accompagner la conjoncture, en essayant, au jour le jour, de pallier ses effets les plus néfastes.

C'est ainsi qu'en 1974 et 1975, les collectifs budgétaires ont relégué à une place très secondaire la loi de finances initiale.

Toutefois, bien que sans doute très provisoire et destiné à être modifié à plusieurs reprises en cours d'année, le projet de budget de 1976, en donnant au Parlement la possibilité d'interroger le Gouvernement sur sa politique, justifie le présent débat et mon intervention au nom du groupe socialiste.

Au cours des quinze dernières années, la majorité, peu modifiée malgré des apports successifs qui ont compensé l'affaiblissement de ses formations initiales, a toujours considéré qu'une croissance soutenue devait permettre de résoudre, avec une intervention réduite de l'Etat, sinon spontanément, les tensions internes que connaît la France comme toutes les grandes nations développées.

Son objectif prioritaire était d'accélérer notre industrialisation, en tablant sur le dynamisme du système capitaliste et sur la concurrence communautaire européenne.

Cette politique libérale, qualifiée depuis peu d'avancée, a certes coïncidé avec une croissance soutenue, un chômage peu important et une hausse des prix modérée, bien que toujours plus forte que prévu. Mais, en contrepartie, apparaissait une société de plus en plus inégalitaire, faisant peser à terme une menace sur la pérennité du système.

Du point de vue strictement économique, vers 1970, les mécanismes concurrentiels, qui devaient maintenir les équilibres fondamentaux, se sont progressivement détraqués : le rythme de l'inflation s'est accru malgré la volonté affirmée par le Gouvernement de la freiner.

C'est dans une conjoncture, déjà perturbée par une forte hausse des prix, qu'intervint, à l'automne 1973, le quadruplement du prix des produits pétroliers. Celui-ci entraîna, comme il était prévisible, l'apparition du déficit de nos échanges commerciaux et de nos paiements courants avec l'étranger, tandis que l'inflation s'accroissait.

Toutefois, le Gouvernement de l'époque — dans lequel M. Giscard d'Estaing occupait votre poste, monsieur le ministre — ne se pressait pas d'agir pour remédier à cette situation.

Devenu Président de la République, votre prédécesseur, avec sans nul doute votre accord, se décida en juin 1974 à prendre enfin un certain nombre de mesures. Elles tendaient à restreindre la demande intérieure — investissements des entreprises et consommation des particuliers — jugée excessive et génératrice d'inflation et à dégager un supplément de marchandises pour l'exportation en vue de réduire, sinon de supprimer, le déficit de notre balance commerciale. Enfin, le niveau de l'emploi devait être maintenu.

Dès le début de 1975, cette politique déflationniste très sévère entraîna une diminution de la croissance de la production nationale, beaucoup plus forte que prévue, et une recrudescence alarmante du chômage.

Quant à l'inflation, elle ne fut que faiblement freinée, si l'on tient compte de l'incidence de la baisse relative des prix du pétrole et des matières premières qui s'était produite entre-temps.

En revanche, notre commerce extérieur se redressa plus rapidement qu'il n'était escompté, et à partir du milieu de l'année devint excédentaire, non en raison de l'augmentation de nos exportations, mais en raison de la baisse de nos importations due à la récession.

La diminution de l'activité économique et la forte montée du chômage tout au long de l'année en cours ont conduit à un changement de politique, avant que n'aient été atteints les objectifs fixés à la lutte contre l'inflation. Le Gouvernement s'est trouvé contraint d'abandonner le principe de l'équilibre budgétaire, dogme financier de la V^e République, qui n'était d'ailleurs souvent obtenu que par des artifices comptables au nombre desquels les débudgétisations : les trois collectifs budgétaires destinés à relancer la production ont, en effet, entraîné un déficit de l'ordre de 40 milliards de francs et le quatrième le portera à 46 milliards de francs — 4 600 milliards d'anciens francs !

Or à peine une certaine reprise économique se dessine-t-elle timidement que deux tendances défavorables réapparaissent : notre commerce extérieur redevient déficitaire et l'inflation repart. Quant au chômage, sa progression continue et le chiffre de un million de sans-emploi est largement dépassé.

Si ces deux tendances s'accroissent, comme il est probable, le Gouvernement sera amené à revenir sur les mesures prises pour relancer l'économie et nous nous retrouverons devant la situation antérieure, une inflation encore forte, une stagnation de la production et un chômage considérable. D'ailleurs, le budget de 1976 en équilibre, comme les précédents, est un budget, à bien des égards très strict, qui montre combien nos dirigeants sont inquiets devant l'évolution de la conjoncture, d'autant plus qu'aucune reprise chez nos partenaires européens ne paraît prochaine.

Monsieur le ministre, à la fin de votre intervention devant l'Assemblée nationale, vous avez déclaré : « Retrouver la croissance, maîtriser l'inflation, tels sont les objectifs fondamentaux qui donneront à notre pays les moyens de choisir son avenir ».

Nous ne pouvons entièrement souscrire à cette déclaration d'intention, car la réalisation de ces deux objectifs, évidemment souhaitable mais fort hypothétique, ne suffira pas à résorber le chômage, qui est le problème le plus important, le plus angoissant aujourd'hui sur le plan humain.

En réalité, on ne peut rien attendre des politiques successives et contradictoires qui ont été entreprises jusqu'à maintenant.

Aussi est-on fondé à se demander si la décroissance inflationniste à laquelle nous assistons depuis dix-huit mois n'est pas imputable à un mauvais diagnostic des maux dont souffrent l'économie et la société française, ainsi que le monde occidental.

L'opposition de gauche, notamment les socialistes, ont de ce problème une approche qu'il nous faut exposer et qui, si les passions politiques étaient dominées, devrait pouvoir être admise par tous. D'ailleurs n'est-il pas significatif que le Gouvernement lui-même ait paru s'en rapprocher à deux reprises ?

Tout d'abord, en juin 1974, il a admis que le surinvestissement, le mauvais investissement, pouvait être une cause de la surchauffe, c'est-à-dire de l'inflation. Malheureusement, il n'a pas tiré les conséquences logiques de cette constatation, car les mesures globales prises ont frappé tous les investissements, sans distinguer ceux qui sont utiles à la collectivité de ceux qui lui sont nuisibles. En outre, ces mesures ont été inefficaces — peut-être volontairement — à l'égard des grosses sociétés et

des firmes multinationales, tandis qu'elles touchaient durement beaucoup de petites et moyennes entreprises, qui ont été contraintes de réduire leurs activités et de procéder à de nombreux licenciements.

En second lieu, devant l'Assemblée nationale, vous avez, monsieur le ministre, déclaré que la lutte sévère à laquelle se livraient les groupes sociaux entre eux, pour obtenir la meilleure part des richesses produites par la nation, était un facteur d'inflation, ce qui montre d'ailleurs combien le système économique dans lequel nous vivons est grippé.

Nous voudrions pousser un peu plus loin cette analyse.

Il nous semble d'abord que l'économie occidentale, comme toute économie évoluée d'ailleurs, obéit à un processus inéluctable, que l'on peut exprimer de deux manières différentes : par la loi des rendements décroissants, qui, découverte par les libéraux en agriculture, est également valable dans l'industrie, lorsqu'elle atteint un haut niveau de développement technique, et par la baisse tendancielle du taux du profit pour les économistes adeptes de Marx.

Cette loi s'est maintenant vérifiée sur d'assez longues périodes. A ce sujet, je citerai un document qui a une valeur scientifique indiscutable : l'étude de l'I. N. S. E. E., publiée par la revue *Economie et Statistiques* de juin 1975, qui confirme que le capital tend à s'accroître, à se diversifier et pèse de plus en plus sur les coûts de revient, par le détour de l'amortissement, de l'auto-financement ou de la charge de l'emprunt.

En outre, le capital tend de plus en plus vite à perdre sa valeur initiale par obsolescence du fait de l'accélération des techniques, ce qui aboutit également à une augmentation des coûts. Ainsi, le développement normal du capitalisme est-il une source d'inflation.

En France, le capital investi par personne employée, a plus que doublé en quinze ans dans le secteur privé concurrentiel, ce qui n'a pas entraîné, bien au contraire, l'accroissement du nombre des emplois.

Cette surcapitalisation a amené une baisse continue de la productivité du capital depuis 1960 et une diminution de la rentabilité.

Tout naturellement, les profits tendent donc à diminuer, mais il ne s'agit que d'une tendance et les entreprises capitalistes ont toujours réussi non seulement à maintenir leurs profits, mais encore à les accroître, d'une part, en pesant sur les coûts salariaux, et, d'autre part, en obtenant de l'Etat, sous diverses formes, de substantielles compensations.

Les sociétés capitalistes ont pu défendre efficacement leurs profits contre la pression des syndicats ouvriers grâce à une politique très habile.

Pendant toute la période de l'après-guerre où la croissance a été rapide, elles ont fait systématiquement appel aux travailleurs étrangers provenant de pays pauvres. En France, ils représentent actuellement 12 p. 100 de l'ensemble des effectifs.

Mais plutôt que d'importer des travailleurs, les entreprises les plus importantes qui ont atteint des dimensions multinationales, préfèrent déplacer leurs unités de production vers des régions et des pays disposant d'une main-d'œuvre nombreuse et inemployée et où les protections sociales sont très réduites.

Enfin, la surcapitalisation à laquelle nous avons déjà fait allusion, a permis des gains de productivité et une diminution du nombre des salariés employés par les entreprises industrielles.

Telles sont les causes du chômage qui se développe actuellement ; elles ont un caractère structurel, c'est-à-dire permanent, et une reprise de la croissance ne saurait les faire disparaître.

Cette observation, qui n'est pas contestable, nous paraît fondamentale, car elle condamne votre système qui secrète un chômage permanent, inacceptable dans une société évoluée et soucieuse des intérêts de ses membres.

Les entreprises capitalistes parviennent également à défendre efficacement leurs profits en obtenant des avantages exorbitants en matière de fiscalité et de crédit et qui peuvent être assimilés à un véritable pillage des fonds publics.

Depuis 1959, toutes les réformes fiscales ont eu pour objectif d'alléger les charges fiscales des firmes privées, le Gouvernement voulant stimuler le processus naturel de surcapitalisation et de concentration, sous le prétexte de hâter l'industrialisation de la France.

Les mesures les plus importantes à cet égard sont intervenues en 1959 et en 1965.

Qu'il nous suffise de citer à ce sujet : l'amortissement dégressif, les régimes privilégiés en ce qui concerne les fusions, le régime des plus-values à long terme, et enfin, l'avois fiscal, moyen ingénieux d'abonder, aux frais du contribuable, des dividendes en voie d'ameublissement.

D'autres part, les subventions et les prêts accordés aux entreprises privées capitalistes tendent à prendre de plus en plus d'importance sous les menaces de réduction d'effectifs ou même de faillite, moyens de pression d'autant plus efficaces que les dimensions des entreprises en difficulté sont plus vastes.

Le projet de loi de finances pour 1976, comme les précédents, contient de nombreuses lignes budgétaires destinées à subventionner le secteur privé.

En ma qualité de rapporteur spécial du budget des charges communes, j'y trouve, comme à l'accoutumée, des subventions revêtant des formes multiples : bonifications d'intérêts par l'intermédiaire d'organismes bancaires contrôlés par l'Etat, aides directes pour la construction de matériels aéronautiques et de matériel d'armement.

Mais, à cet égard, le budget des charges communes est un budget modeste.

Je citerai simplement, à titre d'exemple, celui de l'industrie qui comprend les actions de politique industrielle, l'atome, le plan Calcul, la recherche et le développement, des subventions pour l'aviation civile, l'aide à la construction navale.

Sans doute pourra-t-on faire observer que les entreprises nationales recevront également des aides de l'Etat, mais celles-ci se justifient souvent par les sujétions qui leur sont imposées, notamment par l'insuffisance des tarifs qu'elles sont autorisées à pratiquer et dont bénéficient très largement les firmes du secteur capitaliste.

En ce qui concerne les prêts accordés par l'Etat, la même politique d'aide au capitalisme privé est poursuivie. C'est ainsi que le F. D. E. S. a consenti des prêts importants à Citroën sans que pour autant l'Etat ait imposé son contrôle à cette firme. De même est hautement significative, l'opération gigantesque de Fos dont les maîtres d'œuvre, de grandes firmes sidérurgiques, ont reçu une aide considérable dans des conditions qui n'auraient pu être consenties par les banques.

Mais, avant de poursuivre, je voudrais répondre à l'objection que l'on pourrait me faire d'omettre le secteur agricole parmi les bénéficiaires des aides de l'Etat.

Je ne ignore certes pas, mais j'estime — en accord sur ce point avec la quasi unanimité des formations politiques — qu'une population rurale suffisante doit être conservée pour de nombreuses raisons, notamment pour éviter de nouveaux apports sur un marché du travail déjà surchargé et pour maintenir la vie dans de vastes régions du territoire national.

Or, le régime concurrentiel qui subsiste dans ce secteur du fait, en particulier, de la mauvaise organisation des marchés agricoles dans le cadre de la Communauté économique européenne, tend à favoriser la concentration des exploitations et, par conséquent, à faire disparaître les petites et moyennes exploitations dont on s'accorde à reconnaître qu'elles doivent, au moins dans une certaine mesure, être maintenues.

Bien que souvent peu efficaces et inéquitablement réparties, ces aides ne sauraient donc, au moins dans leur principe, être remises en cause.

Cette parentèse étant fermée, j'en reviens au problème essentiel : l'évolution du capitalisme industriel. Celui-ci, tout en se développant tend, ainsi que nous l'avons montré, à maintenir et même à accroître ses profits en pesant sur les coûts salariaux et en faisant appel à l'aide publique afin de poursuivre une concentration de puissance qui ne peut qu'accroître la crise profonde dans laquelle se débat notre pays.

Ainsi n'est-il pas surprenant que de fortes tensions se manifestent — comme vous l'avez reconnu vous-même, monsieur le ministre — dans la société française, entraînant une absence de consensus national et un risque grandissant de rupture.

De ce malaise social et psychologique il est aisé, pour les socialistes, d'en déterminer la cause essentielle.

Parmi les cinq nations les plus riches du monde, quant au revenu moyen par habitant, à savoir les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, la Suisse et la France, notre pays est celui où les inégalités sont les plus accusées ; on a pu même dire qu'il était le plus arriéré des cinq au point de vue social.

Or, la croissance, loin d'atténuer ces inégalités, selon la thèse des tenants de l'idéologie libérale, n'a fait que les creuser.

Le capitalisme, par le processus que nous avons évoqué, est parvenu à accroître ses profits, tandis que les hautes rémunérations ont continué à monter, si bien que l'écart entre les revenus les plus élevés et les plus bas, n'a cessé de s'accroître.

Les grandes firmes capitalistes, seulement guidées par le profit, selon la logique profonde du système, ont développé leurs productions sans se préoccuper de leur utilité réelle. Pour les écouler, elles se sont efforcées, par une publicité coûteuse et envahissante, de conditionner la masse des consommateurs en leur imposant de nouveaux besoins que beaucoup ne peuvent satisfaire, entraînant une frustration qui, avec l'apparition de la récession, n'a pu que s'exacerber.

Et cependant, un luxe insolent continue à s'étaler au grand jour et à insulter à ce désespoir et à cette misère.

Un document officiel qu'on ne peut suspecter de partialité, le rapport Méraud, a eu le mérite de diriger le projecteur, non seulement sur les inégalités de revenu, mais aussi sur les inégalités de patrimoine.

Or, que trouvons-nous dans le projet de budget de 1976 pour atténuer ces scandaleuses disparités ? Rien qui pourrait amorcer une réforme de la fiscalité. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à faire cette remarque désabusée, notre rapporteur général l'ayant constaté avant moi tout comme notre excellent collègue M. Moinet.

Le poids des impôts directs est toujours aussi faible et, corrélativement, celui des impôts indirects toujours aussi lourd car on ne saurait considérer le report de 10 milliards de francs d'impôts directs de 1975 en 1976, comme ayant modifié réellement l'importance respective de ces deux catégories d'imposition. En réalité, les impôts directs représenteront 34,7 p. 100 de l'ensemble des impôts en 1976, contre 34,5 p. 100 en 1975. Ils ont donc tendance à s'accroître légèrement en valeur relative.

Subsistent toujours les nombreuses déductions pour frais professionnels qui continuent à ne pas être plafonnées. Le même système de prise en compte des charges familiales avantage toujours les familles disposant des revenus les plus élevés.

Quant à la lutte contre la fraude fiscale qui, de l'aveu de l'administration, représente le montant considérable de 50 milliards de francs malgré les bulletins de victoire publiés récemment, elle demeurera encore très insuffisante, faute de moyens en personnel de contrôle pour la mener à bien dans des délais raisonnables. En effet, l'augmentation du nombre des agents affectés à cette tâche ne représente, dans ce budget, qu'une faible part des besoins réels.

De même, les mesures fiscales prises pour améliorer la situation des catégories les plus défavorisées sont dérisoires. Elles représentent 175 millions de francs en faveur des personnes âgées et des handicapés et 20 millions de francs pour les frais de garde des enfants, soit au total 200 millions de francs, c'est-à-dire un peu plus d'un millième des 132 milliards de francs d'impôts directs.

La seule tentative, apparemment un peu hardie faite à l'Assemblée nationale certes, non pas à l'occasion du budget, mais à celle de la discussion de la loi foncière, en vue d'instituer un impôt foncier, a fait long feu, le Gouvernement s'y étant opposé en acceptant seulement que cette question soit étudiée par un comité qui — on a tout lieu de le penser — enterrera toute velléité réformatrice.

Lors de chaque débat budgétaire, l'opposition — comme aussi certains éléments de la majorité, sans toutefois en tirer une conclusion logique lors de leur vote — se plaint, à juste titre, du traitement bien médiocre réservé aux équipements collectifs qui permettent aux moins fortunés de disposer de services que peuvent s'offrir les classes aisées grâce à leurs propres ressources.

Cette tradition ne sera malheureusement pas rompue cette année, mais il faut reconnaître que les modifications apportées au budget initial de 1975 rendent difficiles les comparaisons. Il n'en demeure pas moins que le budget de 1976 témoigne de la volonté de freiner à nouveau les équipements collectifs auxquels on avait, à titre tout à fait temporaire, appliqué un traitement plus libéral.

Il convient, en effet, de souligner que le dernier collectif permettra à peine de réaliser à 90 p. 100 l'hypothèse basse du VI^e Plan. Aussi doit-on regretter que, comme le reconnaît le rapport économique et financier, et selon une tradition bien établie, il y ait, une fois encore, transfert des dépenses d'équipement au profit de celles de fonctionnement.

Ainsi déplorons-nous toujours l'insuffisance des dépenses en capital pour un certain nombre de départements ministériels en ce qui concerne, et la liste n'est pas limitative, les équipements culturels et sportifs, les transports en commun, les crédits à l'agriculture.

Ce budget témoigne du désarroi du pouvoir, de ses hésitations quant aux orientations nouvelles à donner à son action. Après une politique de sévère déflation, le Gouvernement a desserré les freins par un plan dit de soutien à l'économie et maintenant il se prépare, semble-t-il, doutant de son succès, à revenir en arrière si, comme les indices le font craindre, l'inflation repart.

Cependant, ce budget n'est pas réellement neutre : il est en réalité déflationniste. Sans doute, les dépenses augmentent-elles de 13 p. 100, mais si au lieu de les comparer avec celles du budget initial de 1975, on les rapproche des dépenses réellement engagées, cette hausse n'est plus que de 2,3 p. 100. Si l'on soustrait la hausse des prix prévue, de 7,5 p. 100, à la place d'une augmentation, il s'agit en fait d'une baisse en francs constants de plus de 5 p. 100 et rien n'est moins certain que l'objectif retenu en matière de hausse du coût de la vie puisse être atteint. Aussi ce budget est-il, comme les précédents, bien peu crédible.

Dans ces conditions, on ne peut considérer qu'il s'agit d'un budget d'appui, alors que de graves insuffisances, sans parler des dépenses d'investissement déjà évoquées, apparaissent en ce qui concerne les crédits de fonctionnement des administrations, dans de nombreux secteurs tels que les services financiers, le contrôle des prix, les P. T. T., l'éducation, la santé, la jeunesse et les sports, pour n'en citer que quelques-uns.

Mais, nous l'admettons volontiers, il ne suffit pas de présenter des critiques, fussent-elles fondées, il faut aussi proposer.

Nos propositions s'appuient — vous le savez — sur le programme commun de gouvernement des partis de gauche qui apporte des solutions aux problèmes de fond que votre société libérale avancée a été incapable de résoudre, en préconisant des réformes de structure à une crise qui n'est pas seulement conjoncturelle.

Ces propositions sont constituées par le plan économique du parti socialiste que son premier secrétaire, François Mitterrand, a présenté lors de la discussion, au début du mois de septembre, du plan de soutien du Gouvernement.

Il n'est pas dans mon intention d'en rappeler dans le détail la teneur ; je n'en évoquerai que les très grandes lignes.

Après avoir traité du plein emploi de l'inflation, de la revalorisation du travail manuel et de la réduction des inégalités, qui sont des objectifs essentiels et urgents — objectifs d'ailleurs que la plupart des formations politiques admettent, mais pour la réalisation desquels, hélas ! elles n'apportent pas de solution véritable — ce plan économique propose une solution en trois étapes.

Dans la première, il traite de la lutte contre le chômage, qui a pour nous la priorité des priorités. A cet effet, sont prévues des créations d'emplois dans le secteur public comme dans les entreprises privées grâce à une relance sélective des investissements et de la consommation, soutenue par différentes mesures propres à maintenir le pouvoir d'achat des plus modestes.

Dans une seconde étape, il envisage de faire du budget l'instrument privilégié de l'activité économique du pays et de procéder à un certain nombre de réformes de structure afin de maintenir la croissance et de l'orienter selon les objectifs d'un Plan contraignant et démocratiquement élaboré.

Enfin, une troisième étape est destinée à l'élaboration d'une nouvelle croissance économique selon trois thèmes essentiels : un nouveau mode de production afin de modifier le rapport capital-travail et de réduire les gaspillages humains et écologiques ; un nouveau mode de répartition du pouvoir pour obtenir ce consensus national qui, de l'aveu même du Gouvernement, n'existe pas et qui est indispensable pour mieux contrôler et réduire l'inflation ; enfin, une nouvelle insertion de notre économie dans le cadre d'une Europe autonome et démocratique.

Sans doute vous est-il loisible de sourire d'un tel plan et de le déclarer chimérique. Il n'en demeure pas moins que ce plan s'appuie sur les travaux approfondis d'experts de grande valeur et a le mérite d'offrir une voie nouvelle conforme aux aspirations de tant de citoyens déçus par la politique que vous poursuivez sans beaucoup y croire.

En conclusion, ce projet de budget n'apporte aucune réponse aux interrogations angoissées des Français ; la reprise de la croissance que l'on nous annonce se produira peut-être, mais elle dépend beaucoup du redressement de la conjoncture chez nos partenaires, redressement qui semble bien lent à se dessiner.

D'ailleurs, une reprise souhaitable de notre production ne saurait résoudre à elle seule le problème majeur de notre société : l'insuffisance des emplois offerts à la population active et surtout aux jeunes.

D'autre part, de graves menaces persistent en ce qui concerne l'inflation et vous-même, monsieur le ministre, admettez enfin qu'il est nécessaire de réagir. Mais, hélas ! que de temps perdu !

De même l'équilibre de notre commerce extérieur risque d'être fortement compromis si notre économie connaît une certaine croissance, ainsi que l'observait récemment avec inquiétude le conseil national du patronat français lui-même.

Le débat budgétaire n'a qu'un faible intérêt, car il porte sur un budget d'attente, dont l'exécution sera très éloignée — nous en sommes persuadés — des prévisions qui nous sont présentées.

Un changement profond de la politique économique et financière est devenu indispensable et urgent, les méthodes employées depuis une quinzaine d'années ayant abouti à la crise sévère d'aujourd'hui. Cette opinion, que les socialistes partagent avec leurs alliés de gauche, gagne chaque jour du terrain. N'est-il pas significatif que l'assemblée plénière des évêques français réunie à Lourdes le 30 octobre se soit demandé — cela vous fait sourire, monsieur le ministre ; pourtant, le sujet est grave — « si cette crise n'est pas une remise en question fondamentale de tous les modèles de croissance qui ont subordonné l'homme à la puissance économique ».

En terminant, je voudrais signaler les résultats particulièrement significatifs d'un sondage effectué auprès de 345 dirigeants des entreprises françaises les plus importantes, pour le compte de l'hebdomadaire *La Vie française* et publié dans son numéro du 17 novembre courant.

Selon ce sondage, 41 p. 100 des dirigeants consultés croient à une reprise de l'expansion dans les trois prochains mois, mais surtout — ce qui est important à signaler — 2 p. 100 croient à un ralentissement de l'inflation, 7 p. 100 à l'accroissement des effectifs employés et 13 p. 100 au maintien de l'équilibre budgétaire en 1976.

Ainsi le patronat, dans sa grande majorité, n'adhère pas aux perspectives rassurantes annoncées par le Gouvernement. Cependant, une majorité, moins forte il est vrai — 57 p. 100 des consultés — a confiance, monsieur le ministre, en votre politique, ce qui montre, car c'est sans doute vrai, qu'aucune autre ne lui paraît capable de maintenir dans son intégralité le système capitaliste auquel il tient.

En bonne compagnie pour manifester son scepticisme, l'opposition de gauche est donc seule pour en tirer les conséquences logiques et pour dénoncer avec force les erreurs d'une politique dont les répercussions sur les conditions de vie des couches les plus modestes de la population apparaissent de plus en plus désastreuses.

On ne sera donc pas surpris que le groupe socialiste, hostile aux méthodes et aux orientations du Gouvernement, vote, comme les années précédentes, contre le projet de budget soumis à l'approbation du Sénat. (*Applaudissements sur les travées socialistes et communistes, ainsi que sur certaines travées à gauche.*)

(M. Alain Poher remplace M. Louis Gros au fauteuil de la présidence.)

PRESIDENCE DE M. ALAIN POHER

M. le président. La parole est à M. Blin.

M. Maurice Blin. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'examen du budget, prérogative pourtant essentielle du Parlement, n'est-il aujourd'hui, comme le rappelait tout à l'heure notre collègue M. Moinet, comme on l'a écrit et dit ces temps derniers, qu'une procédure à la fois hâtive, lourde, désuète et qui pèse à beaucoup ? Monsieur le ministre, en dépit du brio et de la flamme avec lesquels vous avez, comme à l'accoutumée, défendu ce matin cette loi de finances pour 1976, je crains fort que ce ne soit bien le cas cette année.

Le budget de 1975 a été rectifié trois fois. Voté dans l'équilibre, il s'achève par un déficit record. Qu'en sera-t-il de celui que nous examinons maintenant ? Je ne le sais trop et vous-même, sans doute, ne le savez pas davantage, monsieur le ministre. En fait, ce budget accompagne, prolonge, mais, par certains aspects aussi, freine et tempère la relance de septembre dernier. Anticipé et défloré voilà trois mois, il n'appelle guère la passion, à peine semble-t-il — le débat de cet après-midi nous en donne le spectacle — l'intérêt.

Il est vrai que l'incertitude budgétaire est le reflet de celle qui continue d'affecter la situation économique mondiale, sur laquelle, monsieur le ministre, vous n'avez que fort peu de prise.

Vous n'avez pas manqué, à plusieurs reprises et à juste titre, de dénoncer le dérèglement du système monétaire occidental. Le chef de l'Etat, récemment, à Rambouillet, a rappelé, lui aussi, les nations industrielles à leur devoir de solidarité. Je ne sais — je l'espère en tout cas — s'il sera mieux entendu que vous ne l'avez été, mais, pour le moment, ici et avec nous, il vous faut, comme l'on dit, gérer une économie et un budget en crise. Ce n'est pas, je le reconnais, une tâche simple.

Vous présentez le budget de 1976 en équilibre. Je conviens que vous ne pouviez faire moins : l'Etat ne doit-il pas donner l'exemple de la rigueur ? Vous nous donnez du même coup le droit et les moyens de la relâcher. C'est de bonne gestion.

Aux 30 milliards de francs consacrés, en septembre, à la relance des investissements publics, vous en ajoutez d'autres pour l'année à venir en faveur des hôpitaux, du téléphone, de l'enseignement et de la justice, tous domaines où notre retard était évident. Cette relance représente — il faut le dire — 130 milliards de francs investis sur deux années, c'est-à-dire une augmentation de près de 17 p. 100. C'est — je le souligne — un effort très important. Dans le même temps, l'aide spéciale à l'investissement productif privé, qui doit s'éteindre avec l'année en cours, semble avoir atteint son but. Tout cela est positif et à mettre au crédit de votre politique. J'observe cependant que, globalement — d'autres orateurs l'ont dit, mais je le répète après eux — la hausse des crédits de fonctionnement est sensiblement plus forte que celle des crédits d'investissement.

Dans le budget de l'agriculture, par exemple — je le cite à dessein parce que, compte non tenu du redressement des exportations de biens d'équipement que vous avez souligné, à juste titre, ce matin, monsieur le ministre, c'est notre production agricole qui assure pour l'essentiel l'excédent de notre balance commerciale — l'aide aux hommes l'emporte sur le soutien apporté aux produits et surtout à leur transformation.

De même, la subvention de l'Etat aux entreprises nationalisées, pour la plupart sociétés de services, donc non immédiatement productrices de biens exportables, va atteindre le chiffre record de 16 841 millions de francs, contre 13 888 millions de francs l'an dernier, soit une augmentation de 21,3 p. 100.

Enfin, l'Etat va créer 44 000 postes de fonctionnaires, dont 28 000 dans l'enseignement, sans compter les régularisations et les titularisations. En dix ans, le nombre d'emplois dans les services publics est ainsi passé de 1 680 000 à 2 219 000, alors même que celui des emplois militaires a été réduit de 518 000 à 445 000. Cette forme d'inflation, dont on parle peu, n'est pas la moindre. Nous souhaiterions, monsieur le ministre, qu'elle soit davantage expliquée et justifiée.

Mais il en est une autre plus visible, plus sensible à l'opinion publique et qui, nous le savons, vous inquiète : c'est la hausse des prix. Celle-là, malgré le retard que vous avez apporté cette année à soutenir l'économie, reste invaincue. Or, toute distribution de revenus qui ne s'accompagne pas de la création de biens marchands correspondants ne peut que favoriser l'inflation. Vous me répondrez qu'il fallait aussi enrayer la montée du chômage ou, plus exactement, celle du nombre des demandeurs d'emploi. Nous sommes malheureusement loin du compte, puisque ce nombre dépasse aujourd'hui le million.

Du fait de la mise en place d'un système de protection qui, du moins dans son principe — car, dans les faits, il concerne à peine la moitié des demandeurs d'emploi — est l'un des plus généreux, des plus avancés du monde, il en coûte à la collectivité tout entière près de 10 milliards de francs. Cet énorme fardeau rend, pour le moment, le problème socialement supportable, mais il constitue, en raison de la façon dont il est réparti, un handicap redoutable pour l'avenir et même, à mes yeux, il le compromet purement et simplement.

Tout se passe — je voudrais sur ce point, monsieur le ministre, vous rendre attentif, car cela me paraît un problème essentiel, dont la solution commande l'avenir prochain de ce pays — comme si la protection du producteur s'effectuait aujourd'hui aux dépens de l'appareil de production. En effet, dans la somme de 10 milliards de francs que j'avancerais tout à l'heure, plus de 6 milliards sont à la charge des entreprises. Résultat : les plus importantes d'entre elles demandent le soutien de l'Etat pour qu'il les aide à porter un tel fardeau. Certaines l'obtiennent. Beaucoup d'autres, l'immense majorité des autres, moins écoutées, moins importantes, semble-t-il — sans doute ceci explique-t-il cela — plient les genoux et se demandent — j'en connais un bon nombre — s'il ne vaudrait pas mieux se vendre aujourd'hui aux plus offrants, Français ou étrangers.

Etatisme de fait sinon de droit et concentration sont ainsi les effets les plus certains non seulement de la crise que nous traversons, mais plus encore, monsieur le ministre, de la politique de facilité qui consiste à transformer l'appareil de production en instrument d'assistance sociale.

Or ce n'est pas son rôle : refuser de le comprendre, c'est engager l'économie libérale à laquelle nous devons cependant l'essor des vingt dernières années et la transformation de la France en grande nation industrielle dans une voie qui débouche sur son contraire. Nous aimerions, monsieur le ministre, que vous en ayez pleinement conscience. C'est pourquoi, si vous le voulez bien, je vais y insister.

Vous avez observé et reconnu vous-même que le nombre des offres d'emploi était, à l'heure où nous sommes, trop faible. Je crains beaucoup pour ma part qu'il ne le reste longtemps. La conjoncture actuelle me paraît en effet conduire à une impasse dont votre politique économique, financière et fiscale ne peut dégager le pays qu'à la condition de consentir à une révision complète de ses bases et de ses principes. Alors que cette politique sera jugée, d'abord et avant tout, c'est l'évidence même, sur les résultats qu'elle obtiendra dans la lutte contre le sous-emploi, je constate qu'elle contribue objectivement, dans les faits, à l'aggraver ; car s'il est une leçon que les employeurs ont retenue de la crise dont la fin se dessine à peine, c'est que, dans l'état actuel du système de répartition des charges sociales sous toutes leurs formes, c'est-à-dire incluses les indemnités de chômage, l'embauche de nouveaux salariés est devenue aujourd'hui un luxe et un risque qu'ils sont bien décidés pour la plupart à ne plus courir.

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Jacques Descours Desacres. C'est cela qui est grave !

M. Maurice Blin. Dans une Europe où le coût d'unité par production est désormais plus élevé qu'aux Etats-Unis — cela est déjà en soi, mes chers collègues, une révolution — la France détient le record peu enviable des charges les plus lourdes imputées à l'entreprise.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Maurice Blin. Leur part est de 65 p. 100 contre 52 p. 100 en Allemagne fédérale et 10 p. 100 dans le tout voisin Danemark. Quant à la part de l'Etat qui exprime le niveau de la solidarité nationale, elle est respectivement de 12 p. 100 chez nous, de 22 p. 100 en République fédérale d'Allemagne, et de 85,5 p. 100 au Danemark.

Certes, l'entreprise a l'immense avantage d'être, à travers les salaires qu'elle verse, un contribuable transparent et obligé. Elle n'a que deux façons de se dérober à l'impôt induit qu'elle supporte. La première, c'est — quand elle le peut et elle le peut de moins en moins en économie de concurrence ouverte — de le répercuter dans ses prix. Elle contribue alors inévitablement à l'inflation. La seconde manière, c'est, tout simplement, la plus brutale, de disparaître.

Savez-vous, monsieur le ministre — et notre rapporteur général l'a fort opportunément rappelé ce matin — qu'on estime entre 180 000 et 200 000 le nombre d'emplois qui pourraient être offerts, tout spécialement aux jeunes, si les artisans, qui sont pourtant affrontés à une demande énorme, ne préféreraient limiter leur activité — provoquant eux aussi, de cette façon, la hausse du prix des services qu'ils rendent — plutôt que d'embaucher fût-ce un seul apprenti dont le coût est devenu trop élevé ? Que dire enfin du handicap des industries de main-d'œuvre...

M. Maurice Schumann. Très bien !

M. Maurice Blin. ... qui constituent la grande majorité des petites et moyennes entreprises ? Comment ne se sentiraient-elles pas dans de telles conditions les victimes d'un système qui joue inexorablement contre elles ? Or, c'est sur elles que l'on compte pour maintenir vivant le goût d'entreprendre, renouveler le tissu industriel, garder ou rendre vie aux régions.

Dans le même temps, vous avez décidé, monsieur le ministre, de maintenir dans l'arsenal de la lutte contre la hausse des prix, le trop fameux prélèvement conjoncturel. Il n'a pas eu, et pour cause, à s'exercer au cours de cette année. En vérité, ce n'est pas d'un calmant que les entreprises auraient eu besoin, mais — convenez-en — plutôt d'un stimulant. Il n'est pas sûr qu'un système de pénalisation aussi compliqué pourra, au cas où la conjoncture s'améliorerait, être valablement appliqué. Mais vous paraissez tenir à cette arme de dissuasion à finalité d'abord psychologique. Soit ! Mais outre qu'elle risque de sanctionner les entreprises les plus dynamiques, elle ne règle absolument pas le problème de l'immense majorité des autres : leur taux d'auto-financement est pourtant revenu à 54 p. 100 contre 72 p. 100, il y a huit ans ; leur endettement a plus que doublé. La crise a ébranlé leur situation financière.

Or, cette situation n'est pas due, sauf exception, à une mauvaise gestion, mais à la réduction de leurs débouchés et surtout, pour une bonne part, à l'énorme effort social qui leur a été demandé.

Il paraît honnête, dans ces conditions, monsieur le ministre, d'en tenir compte, de songer, au-delà d'elles, à l'intérêt général et d'examiner enfin, une bonne fois et au fond, l'irritant problème toujours posé et jamais affronté de la non-réévaluation des bilans.

Je suis certain pour ma part, que toute mesure qui irait dans ce sens serait comprise par l'opinion. Il ne s'agit pas de faire un cadeau à l'employeur. Il s'agit de lui donner les moyens de survivre, de développer son entreprise, de rattraper le retard des investissements provoqué par la montée des coûts de fonctionnement.

De même vous menez, monsieur le ministre, une action résolue et payante contre la fraude fiscale. Mais je vous le demande — et cette affaire me soucie beaucoup — pourquoi faut-il que le contrôle prenne depuis quelque temps à l'égard d'entreprises, souvent les plus modestes, un caractère inquisitorial et parfois injurieux ? (*Marques d'approbation à gauche.*)

Certains agents semblent mener leurs enquêtes d'une façon volontairement provocante ; au point que j'en suis à me demander s'ils ne cherchent pas plus encore qu'à faire respecter la loi à susciter dans le monde de l'industrie et du commerce, à sa base, une rancœur qui pourrait peut-être demain être exploitée à certaines fins. Je voudrais être sûr, monsieur le ministre, que certains qui prétendent vous servir, ne visent pas, en réalité, à vous desservir.

Mais ceci n'est qu'un des aspects du débat fondamental dont dépend aujourd'hui le sort de l'économie, donc des travailleurs.

Mon rôle n'est pas, monsieur le ministre, à cette tribune, de vous suggérer une solution, mais seulement de dénoncer le péril et de souligner le vice d'un système qui, disqualifiant l'homme face à la machine, entravant notre économie dans la course à une meilleure productivité, nourrit le chômage, celui d'aujourd'hui mais aussi, je le crains, celui de demain.

Mais, vous l'avez dit fort clairement ce matin et je vous en remercie, libérer l'entreprise pour charger l'Etat, n'est-ce pas, quelle que soit la façon de traiter le problème, demander plus au contribuable ?

Je ne suis pas certain, en effet, qu'il y ait beaucoup d'autres voies. Alors, si vous êtes convaincu que nous sommes à la veille d'un nouvel effort en ce sens, pourquoi ne pas aujourd'hui le dire et expliquer aux Français, chiffres à l'appui, qu'il leur faudra bien un jour, comme leurs voisins, payer à son prix la sécurité dans le travail et leurs chances de garder leur emploi en sauvegardant l'outil de production ?

Toute politique novatrice doit s'accompagner d'une pédagogie. Toute proposition à caractère social doit, si l'on veut être honnête, dans une société industrialisée, se traduire en chiffres.

Pour répondre à la montée du chômage, on peut réduire la durée du travail, avancer l'âge de la retraite, limiter éventuellement certains cumuls d'emplois. Ce qui est certain, c'est qu'on ne peut pas tout faire à la fois. Alors, pourquoi ne pas le dire ? Pourquoi ne pas, chiffres à l'appui, offrir le choix aux élus et, au-delà d'eux, à l'opinion ?

M. Maurice Schumann. Absolument !

M. Maurice Blin. Je voudrais vous en donner un dernier exemple. L'inflation à deux chiffres ou presque reste notre lot. Elle ampute de 5 à 6 p. 100 par an l'importante épargne de précaution que, face à un avenir incertain pratiquent les Français.

C'est, tout le monde en est d'accord, l'impôt le plus injuste. Indirect, il pèse surtout sur les bas revenus. Il ajoute un facteur d'inégalité supplémentaire à une fiscalité dont l'inadaptation aux contraintes spécifiques de l'ère dans laquelle nous sommes entrés il y a dix-huit mois et dont nous ne sortirons pas d'ici longtemps, est patente.

Puisque, de toutes façons, impôt il y a, mais clandestin, honteux, inavoué, ne vaudrait-il pas mieux, en expliquant le pourquoi des choses, lui substituer une contribution claire, motivée, reconnue de tous, de la solidarité nationale.

Sa finalité, c'est-à-dire la prospérité de l'économie et, à travers elle, le développement de l'emploi, auraient, j'en suis sûr, si l'on s'en donne la peine, l'adhésion de tous.

Au lieu de cela, j'observe qu'aujourd'hui l'entreprise prospère ou heureuse paie pour les autres, que les contribuables les moins favorisés, eux aussi, paient pour les autres. Double

injustice qui se traduit par ce double et redoutable effet, l'affaiblissement de l'appareil productif et l'amertume croissante d'un grand nombre.

La France — certains des orateurs qui m'ont précédé à cette tribune l'ont fort bien dit et j'adhère entièrement à leurs propos — qui s'est enrichie en vingt ans, garde une fiscalité de pays pauvre. Cette situation paradoxale atteint aujourd'hui son point de rupture. La réforme de notre fiscalité s'impose plus que jamais : elle doit répondre à plus de justice, certes, mais aussi et davantage encore à plus d'efficacité économique. De cette exigence que les faits imposent et que l'opinion appelle, monsieur le ministre, je ne vois, je le dis à regret, que fort peu de traces dans le budget que vous nous présentez.

Or le temps travaille contre vous. Tous les experts en sont d'accord ; il est très improbable que nous retrouvions d'ici longtemps un rythme de croissance de la production de 5 p. 100 qui serait pourtant indispensable pour que diminue le taux de chômage.

Votre hypothèse de base d'une croissance de 4,7 p. 100 de la production intérieure — alors que nous sommes aujourd'hui à moins 2 p. 100 par rapport à l'année dernière — cette hypothèse ne me paraît pas du tout réaliste.

M. Auguste Amic. C'est vrai !

M. Maurice Blin. Mais ce n'est pas la seule conjoncture sur laquelle, j'en conviens vous ne pouvez pas grand-chose, qu'il faut incriminer ; c'est la structure même de notre système qui est en cause. La collectivité peut sans doute, un temps, porter le poids des dix milliards qui sont le prix du chômage. Mais comment accepterait-elle longtemps un système qui l'entretient et même l'aggrave ? Le jour où elle en découvrira la nocivité, il sera trop tard pour vous, mais plus encore pour elle.

Après ces propos très sévères, peut-être trop sévères, monsieur le ministre, j'ajouterais aussitôt que vous avez et la détermination et la compétence. Qualités estimables entre toutes et qui appellent notre sympathie. Mais la politique, c'est aussi le bon usage du temps, c'est-à-dire des circonstances. L'occasion s'offrait à vous, cette année, d'engager tout de suite une révision progressive, certes, car en ces matières la hâte peut être fatale, mais irréversible, de notre fiscalité sociale. Cette occasion, vous ne l'avez pas saisie.

De même, et ce sera ma dernière observation, rien n'a été prévu pour le redressement des allocations familiales dont le retard sur l'ensemble des revenus devient criant. J'entends bien qu'une telle mesure ne suffirait pas à elle seule à enrayer la chute de la natalité qui affecte d'ailleurs l'ensemble des nations industrielles. C'est un phénomène de civilisation ou plutôt, si vous m'autorisez ce néologisme, de décivilisation...

MM. Maurice Schumann et Jacques Henriet. Très bien !

M. Maurice Blin. ... et sa cause n'est pas uniquement matérielle.

M. Maurice Schumann. Très bien encore !

M. Maurice Blin. Mais la réduction prévue sous dix ans de la population active menace l'équilibre social de la nation. Pourquoi, dans ces conditions, avoir négligé ce fait à ce point ?

Il nous reste un espoir. Le budget de 1975, je l'ai dit au début de mon propos, a été rectifié trois fois. Je comprendrais donc fort bien que vous mettiez à profit les prochains mois pour réunir les éléments d'une réforme fiscale en cinq ans qui pourrait s'inscrire dans le cadre du VII^e Plan. N'est-ce pas, après tout, le délai que vous demandiez aux collectivités locales de vous consentir pour alléger, fût-ce partiellement, leurs charges ? Ce délai est, à notre avis, trop long, compte tenu de l'aggravation accélérée de leur situation financière. Il faudrait y joindre d'autres mesures qui leur permettraient, pour le moment, de mieux supporter le poids de leur endettement.

De même, et ce sera le seul exemple que je donnerai, il est plus que temps de revoir le taux de subvention de certaines constructions scolaires, ...

M. Jacques Descours Desacres. Très bien !

M. Maurice Blin. ...maternelles ou primaires, fixé sur le barème des coûts de 1963 ! Ce n'est pas sérieux ...

M. Etienne Dailly. C'est vrai !

M. Maurice Blin. ... et c'est à la limite injurieux pour les responsables des municipalités. (Très bien ! sur de nombreuses travées.)

Le chemin sera long dans cette direction, mais je note avec satisfaction que vous vous y êtes engagé. Alors, pourquoi ne pas procéder de la même manière à l'égard de la fiscalité de la nation et, spécialement, de sa fiscalité sociale dont le dessein détient très largement la solution du chômage et de l'emploi ? Pourquoi ne pas engager résolument une action en faveur, non pas de l'entreprise, mais des milliers de salariés, des jeunes qui s'interrogent sur leur avenir ?

Le faire aujourd'hui, c'est vous battre contre le temps et vous n'êtes plus sûr de gagner. C'est pourtant cette œuvre capitale au service de l'emploi que nous attendons de vous, monsieur le ministre. Sachez que, pour la mener à bien, vous nous trouverez à vos côtés. (Applaudissements à gauche, au centre et à droite, ainsi que sur un certain nombre de travées socialistes.)

M. le président. La parole est à M. Maurice Schumann.

M. Maurice Schumann. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, mon intervention sera très certainement la plus brève de cette discussion générale car je n'ai que deux questions à poser, que je crois importante puisqu'elle porte sur les accords de Rambouillet.

Comme vous le savez, ce que l'on appelle aujourd'hui l'esprit de Rambouillet anime depuis très longtemps la majorité du Sénat. Personne ne nous a contredits lorsque, à la faveur de la discussion du programme de soutien, nous avons été un certain nombre à vous féliciter de la lucidité, du courage, de la persévérance avec lesquels vous-même et les autres porte-parole de la France vous êtes appliqués à déceler, à la racine de tous les maux et de toutes les difficultés, l'anarchie monétaire.

Aujourd'hui, les Etats-Unis acceptent de contrebattre ce que l'on appelle « les fluctuations erratiques » de leur monnaie. Le français n'est sans doute pas excellent, mais l'intention est, en franche, fort bonne. En tout état de cause, le résultat est un succès dont il convient de féliciter le chef de l'Etat, le Gouvernement et le ministre de l'économie et des finances.

C'est précisément et uniquement pour éviter que l'espoir éveillé par les « démocraties industrielles » — excellente expression, soit dit entre parenthèses — dont les peuples sont, vous le savez, incertains — ils ne sont peut-être pas aussi angoissés qu'hier, mais ils restent moroses — c'est pour éviter, dis-je, une nouvelle et soudaine déception qu'il me semble opportun de mettre à profit ce débat pour vous demander de dissiper ce que je considère comme une ambiguïté.

Chacun connaît les limites, que vous avez ingénieusement et heureusement élaborées, du système de concertation à trois niveaux que vous avez décrit ce matin même, monsieur le ministre, à savoir : concertation quotidienne pour les banques centrales, concertation hebdomadaire pour les adjoints des ministres des finances, concertation trimestrielle pour les ministres des finances eux-mêmes. C'est l'accord franco-américain qui retiendra pendant quelques instants notre attention parce que c'est lui qui décrit le futur régime des changes et qui, par conséquent, anticipe le nouveau système international. Je voudrais être sûr, monsieur le ministre, que votre interprétation et celle de votre homologue américain, M. William Simon, sont parfaitement concordantes.

M. Giscard d'Estaing considère comme erratique — et il a, selon moi, parfaitement raison — toute fluctuation de change qui ne correspond pas à un changement de caractère économique, à une modification dans le pouvoir compétitif d'une économie. Est-ce pour cela que l'accord ne comporte la définition d'aucune marge, ne fixe aucun taux de change ? Est-ce au contraire, comme je me le suis demandé en lisant une de ses récentes déclarations, parce que M. William Simon estime que les interventions des banques centrales ne doivent être ni systématiques ni trop fréquentes ?

Entendons-nous bien : nous savons pourquoi il ne peut pas y avoir dans l'immédiat de stabilisation généralisée des changes. S'il en était besoin, nous en rechercherions les causes à Rome et à Londres. Je n'insiste pas, sur ce point, mais nous sommes en droit de savoir si le critère excellemment défini par M. le Président de la République a été retenu, en d'autres termes si, malgré la masse des dollars qui sont sur le marché, Washington est d'accord avec vous pour contrarier systématiquement — je me répète à dessein — les fluctuations d'origine spéculative.

Ma deuxième question découle d'ailleurs de la première. Si vous avez obtenu sur ce point essentiel une véritable satisfaction, alors la contrepartie que vous avez consentie est légitime, car il y a une contrepartie qui n'est pas négligeable, qui n'est assurément pas sans importance. Il y avait jusqu'à présent ce que l'on peut appeler un préalable français : pas de définition des nouveaux statuts du Fonds monétaire international sans un

engagement précis relatif au retour des parités fixes. Ce préalable n'existe plus. Non seulement les nouveaux statuts du Fonds ne stipuleront pas le rétablissement échelonné, mais daté, d'un système fondé sur la fixité des taux de change, mais encore il faudra un vote à la majorité de 85 p. 100. En d'autres termes, il faudra l'accord des Etats-Unis d'Amérique pour rétablir un système de parités fixes, mais ajustables.

Vous avez dit, monsieur le ministre, que c'était très bien ainsi et que vous n'aviez pas voulu « légaliser le flottement ». Votre formule — et la comparaison n'a rien de désobligeant — me fait penser à une maxime de La Rochefoucauld : « Il faut se faire honneur de la nécessité. » Je suis prêt, en ce qui me concerne, à m'en faire honneur avec vous et à me résigner à l'absence d'échéance, donc à la prolongation du flottement, mais seulement si, sur le premier point, c'est-à-dire l'élimination des fluctuations erratiques, au sens français, et je dirai même, avec plus de précision, au sens giscardien du terme, toute équivoque est bien dissipée. Quelle que soit votre réponse — et vous voyez que ma question a été à la fois brève et précise — je me flatte de croire que nous serons d'accord sur la conclusion.

En tout état de cause, vous l'avez dit vous-même, il ne sera possible d'apprécier les résultats de l'accord franco-américain qu'après un semestre au plus tôt. Alors, ne laissons pas croire, et là je rejoins l'excellente conclusion du discours de mon ami Maurice Blin, que l'attente passive du salut puisse conjurer les périls. Rambouillet, c'est un esprit, mais le seul miracle c'est l'effort ! (*Applaudissements sur les travées de l'U.D.R., à gauche, au centre et à droite.*)

M. le président. La parole est à M. Cluzel.

M. Jean Cluzel. Monsieur le président, monsieur le ministre de l'économie et des finances, mes chers collègues, notre rapporteur général a, ce matin, donné le ton, de rigueur mais aussi de modération, d'ambition mais aussi de prudence, et ces termes ne sont pas dans ma bouche contradictoires. En effet, ils rendent compte de l'heureuse synthèse des travaux réalisés par votre commission des finances sous l'autorité souriante, mais combien efficace, de notre président, M. Bonnefous.

Après les discours d'appréciation globale qui viennent d'être prononcés à cette tribune je voudrais, monsieur le ministre, me borner à vous poser deux questions.

Je voudrais tout d'abord interroger le Gouvernement sur l'application de l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat, c'est-à-dire sur l'harmonisation fiscale entre les commerçants et les artisans, d'un côté, et les autres contribuables, de l'autre.

Ma deuxième question aura pour objet d'attirer, une fois de plus et après de très nombreux collègues, l'attention du Gouvernement sur la situation actuelle des finances locales et départementales dans la perspective du budget de 1976.

L'harmonisation du régime fiscal des commerçants et artisans est prévue par l'article 5 de la loi d'orientation du commerce et de l'artisanat. La loi impose en outre au Gouvernement, qui l'avait à l'époque accepté, un échéancier progressif de telle sorte que soit poursuivi, à l'occasion de chaque loi de finances, le rapprochement entre les divers régimes fiscaux. Or, nous constatons qu'aucune disposition de ce genre ne figure dans le projet de loi de finances qui nous est soumis. M. le Premier ministre a bien demandé au conseil des impôts, ainsi que la loi le lui recommandait, un rapport sur les moyens d'améliorer la connaissance des revenus et sur les mesures propres à favoriser cette harmonisation. Ce rapport, toujours selon la loi, et selon les promesses gouvernementales, a bien été transmis pour avis, le 29 janvier de cette année, au Conseil économique et social qui en a délibéré dans ses séances des 22 et 23 avril 1975.

Ma question est donc la suivante : le Gouvernement, malgré l'absence de propositions dans le présent projet de loi de finances, est-il décidé, après le rapport et après l'avis, à prendre les mesures d'application pour satisfaire à la loi ? Cette question est d'autant plus pressante qu'il ne reste plus que trois lois de finances pour aboutir à cette harmonisation, celles de 1976, 1977 et 1978. Or je crains que l'on n'ait pas fourni, au cours des derniers mois, les efforts d'imagination et de recherche qui auraient permis de présenter aujourd'hui au Parlement des propositions concrètes.

Il s'agit, ne l'oublions pas, d'un principe essentiel de justice fiscale auquel M. le Président de la République était particulièrement attaché lorsqu'il était ministre de l'économie et des finances. Je rappelle sa formule : « A revenu égal connu, impôt égal ». Pour satisfaire aux exigences de la loi du 27 décembre 1973, il faut effectivement que les revenus en question soient exactement connus. Mais s'il ne reste que trois projets de loi de finances

pour parvenir à l'harmonisation, deux années seulement, 1976 et 1977, nous séparant de l'échéance du 1^{er} janvier 1978. Il écarte de mon devoir d'appeler l'attention du Gouvernement sur la brièveté de ce délai.

J'en viens à la situation des collectivités locales qui a déjà fait l'objet de nombreuses interventions à cette tribune. Les communes et les départements ne pourront que très difficilement équilibrer leur budget en 1976 : ou bien il leur faudra stopper tout investissement et tout équipement, ou bien il leur faudra augmenter les impôts locaux et départementaux de 20 à 30 p. 100. Telle est, monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, l'alternative devant laquelle se trouveront les élus locaux et départementaux.

Si l'inflation nourrit les caisses de l'Etat, elle vide celles des collectivités locales — notre collègue et ami Maurice Blin l'a dit tout à l'heure avec beaucoup plus de talent que je ne saurais le faire. En effet, si les impôts de l'Etat sont évolutifs, ceux des communes et des départements ne le sont pas naturellement. Par conséquent, les élus conseillers généraux et les conseillers municipaux doivent demander à leurs contribuables de compenser les effets de l'inflation avant de songer à toute dépense nouvelle d'équipement et d'investissement. C'est ce qui nous amène au chiffre que j'ai indiqué tout à l'heure de 20 à 30 p. 100 d'augmentation si les élus veulent à la fois compenser les effets de l'inflation et poursuivre la politique d'équipement, d'investissement et d'amélioration des conditions de vie de leurs concitoyens.

Il faut aussi savoir — et bien des collègues l'ont souligné avant moi — que l'Etat a une fâcheuse tendance, depuis plusieurs années, à transférer une partie des charges générales aux budgets des départements et des communes. Bien plus, certaines des dépenses — notamment d'aide sociale — sont imposées à ces budgets.

Depuis de nombreuses années, nous parlons beaucoup, les uns et les autres — le Gouvernement comme les élus — de la réforme des finances locales. Encore faudrait-il un jour la réaliser.

Je reconnais cependant, monsieur le ministre, après notre rapporteur général, que le Gouvernement a manifesté, depuis le mois de mai 1974, une compréhension plus grande à l'égard des problèmes des collectivités locales. Il y aurait donc quelque injustice à ne pas prendre en considération les efforts qui ont été faits, en l'occurrence par vous-même, monsieur le ministre, et par votre collègue le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur.

Mais cet effort doit être poursuivi, car la crise s'est aggravée en raison des phénomènes que je viens, très brièvement, de rappeler. Et je ne fais là que reprendre modestement l'avertissement lancé solennellement, le 19 novembre, par notre président, M. Alain Poher, en sa qualité de président de l'association nationale des maires de France. Je sais, monsieur le ministre, qu'après en avoir pris connaissance vous en avez saisi toute la gravité.

Certes, nous avons enregistré également avec satisfaction le versement anticipé opéré, en octobre et en novembre de cette année, en faveur du fonds d'équipement des collectivités locales qui n'aurait dû recevoir ces crédits que dans le courant de 1976. Il n'empêche que subsistent intégralement les difficultés que nous aurons à résoudre, les uns et les autres, en tant qu'élus locaux et départementaux, dans quelques semaines ou quelques mois. Par conséquent, il importe que des réponses précises soient apportées au cours de ce débat devant le Sénat, grand conseil des communes de France, comme le rappelait la déclaration de l'association nationale des maires.

Pour ma part, voulant apporter ma pierre à l'édifice, je vous ferais, monsieur le ministre, cinq suggestions.

En premier lieu, je souhaite que le projet de loi concernant les modalités d'affectation des ressources du fonds d'équipement des collectivités locales soit déposé, comme il en a été convenu, dans les meilleurs délais. Je me souviens des discussions que nous avons eues, dans cette enceinte, au cours de la nuit du 11 au 12 septembre dernier. Nous estimions nécessaire que les départements soient à leur tour, comme les communes, bénéficiaires des crédits de ce fonds ainsi que cela avait été prévu.

Deuxième suggestion : ne pouvant admettre qu'il s'écoule plus de seize mois entre l'attribution par anticipation des fonds en octobre et novembre 1975 et le début de 1977, date prévue pour la première attribution normale des crédits du fonds d'équipement des collectivités locales, il faut, monsieur le ministre, trouver une solution afin qu'en 1976 une tranche de crédits soit distribuée aux départements et aux communes, car la situation financière des collectivités ne leur permettra pas d'attendre aussi longtemps.

En vous remerciant de l'anticipation que vous avez décidée, je voudrais vous faire remarquer qu'elle a permis aux collectivités locales de participer à la relance. Elles en ont été heureuses et je sais qu'elles vous en savent gré. Mais si de nouveaux fonds n'étaient pas distribués en 1976, les problèmes subsisteraient intégralement; la création du fonds ne commencerait à se révéler efficace qu'en 1977 et c'est précisément ce que nous ne saurions admettre ni les uns ni les autres.

Troisième suggestion : considérant le montant des dettes de nos collectivités locales, qui devient extrêmement préoccupant, il apparaît que s'impose un allègement sous la forme d'un allongement des délais de remboursement ou d'un différé d'amortissement.

Il s'agit dans mon esprit non pas d'un moratoire, mais malgré tout — l'imagination française est, je crois, suffisamment grande pour élaborer un système admissible — de trouver les moyens qui permettraient de dégager en partie nos collectivités locales, si légèrement que ce soit, de la charge qu'elles supportent actuellement.

Quatrièmement, je reprendrai, en l'appuyant, s'il veut bien me le permettre, la suggestion qu'a présentée M. Maurice Blin tout à l'heure, concernant l'augmentation des subventions d'Etat pour les constructions scolaires du premier degré et des maternelles. Il faudrait, en effet, que soient revalorisées ces subventions dont le taux est inchangé depuis 1963.

J'insisterai surtout en faveur du secteur rural, estimant que ces constructions scolaires devraient constituer un véritable réseau dans notre pays, de telle sorte que l'égalité des chances entre les jeunes ruraux et les jeunes citadins tende à devenir réalité.

De même, il est normal que les collectivités locales, et pas seulement les départements, participent au financement des transports scolaires, mais, là encore, l'Etat, toujours pour aller dans le sens d'une plus grande égalité des chances, devrait accroître sa participation. Or, j'ai peur que le budget, sur ce point également, ne nous apporte pas de grandes satisfactions et à cet égard, pour ma part, je le regrette.

Enfin, j'arrive à ma cinquième suggestion, et là, j'élargis le débat. Je voudrais vous interroger, monsieur le ministre, au sujet des travaux du comité interministériel chargé d'étudier la réforme des collectivités locales, comité dont vous faisiez partie.

Le Parlement devait être, en effet, saisi, au terme de ses travaux, d'un ensemble de projets. Ceux-ci doivent porter sur la définition claire et précise des compétences respectives de l'Etat, des départements, des communes et, par voie de conséquence, des charges et des ressources qu'il convient de dégager pour les collectivités locales afin de leur permettre de faire face aux obligations légales qui leur incombent.

Cette charte des collectivités locales, nous l'attendons. Nous l'attendons parce que, pour nous, elle constitue désormais l'élément essentiel pour que l'ensemble des conseillers généraux, des maires et des conseillers municipaux puissent encore réellement croire en leur mission et à la possibilité de l'accomplir.

J'en arrive à ma conclusion, en reconnaissant que l'on pourra peut-être s'étonner d'une intervention portant sur des sujets aussi différents que l'harmonisation fiscale en faveur des commerçants et des artisans et le problème des finances locales.

Monsieur le ministre, si j'ai joint ces deux questions, c'est non seulement pour, très modestement, joindre ma voix à celle de mes collègues — ceux qui m'ont précédé et ceux qui vont encore monter à cette tribune — mais aussi pour attirer votre attention et celle du Gouvernement sur le point commun qui existe entre ces deux thèmes.

Ce point commun est, me semble-t-il, l'erreur commise qui consiste à ne pas régler le problème à temps, et donc à courir le risque de céder à la pression des événements, alors qu'il est quelquefois trop tard.

Le devoir d'un gouvernement est, en effet, de tirer parti du présent pour forger réellement les voies de l'avenir. Le choix doit précéder la contrainte pour éviter de céder sous elle. Encore faut-il avoir pris à temps les décisions qui s'imposaient.

Or que remarquons-nous ? Pour les commerçants et les artisans, il a fallu le poids des erreurs accumulées — et nous l'avons dit dans cette enceinte, elles ne sont pas toutes imputables au Gouvernement — avant de dégager une solution globale. C'est cette solution qu'il nous faut maintenant inscrire dans les textes avant le 1^{er} janvier 1978.

Quant à la réforme des collectivités locales, faut-il attendre que les maires décident la grève administrative pour prendre les mesures qui s'imposent ?

Le Sénat, j'en suis persuadé — et c'est par là que je terminerai cette intervention — écoutera avec une particulière attention les réponses que le Gouvernement donnera à ces deux questions notamment, et aux autres, bien sûr. Pouvez-vous, monsieur le ministre, les attendre de vous avec l'espoir d'avoir été entendus ? (*Applaudissements à droite, au centre, à gauche et sur les travées socialistes.*)

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le président de la commission.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Je vous prie de m'excuser, mes chers collègues, d'interrompre cette discussion. Je constate qu'elle est presque arrivée à son terme; nous aurons donc un peu d'avance sur l'horaire prévu.

Comme un certain nombre de nos collègues souhaitent, demain soir, puisque nous ne tenons pas de séance dimanche, pouvoir regagner leur département dès que possible, nous avons décidé, M. le rapporteur général et moi-même, de réunir la commission des finances dès neuf heures du matin et, si vous en êtes d'accord, monsieur le président, de proposer au Sénat de fixer l'ouverture de la prochaine séance publique à dix heures, au lieu de dix heures trente. Nous pourrions ainsi en terminer à une heure raisonnable.

M. le président. Monsieur le ministre, acceptez-vous la proposition formulée par M. le président de la commission des finances ?

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je l'accepte, monsieur le président.

M. le président. Le Sénat a entendu la proposition de M. le président de la commission des finances tendant à ouvrir à dix heures la séance de demain.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

La parole est à M. Taittinger.

M. Pierre-Christian Taittinger. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, ainsi va se terminer une année 1975 qui ne laissera pas de traces impérissables. Nous n'aurons connu ni cette crise dramatique que certains prévoient avec un vendredi noir pour sommet, ni cette reprise de la production que d'autres espéraient.

L'année 1975 risque pourtant de marquer une étape dans l'histoire des faits économiques, parce qu'après avoir connu une croissance sans inflation, puis une croissance avec inflation, nous sommes peut-être menacés de découvrir une inflation sans croissance.

Au mois de juillet 1974, je vous le rappelle, l'expansion de l'économie française, qui durait depuis dix-sept ans, au rythme de 5 à 5,5 p. 100 par an, était stoppée et, pour la première fois depuis 1945, la production industrielle baissait.

Le recul du revenu national peut être chiffré à environ 7 p. 100 sur le niveau du 1^{er} juillet 1974 et à environ 13 à 14 p. 100 sur celui qu'il aurait atteint, si la progression précédente s'était maintenue.

La cause profonde de cette situation, il faut le répéter, est l'inflation, dans la mesure où même l'augmentation excessive du prix du pétrole par les producteurs, à la fin de 1973, en dehors des raisons politiques que vous connaissez, était quand même consécutive à l'inflation mondiale, il faut avoir le courage de le reconnaître.

Voici l'Etat à nouveau confronté avec ce tryptique que, depuis votre prise de fonctions, monsieur le ministre de l'économie et des finances, vous connaissez bien : croissance, emploi, inflation.

Il convient donc, pour vous, à la fois de soutenir, de relancer et de combattre, mais ce qui crée la difficulté, c'est qu'il faut le faire avec la même obstination, et souvent avec des mesures aux effets contradictoires.

La question que nous sommes en droit de nous poser, en cet instant, est de savoir ce que vaut votre budget, dans un environnement international qui reste insaisissable, malgré ces frissonnements d'espoir que vous avez cru voir au cours de cette dernière semaine, et s'il va répondre à notre attente.

Lors de chaque discussion budgétaire, formules et jugements définitifs s'entrecroisent, chacun de nous essayant de qualifier le plus justement possible l'ensemble de vos propositions.

Il m'a semblé, en lisant le compte rendu des débats à l'Assemblée nationale, que même les critiques, cette année, étaient un peu désabusées : « artificiellement construit », « ne reposant pas sur une analyse sérieuse et réaliste de la situation », « aléatoire et incohérent ».

Il est possible de se demander si, derrière l'usure de ces jugements, au fil des années, il ne fallait peut-être pas chercher une autre raison au ton assez neutre des débats à l'Assemblée nationale. Sinon, ne faut-il pas admettre une évidence ? C'est qu'après l'examen, en septembre, d'une nouvelle loi de finances rectificative, la règle de l'annualité budgétaire a paru un peu dépassée.

En période de ralentissement, dans une économie qui est quand même très planifiée, ne faudrait-il pas alors envisager un budget pour deux ans ou même pour la durée d'un plan ? Trois cent soixante-cinq jours ne constituent-ils pas, au fond, qu'une commodité de calendrier ? La question, monsieur le ministre, mérite d'être posée.

Quand on examine l'ensemble des propositions que vous nous présentez, personne ne peut être insensible au sérieux de vos réflexions, à la prudence de vos démarches et à la lucidité de vos analyses.

Dans une économie de marché qui traverse un cycle difficile à maîtriser, il faut bien l'admettre, toute précipitation serait dangereuse. Toute action inconsidérée porte souvent en elle-même une possibilité d'effets négatifs et ceux-là mêmes qui vous reprochent à la fois d'avoir tardé à vous engager dans la lutte contre la récession et d'être intervenu de façon trop hâtive contre l'inflation, retourneraient leurs propos avec une égale aisance devant une situation inversée.

Pour reprendre une expression de Paul Valéry, en la modifiant légèrement — j'espère que M. Maurice Schumann ne l'entendra pas, ce qui rendra ma position plus confortable (*Sourires*) — je dirai que le fond de la pensée d'un ministre des finances, au *xx^e* siècle, est pavé de carrefours.

Les variations précipitées que vient de subir notre économie nous ont appris deux vérités : d'une part que l'inflation, à terme, tuait la croissance et, d'autre part qu'une croissance trop rapide provoquait elle-même l'inflation.

Or, votre projet de budget repose à la fois sur des prévisions et sur des hypothèses. Il est donc impossible d'assurer en même temps la solidité des unes et des autres mais aussi, je le reconnais, il est léger de proclamer leur fragilité.

En 1976, en raison du phénomène de déstockage et des possibilités de reprise de la production industrielle, nous pourrions connaître, au premier semestre, une phase accentuée de reprise, mais il est encore difficile d'apprécier la situation des six derniers mois de l'année.

Ce matin, vous nous avez rappelé que le Gouvernement avait le devoir de dire au Parlement qu'il ne pouvait pas tout faire, qu'il fallait procéder à des choix et qu'en 1976 vous entendiez en faire.

Or, monsieur le ministre, vous le savez, nous avons des idées bien arrêtées sur les choix qu'il convient de faire pour notre pays. Je vous en rappelle quelques-uns qui sont, à nos yeux, essentiels : la sécurité et l'indépendance nationale, la politique de la famille et certains investissements dont nous avons déjà eu l'occasion de vous parler.

Cependant, à l'examen de votre budget, si, sur le plan de l'indépendance et en particulier de l'indépendance financière, nous avons eu ce matin, de votre part, des apaisements, je tiens à vous dire que, lorsque nous vous entendons parler de la politique familiale, nous éprouvons une certaine déception.

Au lendemain d'un débat qui avait, avec beaucoup de noblesse, divisé le Sénat et qui s'était traduit par un vote de conscience qui n'avait pas un caractère politique, nous avions pensé qu'à la suite de l'adoption de cette loi le Gouvernement nous aurait proposé une grande politique familiale, s'appuyant sur des moyens et des possibilités réalistes. La mise en œuvre de cette politique nous a été affirmée, confirmée, mais je crains que, dans votre budget de 1976, il n'apparaisse ni les moyens nécessaires ni le commencement d'un début d'exécution.

Parmi nos préoccupations, la première restera, certes, celle de l'expansion. En 1976, celle-ci résultera de vos initiatives, dont dépendront également le succès éventuel d'une politique en faveur de l'emploi et l'amélioration de la situation générale.

Or, il demeure un point sombre : les difficultés que connaissent les entreprises et en particulier, il convient de le souligner, la dégradation de leur situation financière due essentiellement à un accroissement exceptionnel de leurs charges. Certes, les mesures que vous avez prises en septembre sont loin d'être négligeables mais elles n'ont pas été suffisantes.

L'extension du champ d'application de la déduction fiscale pour investissements aux biens d'équipement amortissables sur plus de huit ans a élargi la portée de l'incitation.

De même, la détente du taux de crédit permettra d'alléger des frais financiers qui grèvent de plus en plus lourdement les charges d'exploitation.

Mais, si, pour 1976, vous avez pris des engagements concernant la pression fiscale de l'Etat qui, en principe, devrait rester continue, il faut reconnaître que celle pesant sur les collectivités locales et le budget social de la nation, confrontés les unes et l'autre à des besoins grandissants de financement et donc contraints d'accroître leur prélèvement sur la production, va connaître une très grande progression.

Notre rapporteur général, ce matin, a situé excellemment l'importance du budget social de la nation. Son montant, en 1974, il vaut la peine de le rappeler, s'élevait à plus de 270 milliards de francs, budget sur lequel nous avons, monsieur le président, un droit de regard assez lointain.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission des finances. Insuffisant !

M. Pierre-Christian Taittinger. Je ne prononcerai pas devant vous les mots de « droit de contrôle », mais ceux de « droit de regard ».

Nous vous avons écouté avec beaucoup d'intérêt parler des entreprises. Vous avez exprimé, ce matin, monsieur le ministre, un certain nombre de vérités et pris des positions très courageuses. Mais une de vos phrases m'a frappé, et je ne serais certainement pas le seul à être intéressé si vous pouviez, tout à l'heure, nous faire à ce sujet une réponse complémentaire.

Vous nous avez dit, à propos de la sécurité sociale : « Je chercherai la solution courageuse de l'appel aux ménagères plutôt que celle paresseuse du recours éternel aux entreprises ». Je partage ce point de vue mais il serait intéressant que vous puissiez aller plus avant encore dans vos explications.

La seconde action prioritaire se détermine, pour vous, dans un dilemme chômage-inflation. Nous avons, les uns et les autres, une certitude : il est impossible d'adopter des solutions extrêmes. D'une part, la stabilité totale des prix se révèle génératrice d'un chômage considérable ; d'autre part, la stimulation, proposée par certains, d'une inflation ravivée pour créer des emplois non rentables aurait des conséquences désastreuses.

Là encore il convient d'agir avec une très grande prudence car il ne faut pas vous faire d'illusions : l'action engagée au mois de septembre ne produira peut-être pas d'amélioration avant la fin de 1976.

Et encore serez-vous appelé à prendre, dans le courant de l'année prochaine, un certain nombre d'initiatives.

A ce sujet je tiens à vous mettre en garde : au cours des dernières années, en particulier en 1973, 1974 et 1975, de nombreuses entreprises ont constaté, en raison des effets durement ressentis de la situation économique, qu'un certain pourcentage de leur personnel n'était pas nécessaire à la bonne marche de la production. Elles ont fait de leur côté des efforts d'investissement pour parvenir à une mécanisation plus poussée, susceptible de permettre un développement souhaitable de leur activité.

Une reprise du marché ne les verrait donc nullement désarmées et ne susciterait pas chez elles la nécessité d'une politique de rebauchage. Elles disposent maintenant, au contraire, d'un équipement qui leur permettrait d'augmenter leur production avec les effectifs de personnel qu'elles ont conservés.

Il ne faut pas croire que cette relance de la production nécessitera automatiquement un embauchage supplémentaire. Ce serait une illusion d'attendre de ce mouvement des résultats qui ne peuvent pas en être espérés.

Tant qu'une politique différente, destinée à inciter les entreprises, par des mesures stimulatrices, et à renverser cette tendance mais marquant aussi la volonté, de la part du Gouvernement, de relancer l'esprit d'entreprise et de développer notre capacité industrielle, n'aura pas été vraiment proposée, en vue de lutter contre le chômage, nous ne pourrions pas espérer atteindre les résultats que vous nous laissez entrevoir.

A ce sujet, monsieur le ministre, je vous ferai remarquer que l'on annonce régulièrement le nombre des faillites et des cessations d'activités ; jamais encore je n'ai entendu indiquer celui des créations d'entreprises. Je me demande avec angoisse si en 1973, 1974 et 1975 des entreprises ont été créées en France ! C'est pourtant là un aspect capital de la politique que vous devez engager ; la force d'intervention de l'Etat doit se diriger vers la création de nouvelles richesses.

Notre politique économique n'est pas logique : nous sommes pauvres en énergie et en matières premières, nous nous devons donc de les utiliser le mieux possible. Or, en 1974, par exemple, nous avons exporté des produits agricoles à l'état brut, acheté des aliments préparés et nous continuons à exporter des matières premières. Nous avons exporté pour huit milliards de francs de matières premières en 1974 et pour 41,5 milliards seulement de biens d'équipement ! Certes, vous nous avez donné, ce matin, des précisions et des chiffres plus satisfaisants ; mais je crois que nos possibilités devraient nous permettre de faire mieux. Considérez quelle quantité de valeur ajoutée nous échappe et combien d'emplois nous pourrions créer par rapport à ces richesses nouvelles !

A propos du chômage, je voudrais simplement mettre en évidence une réflexion que j'ai trouvée dans un document publié par le professeur Alfred Sauvy concernant l'âge de la retraite à soixante ans. Pour nombre de Français, une solution — pas « la » solution, mais « une » solution — au problème du chômage serait de mettre tous les Français à la retraite dès l'âge de soixante ans.

Or, la conclusion de l'étude très sérieuse effectuée par le professeur Sauvy est très pessimiste. Je citerai une seule phrase qui me paraît essentielle : « Sans vouloir dramatiser et en restant dans l'observation la plus stricte et la plus morne des faits, il faut bien dire que la décision d'avancer l'âge de la retraite à soixante ans serait, si elle était prise, la plus dommageable pour la France qui aurait été prise depuis la révocation de l'Edit de Nantes. » Le professeur Sauvy ajoute un certain nombre de constatations et établit une comparaison entre les décisions récentes prises par le ministre de l'économie de l'Union soviétique et la décision qu'envisage de prendre le gouvernement français.

A propos du chômage, je n'insisterai pas. Tout le monde sait combien les jeunes demandeurs d'emplois sont peu formés pour affronter la réalité du marché du travail et quelles désillusions ils rencontrent lorsque, sortant de l'université, ils doivent trouver un emploi correspondant à leurs connaissances.

J'aborderai très rapidement le troisième point, celui de la lutte contre l'inflation. En ce domaine, et vous avez eu raison de le souligner, il faut observer une très grande rigueur. Il n'existe aucune possibilité sérieuse de choix entre le chômage et l'inflation. L'amélioration de la situation de l'emploi passera automatiquement par la reprise d'une expansion sans inflation.

Or, monsieur le ministre, il existe dans notre pays des tensions inflationnistes qui s'opposent à vos efforts, et ces tensions, cela peut paraître contradictoire, vous êtes parfois amenés à les utiliser. Si notre philosophie économique s'est modifiée, nos procédés techniques sont restés les mêmes.

Je vous poserais, en terminant, une question précise. Pouvez-vous, un an après sa création, analyser le rôle qu'a joué, en cette année 1975 et sous votre autorité, le comité de restructuration industrielle ? Quelles actions a-t-il encouragées et menées ? Quelle a été l'importance des sommes utilisées ? Voilà un an que vous avez annoncé, devant le Sénat, la création de ce comité, il est sûrement intéressant de dresser un premier bilan de son action.

Monsieur le ministre, tout au long de cette année, vous avez évoqué la sagesse du peuple français. Il faut reconnaître que, dans leur très large majorité, les Français ont témoigné qu'ils comprenaient la nécessité et les objectifs de la politique économique du Gouvernement. Cela est d'autant plus méritant de leur part que nombre d'entre eux ont vécu une année pénible et cruelle. Devant cet exemple de sagesse, comment pourrions-nous, aujourd'hui, vous refuser notre confiance et notre soutien ? (Applaudissements à droite et au centre.)

M. le président. La parole est à M. Marie-Anne.

M. Georges Marie-Anne. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je saisis l'occasion de la présence au banc du Gouvernement du ministre qui a la charge de l'économie et des finances de la nation pour rappeler très brièvement les graves préoccupations des départements français d'outre-mer.

Je veux tout d'abord, monsieur le ministre, renouveler à votre intention, car vous êtes plus directement concerné, le cri d'alarme que j'ai lancé, voici deux jours, à cette tribune, à l'occasion du débat de ratification des accords de Lomé.

Les accords de Lomé portent en puissance la destruction de l'économie des départements d'outre-mer si les plus grandes précautions ne sont pas prises. Ils ouvrent, en effet, généreuse-

ment l'accès du marché métropolitain, sans droit de douane et sans aucune restriction quantitative, aux produits originaires des Etats africains et des Caraïbes et du Pacifique. Cela est fort bien.

Mais ces productions sont similaires à celles des départements d'outre-mer. Comme les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique, nous produisons du sucre de canne, du rhum, des bananes, des ananas et des primeurs de contre-saison. Ainsi donc, vont se retrouver sur le marché métropolitain, en position de libre concurrence, des productions similaires, mais dont les prix de revient sont totalement différents. En effet, dans les départements d'outre-mer, nous pratiquons, comme il se doit, des salaires et nous supportons des charges sociales identiques à ceux de la métropole, alors que, dans les Etats africains, des Caraïbes et du Pacifique, les salaires sont encore anormalement bas et les charges sociales quasiment inexistantes.

Les productions des départements d'outre-mer seront donc inéluctablement évincées du marché métropolitain, qui devrait pourtant, très légitimement, être le leur, si des mesures de sauvegarde ne sont pas prises. C'est à vous qu'il revient de prendre ces mesures de sauvegarde, monsieur le ministre de l'économie et des finances, comme vous l'avez fait récemment en instituant une taxe compensatoire sur les importations de vins italiens pour sauvegarder les intérêts des viticulteurs français.

Au-delà même de notre éviction du marché métropolitain, nous risquons, aux Antilles comme à la Réunion, d'assister impuissants à l'envahissement de nos marchés locaux par les productions agricoles des îles voisines : l'île de la Réunion serait envahie par les productions de l'île Maurice ; aux Antilles, nous serions submergés par les productions des îles anglophones qui nous environnent. En effet, comme départements français, membres de droit du Marché commun, nous serons tenus, en application des accords de Lomé, de recevoir, sans droit de douane compensateur et sans aucune restriction quantitative, les productions de nos voisins qui, grâce à leurs prix bien inférieurs, s'accapareront de nos marchés locaux.

Si vous n'y prenez pas garde, ce sera le coup de grâce de notre économie locale, déjà bien malade.

Voilà à quoi je voulais rendre attentif le ministre de l'économie et des finances, de qui relève la décision de mesures de sauvegarde, car le secrétaire d'Etat chargé des D.O.M. — T.O.M., lui, n'en peut mais.

La discussion générale du budget de 1976 me donne également l'occasion, monsieur le ministre, d'évoquer très brièvement devant vous la nécessité de reconsidérer les effectifs de l'administration dans les départements d'outre-mer. La population de ces derniers a considérablement augmentée depuis vingt-cinq ans et les effectifs n'ont pas été remaniés en conséquence. Cette remarque est plus particulièrement valable pour les douanes, pour les P. T. T. et pour les services de l'équipement.

Pour ce qui est de l'emploi, le chômage croît dans nos départements à un rythme vertigineux. Il est urgent que soient ouverts de grands chantiers de travaux et de constructions.

Je vous demande instamment, en outre, de hâter la délégation des crédits servant à l'indemnisation du chômage et qui permettront aux préfets de nous apporter un peu d'oxygène, à nous qui sommes menacés d'asphyxie à brève échéance.

Je me réserve de donner, bien entendu, de plus amples développements à mes observations lorsque sera examiné le budget des départements d'outre-mer. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Monsieur le président, mesdames, messieurs les sénateurs, la richesse du débat et les très nombreuses questions posées par les neuf orateurs que j'ai attentivement écoutés m'interdisent de répondre d'une manière détaillée à chacun d'eux. Je vais donc essayer de regrouper leurs questions fondamentales et de commenter, de préciser ce que j'ai dit ce matin concernant les principaux problèmes qui sous-tendent la discussion de la loi de finances.

Si vous le permettez, j'organiserai mon propos autour de quatre grands thèmes.

De nombreux orateurs ont posé des questions ou présenté des observations sur l'articulation de la politique économique et financière entre 1975 et 1976. D'autres se sont interrogés sur

la crédibilité de nos hypothèses pour 1976 — c'est à cette occasion que je répondrai à M. Maurice Schumann sur les problèmes d'hypothèses externes ; mais l'affaire de Rambouillet me semble claire.

Tous les orateurs ont abordé le problème délicat des finances locales. Enfin, tous — et M. le rapporteur général l'avait fait avant eux, ce matin — ont posé un certain nombre de questions fondamentales sur l'orientation de la politique économique et financière auxquelles je voudrais apporter des réponses.

A propos de l'articulation de la politique économique et financière entre 1975 et 1976 — les questions de MM. Moinet et Tournan m'invitent à aborder ce thème — je crois qu'il est nécessaire à une bonne compréhension du problème de faire un bref historique.

En 1974, au moment de l'établissement du budget pour 1975, nos prévisions étaient influencées par un très important déséquilibre de nos échanges et un très fort déficit de notre balance des paiements qui, à terme, auraient eu des conséquences graves pour l'indépendance nationale et pour notre autonomie de décision. En outre, des facteurs d'inflation interne préexistants et les événements pétroliers nous laissaient prévoir une augmentation extrêmement rapide et importante de l'ensemble de nos prix et de nos salaires.

Au moment où nous parlions du budget de 1975, souvenez-vous, le rythme annuel d'augmentation des prix atteignait 15 p. 100 et nous étions inquiets du déficit commercial, du développement des échanges et de l'évolution de notre balance des paiements. Le débat portait alors sur l'endettement, sur notre autonomie et notre capacité de décision.

Nous avons, dans ces conditions, présenté un budget pour 1975 établi à partir d'une certaine hypothèse de croissance. Nous pensions, en effet, que le commerce mondial repartirait. Sur ce point, nous nous sommes trompés, tout comme les « prévisionnistes » de tous les pays qui nous entourent, tout comme les instituts de conjoncture, tels l'O. C. D. E. et les organes de prévision de la C. E. E.

Ce taux de croissance, qui nous permettait de présenter un budget en équilibre, nous permettait également d'envisager la consolidation des tout premiers résultats obtenus dans le courant de 1974 pour répondre à nos problèmes de déséquilibre extérieur et à nos problèmes de prix.

Il s'est passé pendant le premier semestre de 1975 deux événements importants : d'une part, en matière de ralentissement de l'inflation et en matière de rééquilibrage de notre commerce extérieur, nous avons été aussi rapidement ou même plus rapidement que nos prévisions ne le laissaient supposer ; d'autre part, le ralentissement économique général et la très forte contraction du commerce mondial, qui s'est traduite chez beaucoup de nos partenaires par des réductions d'importations en volume, qui sont de l'ordre de 12 p. 100 — c'est le cas de l'Allemagne — et de 10 p. 100 — c'est le cas du Bénélux — ont entraîné une réduction de notre production intérieure. C'est pourquoi, disposant grâce à l'équilibre budgétaire, d'une possibilité d'intervention et ne voulant pas que cette réduction de production se traduise sur l'ensemble de l'année par une aggravation du chômage et par des conséquences graves sur l'ensemble du dynamisme de l'économie française, nous sommes intervenus d'abord en avril, puis en septembre, avec un déficit budgétaire autorisé par notre équilibre précédent et nous avons lancé, sur le plan des investissements et du logement d'abord, comme vous le savez, sur le plan de l'aide à la consommation et de la trésorerie des entreprises ensuite, des actions importantes pour nous remettre sur la voie de la croissance.

Par conséquent, je crois que, dans une perspective générale, il est faux, sur le plan économique, de comparer les dotations budgétaires de 1976, que je présente aujourd'hui, avec l'ensemble des dotations budgétaires de 1975, collectif compris, car nous avons fait, dans les deuxième et troisième collectifs de 1975 — celui de l'aide aux investissements et celui de l'aide au développement économique — des opérations spécifiques destinées à lutter de manière précise contre cette chute de production industrielle et de production intérieure et contre cette déperdition de la capacité de développement tout à fait propre à 1975.

Il se trouve que, maintenant que nous connaissons les chiffres, par rapport à une base 100 en 1974, nous sommes, pour le premier semestre de 1975, à une base 96 et cela résulte de l'ensemble des comptes économiques trimestriels que nous commençons à connaître un peu mieux.

Par conséquent, si nous étions restés dans la perspective d'un équilibre budgétaire permanent, nous aurions terminé l'année 1975 avec un déficit en matière de production et nous

aurions connu un recul de quatre points de notre production intérieure brute. Certes, au niveau de notre équilibre commercial et de notre balance des paiements, nous aurions eu des résultats meilleurs que ceux que nous aurons finalement.

Nous avons pu réintégrer le serpent communautaire et nous mettre au niveau des monnaies européennes importantes, sans aucune difficulté pour notre marché des changes et dans ce serpent, comme vous le savez, nous sommes, depuis le mois de mai, dans une position supérieure. Nous continuons à voir grossir nos réserves de change, ce qui prouve que le franc redevient une monnaie normale. Il n'y a pas de problème dans ce domaine et c'est pour cette raison que nous avons engagé cet effort destiné à améliorer le deuxième semestre de 1975.

Notre objectif, vous le savez, c'est, en prenant la base 100 en 1974, d'atteindre 98 ou 99 au deuxième semestre 1975 et ensuite de continuer cette croissance en 1976 avec un budget qui suive l'augmentation de la production intérieure brute et qui par conséquent, soit un budget d'accompagnement.

Nous aurions pu — je réponds ainsi à M. Moinet, parce qu'il a ouvert un large débat sur ce point — faire une autre politique qui aurait consisté à ne pas vous proposer un collectif de relance en mai pour les investissements et en septembre pour les équipements collectifs et la consommation, à attendre un peu plus et à présenter pour 1976 un budget en déséquilibre. Dans leurs interventions, MM. Tournan, Moinet et Gaudon ont souligné cette possibilité.

A cet égard, nous avons deux contre-indications, dont une de rapidité. Il n'était pas nécessaire, à partir du moment où la balance des paiements était équilibrée, où nous freinions le taux d'inflation, d'attendre quelques mois de plus, pour que la reprise ne démarre que dans le courant de 1976. Sur le plan humain, sur le plan du chômage, dont vous avez tous parlé, sur le plan de l'ensemble de l'activité, il n'était pas nécessaire d'attendre, puisque nous avons obtenu ce rééquilibrage de notre balance des paiements que, je le rappelle, à la même tribune l'an dernier vous estimiez impossible.

Ensuite, nous nous sommes placés dans le cadre d'une gestion financière correcte qui, quand nous discutons avec nos partenaires, nous distingue encore des autres pays. Notre sensibilité à l'inflation est plus grande que celle de nos voisins d'outre-Rhin. Bien sûr, nous avons en 1975 un déficit budgétaire de 45 milliards de francs. Mais nous avons connu un redémarrage instantané et nous retrouvons tout naturellement, quelques mois après, un budget normal d'accompagnement de la conjoncture, avec une progression des dépenses publiques cohérente par rapport à l'augmentation de la production. Autrement dit, nous nous situons dans une gestion normale des finances publiques.

Nous faisons un effort instantané très puissant, parce que nous le pouvons, pour compenser les aléas du commerce international. Mais si nous avions présenté après ce collectif, monsieur Moinet, un deuxième budget en déséquilibre pour 1976 — M. Descours Desacres l'a parfaitement dit — c'est alors que nous serions tombés dans un autre système, celui de la gestion laxiste des finances publiques. C'est à ce moment-là que nous aurions éprouvé des difficultés sur le marché des changes. Je n'ai qu'à rappeler ce qui s'est passé quand, à la fin de 1968, on a présenté effectivement un budget en fort déséquilibre. Souvenez-vous des conséquences de cette opération sur le début de l'année 1969.

Or, avez-vous vu tressaillir le marché des changes depuis la présentation de notre budget ? Avez-vous vu des modifications de parités ou des ralentissements ? Pas du tout. Notre balance des paiements est en équilibre. Nous avons cessé de nous endetter à l'étranger parce que nos emprunts internationaux sont couverts par des opérations d'entrée de capitaux ou que ces emprunts sont beaucoup moins importants.

Ce que je peux dire au Sénat puisque l'année dernière la question de notre endettement à l'étranger était la grande question, c'est que, pour 1974 et 1975, l'endettement total de nos entreprises publiques et privées sera de l'ordre de 25 milliards de francs — il s'agit d'emprunts à moyen terme entre sept et dix ans — que cette somme représente le double de l'accroissement de nos réserves de change depuis le mois de juin 1974. Nous avons, en effet, augmenté nos réserves de change, en prenant une valeur de l'or à l'ancien prix pour qu'il n'y ait pas de confusion, de 12 500 millions de francs. Cela représente, vous le savez, le quart environ de l'encaisse actuelle de nos réserves à la fois en or et en devises étrangères.

Par conséquent, il s'agit d'un endettement faible, de un mois un cinquième ou de un mois un quart : c'est là un ratio que beaucoup de collectivités locales aimeraient avoir entre

leurs recettes mensuelles et leur endettement. C'est la raison pour laquelle, monsieur Moinet, nous avons justement tenu à présenter, pour 1976, un budget en équilibre.

Certes, me direz-vous, cet équilibre est un peu artificiel, puisqu'il y a le report des impôts de l'année dernière. C'est vrai. Mais, ce que nous attendons de ce budget, c'est surtout l'adaptation de la progression des dépenses publiques à l'accroissement de la production intérieure. Là, nous retrouvons un principe qui doit, normalement nous ramener à l'équilibre. Il est vraisemblable que la croissance de l'ensemble de nos recettes en 1976 correspondra à l'accroissement des valeurs économiques et que, par conséquent, tout naturellement, nous n'aurons pas, en 1977, de problèmes réels d'équilibre de nos dépenses et de nos recettes, parce que nous avons gardé la maîtrise de nos éléments conjoncturels, de manière à faire face, si c'était nécessaire, à la fin de 1976, au milieu de 1977, ou en 1978, car il faut prévoir.

Ce qui m'a frappé, lorsque nous avons concerté nos politiques économiques dans le cadre du Marché commun, au mois d'août, lorsque nous avons tous décidé des mesures de relance, c'est l'impossibilité dans laquelle se trouvaient nos partenaires allemands de mener la même politique de relance que nous, au même niveau, au même moment, en raison de leur déficit budgétaire préalable, qui leur interdisait de réagir comme nous. C'est ce qui explique qu'à l'heure actuelle la progression de leur économie soit moins rapide que la nôtre. Ils n'ont pas pu, parce qu'ils sont partis d'un système de finances publiques déséquilibré, consentir un effort de stimulation massif, comme nous qui disposions au départ d'une gestion des finances publiques équilibrée et saine.

M. Josy-Auguste Moinet. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur le ministre ?

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Volontiers.

M. le président. La parole est à M. Moinet avec l'autorisation de l'orateur.

M. Josy-Auguste Moinet. Je vous remercie très vivement, monsieur le ministre, de m'autoriser à vous interrompre. Pouvez-vous aujourd'hui prendre l'engagement de ne pas présenter au Parlement dans les six mois qui viennent une loi de finances rectificative consacrant un nouveau déséquilibre budgétaire et une nouvelle impasse en 1976 ?

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Ma réponse est claire, monsieur Moinet. Mon budget est basé sur des hypothèses de croissance économique. Elles sont nécessaires pour régler le problème du sous-emploi, comme vous l'avez tous dit. Si la croissance économique atteint le taux que nous avons envisagé ou des taux comparables, il n'est absolument pas nécessaire de présenter des budgets en déséquilibre ou de prendre des mesures complémentaires. Si, au contraire, nous constatons que, malgré nos prévisions, il n'est pas possible de remédier au sous-emploi et que le nombre des demandes d'emploi non satisfaites continue à rester au même niveau, je présenterai bien volontiers alors des mesures nouvelles qui ne seront pas équilibrées ou qui le seront par des emprunts. Car c'est dans cette optique que nous avons pris une série de mesures pour relancer notre économie et, si elle repart, il n'est pas nécessaire d'avoir accès à un déficit, surtout pas à un déficit de dépenses de fonctionnement. Mais si nous constatons à la session de printemps que nous n'arrivons pas à résorber ce déficit et que le chiffre des demandes d'emploi non satisfaites continue à être mauvais, nous n'hésiterons pas alors à proposer des mesures de stimulation qui permettront de régler dans l'équilibre et le respect de notre lutte contre l'inflation le problème difficile de l'emploi, notamment des jeunes. (Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R.)

Je voudrais maintenant en venir au problème de la crédibilité de nos hypothèses pour 1976. Sur ce point, MM. Maurice Schumann, Gaudon, Blin et Taittinger m'ont posé de nombreuses questions.

Pour 1976, les trois éléments qui commandent notre perspective extérieure — vous les connaissez — sont considérables. C'est d'abord le prix de l'énergie, c'est ensuite le problème des taux de change et c'est enfin la question de savoir si le monde basculera ou non dans le retour au protectionnisme.

Tous les pays, en effet, sont à l'heure actuelle tentés d'élever des barrières, de freiner les importations et de protéger leurs exportations. Nous savons — pour avoir étudié longuement les crises précédentes — de combien d'années de recul ou de récession se paient des mesures protectionnistes ou de ferme-

tures de frontières. Nous savons tous, pour avoir examiné les conditions de la croissance de l'économie depuis vingt ans, quels sont les rapports qui existent entre la continuité des taux de croissance et celle de la progression du commerce mondial.

En ce qui concerne le prix de l'énergie, s'offrent à nous une perspective d'augmentation très modérée du prix du pétrole et une perspective de dialogue qui va s'ouvrir le mois prochain, grâce à une initiative du Président de la République française, qui a été accueillie avec ricanements et scepticisme à l'époque, mais qui s'est transformée en réalité malgré les difficultés de procédure et de consultation.

Pour ce qui est du protectionnisme, nous avons, à la réunion de Rambouillet, très longuement exposé nos vues et persuadé nos amis britanniques de ne pas recourir à cette arme, comme ils étaient tentés de le faire, pour faciliter le redressement de leur économie. Nous avons persuadé également nos partenaires américains de ne pas utiliser les mesures de protection, les accords d'entente, les mesures de rétorsion pour faciliter le redémarrage de l'économie mondiale. Nous avons obtenu des engagements très importants des Six sur la reconduction des engagements pris dans le cadre de l'O. C. D. E. sur le non-recours aux mesures protectionnistes. C'est essentiel, car cela commande 1976 et 1977.

Nous avons parlé ensuite des problèmes monétaires. Je voudrais indiquer à M. Maurice Schumann — qui m'a posé une question très précise à ce sujet — ce que nous avons fait, afin que ses préoccupations soient, je l'espère, apaisées.

Nous avons œuvré dans trois directions. Nous avons d'abord, en liaison avec les Etats-Unis et après nous être battus pendant un an dans toutes les enceintes, ce qui avait pour conséquence de bloquer toute possibilité de redémarrage de la réforme du système monétaire, essayé d'examiner entre nous, sérieusement, si se posait le problème de la fluctuation des taux de change. Après de longs travaux et de longs débats nous avons convenu, dans le cadre d'un document signé par nous, que ces fluctuations constituaient une gêne pour la reprise et que l'objectif de toutes les nations occidentales devait être leur résorption progressive pour arriver à stabiliser davantage l'ensemble du système international.

Nous avons sérieusement les questions. En premier lieu, nous avons constaté qu'aucun problème grave n'affectait les relations entre le dollar et le yen, ce dernier suivant à peu près les modifications du dollar. Par ailleurs, nous avons remarqué qu'entre la livre sterling et la lire italienne se posaient des problèmes spécifiques qui, espérons-le, pourront être réglés dans les prochains trimestres.

Mais il nous est apparu que la vraie difficulté résidait dans le rapport de change entre les monnaies du serpent, solidairement unies par l'accord monétaire, et le dollar.

Nous avons en effet constaté que, depuis un an à un an et demi, les fluctuations subites et fortes entre le taux du dollar et les monnaies européennes contrariaient les exportations, majoraient brutalement les importations, interdisaient les prévisions des chefs d'entreprises et investisseurs et, enfin, constituaient une véritable entrave à la reprise.

Pour essayer de sortir de cette situation, nous avons adopté une stratégie à court terme et une stratégie à moyen terme.

La stratégie à court terme — je l'ai exposée et vous l'avez rappelée — consiste en un accord entre les banques centrales des pays intéressés — les premiers éléments ont été posés hier matin à ce niveau — pour intervenir sur le marché des changes, notamment dans les relations entre le dollar et les monnaies européennes liées dans le serpent, en vue de corriger les fluctuations erratiques.

Qu'entendons-nous par fluctuations erratiques ? Ce sont les fluctuations quotidiennes ou mensuelles qui ne sont pas liées à un mouvement de fond des monnaies. Par exemple, on ne peut, par des interventions sur le marché des changes, faire remonter la livre sterling à son niveau d'il y a six mois ou faire redescendre le deutschemark à son niveau d'il y a deux ans ; ce ne sont pas des fluctuations erratiques. Ce que l'on peut simplement, c'est éviter que les rapports quotidiens ou hebdomadaires entre le dollar et les monnaies du serpent ne soient pas aussi irréguliers qu'ils le sont depuis quelque temps.

Cette intervention sur les monnaies signifie que les banques centrales de la République fédérale d'Allemagne, de la France, des Etats-Unis, des pays du serpent, d'autres ensuite, notamment du Japon et demain de l'Italie — nous avons, en effet, appris que le Gouvernement italien envisageait un retour prochain dans le cadre du serpent, ce qui consolidera encore la solidarité européenne — s'engageront à corriger leurs fluctuations et à intervenir.

Nous n'avons pas fixé de bases, de marges, parce que nous ne voulons pas qu'au départ notre opération soit mise en échec par la spéculation. Notre objectif est d'obtenir la viscosité des taux de change dont a parlé M. le Président de la République lors de sa conférence à l'école Polytechnique, pour aboutir à des relations réelles, sur une longue période, entre les différentes monnaies.

Comme vous l'avez dit, monsieur Schumann, cet accord à court terme ne signifie rien s'il ne s'insère pas dans une perspective raisonnable à moyen terme. Nous étions bloqués jusqu'alors par le règlement du problème de l'or.

Le Fonds monétaire international, au mois de septembre dernier, l'a résolu dans le cadre d'une banalisation, en donnant toute liberté aux banques centrales et en rédigeant ses nouveaux statuts concernant les taux de change. Ce fut d'abord un accord bilatéral franco-américain, auquel ont adhéré, à Rambouillet, les pays qui participaient à la réunion. Nous l'avons élargi, à Bruxelles, lundi dernier, aux pays de la Communauté européenne, et il concernera les autres participants du comité intérimaire qui, à la Jamaïque, au début du mois de janvier, se chargera de la rédaction.

Quels sont la portée et le contenu de cet accord ? Il comprend, pour le moyen terme, trois points essentiels.

Le premier a nécessité de longues discussions, mais avec l'appui des autres Européens, nous sommes parvenus à un accord. Nous avons décidé que notre objectif devait être le retour à la stabilité. Nous appliquerons cette décision dans quelques semaines. La formule que nous avons retenue est celle de la stabilité des taux de change.

Les Américains, les Allemands, les Japonais, les Italiens ont accepté cet objectif, ainsi que les autres partenaires du Marché commun. Ceci est fondamental car il éclaire l'ensemble des accords que nous pouvons avoir.

Il nous a fallu ensuite définir la période transitoire pendant laquelle coexisteront des systèmes de parités fixes, car certains pays pourront fixer le taux de leur monnaie par rapport aux droits de tirage spéciaux, d'autres en se référant à des accords de zone — c'est le cas de ceux qui appartiennent au serpent européen — d'autres enfin décideront de la simple flottaison. Les trois systèmes coopéreront, mais la nouveauté que nous avons introduite, c'est que le contrôle du fonds monétaire international s'exercera, durant cette période provisoire, sur la politique monétaire de chacun des Etats membres.

Il s'agit de savoir pourquoi un pays choisit d'appartenir à une zone ou d'adopter un mécanisme tout à fait libre.

La majorité — 85 p. 100 — des participants du fonds monétaire international reviendra un jour au régime des parités stables et intangibles prévu dans le texte. Tel est l'objectif que nous poursuivons.

L'objectif global est que, quelle que soit la parité, chaque pays doit promouvoir un régime stable de taux de change. Pendant la période transitoire, le fonds contrôlera ce qui se passe dans les différents pays. Notre objectif plus lointain est le retour à un système de parités stables mais ajustables. Ce compromis permet de débloquent l'ensemble de la négociation industrielle.

Il ne s'agit pas de dire que tel pays a vaincu l'autre. Vous connaissez trop les relations internationales et vous savez qu'une victoire n'est jamais définitive. Il vaut mieux parler de compromis que de victoire, ce qui est plus solide et plus réaliste.

Ce qui nous préoccupait, c'était l'inexistence d'un accord sur ces problèmes. Aujourd'hui, nous pouvons recréer un climat de confiance au niveau des opérateurs et des entreprises des pays concernés. Cet esprit de Rambouillet débouchera sur une plus grande stabilité des taux de change entre le dollar et les monnaies européennes. Demain, après la ratification de cet accord, notre objectif sera un régime de parités stables. Cela est important.

Je viens de donner au Sénat des renseignements plus précis que ceux que j'avais fournis auparavant. Grâce à cet accord, l'incertitude sur l'énergie, sur les parités de change, sur le protectionnisme se réduit. Aujourd'hui, 21 novembre, nous pouvons affirmer qu'il renforce la crédibilité de nos options au lieu de l'atténuer ou de la rendre discutable.

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Très bien !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Quant aux hypothèses internes, c'est évidemment celle relative aux prix qui a fait l'objet de beaucoup de critiques.

MM. Taittinger, Moinet, Tournan ont parlé de cette hypothèse. Qu'est-ce que cela veut dire ?

En 1973, nous avons connu un glissement des prix de détail, du début à la fin de l'année, de l'ordre de 8 p. 100 ; en 1974, il était supérieur à 15 p. 100 ; en 1975, il sera inférieur à 10 p. 100 et nous espérons que pour 1976 il sera de l'ordre de 7,5 p. 100...

M. Edouard Bonnefous, président de la commission. Ne soyez pas trop affirmatif !

M. Roger Gaudon. C'est une affirmation gratuite !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Tel est notre objectif. Le peuple français ne comprendrait pas que dans le cadre d'une politique économique et sociale, on n'essaie pas de s'attaquer à toutes les racines de l'inflation.

A l'heure actuelle, les Etats-Unis et l'Allemagne obtiennent des taux de glissement de prix inférieurs aux nôtres. Si nous voulons avoir une économie compétitive et continuer à développer notre production pour créer des emplois, il faut parvenir aux mêmes résultats qu'eux. C'est pourquoi je prends des mesures chaque fois que, dans un secteur donné, il est difficile d'arriver à des résultats. Je demande le maintien du prélèvement conjoncturel parce que, en matière de prix, rien ne doit être négligé pour nous permettre d'atteindre cet objectif.

Je voudrais, monsieur le président, sous votre haute autorité, traiter maintenant, sans avoir l'intention de l'épuiser, le problème du financement des collectivités locales dont tout le monde a parlé et sur lequel MM. Descours Desacres, Moinet, Blin, Taittinger et Cluzel m'ont posé des questions avant d'envisager un certain nombre de solutions.

Nous avons essayé, d'une part, de déterminer un programme de travail qui prévoyait la création du fonds d'aide à l'équipement et qui réglait la question de la T. V. A. sur les équipements et, d'autre part, d'envisager le problème très complexe des transferts de charges et de ressources entre l'Etat et les collectivités locales.

Vous avez pu voir dans le collectif de septembre qu'avait été créé le fonds dont nous avons parlé pendant la réforme de la patente. J'ai l'impression d'avoir tenu les engagements que j'avais pris devant le Sénat. Voilà maintenant que l'on me déclare que ces engagements étaient insuffisants et qu'il faut parler de 1976.

Nous avons amorcé le processus de transfert des charges des collectivités locales vers l'Etat en réalisant sur deux années, 1976 et 1977, la nationalisation de tous les collèges d'enseignement général ou secondaire et nous envisageons, pour 1977 et 1978, la continuation de ce programme en un certain nombre d'étapes.

J'ai noté les différentes suggestions faites par M. Cluzel, notamment toutes ses hypothèses. A l'heure actuelle, compte tenu des problèmes qui se posent à beaucoup de collectivités locales, je voudrais informer tous les sénateurs présents ici — M. Cluzel est venu me prévenir qu'il était obligé de partir pour prendre un train — que je vais examiner un certain nombre de cas précis.

Le premier, c'est de voir dans quelles conditions le versement du V. R. T. S., en 1976, peut être poussé à son maximum pour éviter une trop forte demande de majoration des impôts locaux. Ceci dépend de nos hypothèses économiques pour 1976 et des méthodes de calcul du V. R. T. S. Je fais étudier de quelle manière on pourrait, en matière de prêts, permettre à un certain nombre de collectivités locales qui ont contracté beaucoup d'emprunts, d'étaler davantage le remboursement de leurs dettes.

Je fais examiner également dans quelles conditions nous pourrions, avec le ministère de l'éducation, commencer à résoudre ce problème éternel et difficile des taux forfaitaires de subventions pour un certain nombre de réalisations locales.

Tels sont les trois points essentiels sur lesquels porteront nos études. Je pense être en mesure, dans le cours du débat, de vous apporter un certain nombre de précisions.

J'ai entrepris, depuis dix-huit mois, un effort de normalisation des relations entre l'Etat et les collectivités locales. Certains estiment parfois que nous n'allons pas assez vite. Or, il se trouve qu'ayant moi-même, comme dans de nombreux autres domaines, entrepris cet effort de normalisation, j'en subis le contrecoup. Il ne faudrait pas oublier que, pendant de très nombreuses années, on en était encore à l'approche extérieure du phénomène.

Si nous réussissons à progresser sur ces trois points, nous pourrions apporter aux départements et aux communes un certain

nombre d'éléments de solution à leurs problèmes. Je ne prendrai pas d'autres engagements, monsieur le président, car je veux pouvoir tenir ce que j'ai promis.

Outre le problème de fond de la modification des impôts locaux, dont nous avons eu l'occasion de discuter, de nombreux autres se posent, relatifs notamment aux structures, mais, dans ce domaine, je laisse M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur, vous informer des solutions que l'on pourrait leur apporter et, par ailleurs, étudier avec l'union des maires et les sénateurs responsables, les modalités de répartition définitive du fonds d'aide aux collectivités locales pour lequel, je le sais, il a engagé avec vous une très large concertation.

Je sais que ces problèmes sont difficiles. Si nous voulons les aborder à la fois avec franchise et avec courage, il faut dire que, dans cette affaire, nombre de transferts de charges ont été organisés par l'Etat; par conséquent, il faut y remédier. Mais il faut dire aussi que toutes les gestions municipales et départementales ne sont pas également exemplaires, même si la très grande majorité l'est, et que cette normalisation des rapports entre l'Etat et les collectivités locales exige un effort partagé, les uns pour réduire le taux d'augmentation de leurs dépenses, peut-être pas toujours essentielles, les autres pour améliorer le financement de l'ensemble des collectivités locales. C'est dans la vérité, comme me l'a d'ailleurs conseillé M. Monory, que nous arriverons à réaliser des progrès.

J'ai enfin, monsieur le président, à répondre à beaucoup d'autres orateurs. Je regrouperai leurs questions autour d'un thème central, celui des orientations de la politique économique et sociale du Gouvernement, qui dépasse le cadre des hypothèses économiques.

Je voudrais d'abord donner une précision à M. Taittinger, qui m'a demandé ce qu'il était advenu du comité d'aménagement des structures industrielles que j'ai créé auprès de moi au début de l'année. Celui-ci comprend, comme vous le savez, les principaux directeurs responsables et a pour mission d'examiner directement, soit au niveau national, soit au niveau départemental, les dossiers des entreprises qui posent des problèmes de consolidation d'avoirs et des problèmes d'activité.

Contrairement à l'habitude, ce comité s'est réuni quarante-huit fois depuis sa création. Il a reçu 270 dossiers d'entreprises différentes. Il en a réglé 181 qui se répartissent dans toutes les régions de France, avec une prédominance pour l'Ouest, et dans la plupart des secteurs d'activité. Les dossiers réglés représentent 107 000 emplois industriels. Jusqu'à présent, pour le règlement de ces 181 dossiers, nous avons utilisé un peu plus de 600 millions de francs de crédits du Fonds de développement économique et social, le F. D. E. S., et quelques crédits budgétaires du ministère de l'industrie, ce qui montre, d'une part, que nous avons traité essentiellement les problèmes des entreprises moyennes de type industriel et, d'autre part, que nous avons tenté, en matière de sélection du crédit, de traiter des problèmes précis. Chaque fois que nous avons trouvé une solution industrielle au développement d'une entreprise, à sa reprise parfois, nous avons accordé des financements.

J'avais demandé au Parlement — vous vous en souvenez — d'abord 500 millions de francs, puis 250 millions de francs de crédits du Fonds de développement économique et social pour mener à bien cette opération. Pour l'ensemble de cette année 1975, nous atteindrons cette dotation.

Ce sera la première fois que les crédits du F. D. E. S. seront utilisés directement au soutien, à la restructuration d'entreprises de petite dimension sur le plan régional et local. Ces dossiers concernaient aussi bien des entreprises de chaussures de Lot-et-Garonne que des entreprises de bâtiment du Nord, des entreprises textiles de l'Ouest ou des entreprises chimiques, ce qui est très important.

Dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, quelle que soit leur taille, que nous avons inaugurée voilà dix-huit mois, parallèlement à la mise en œuvre du plan d'assainissement, c'est un élément déterminant de notre politique.

MM. Blin et Descours Desacres ont évoqué tous deux la possibilité pour les entreprises de faire face à la crise. Deux thèses s'affrontent dans cette assemblée, comme dans les autres : celle de la paupérisation de l'ensemble des travailleurs au bénéfice des grands monopoles et celle que j'ai vu partagée à Bruxelles mardi dernier par la totalité des représentants des syndicats européens, sauf par les nôtres, à savoir que la crise actuelle a appauvri les entreprises et que, pour développer nos économies, pour créer de nouveaux emplois, l'essentiel des actions publiques doit passer par un regonflement des entreprises et

un redéploiement de leurs capacités de production. Quand cela est dit par moi à la tribune, on prétend que je sers les grands monopoles capitalistes...

M. Roger Gaudon. Bien sûr !

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. ... mais, quand c'est dit en séance publique à Bruxelles par le président des syndicats allemands, on s'aperçoit que c'est une vérité économique, ce qui montre bien les différences qui existent par-delà nos frontières.

En ce qui concerne la situation des entreprises, les propos de MM. Blin et Descours Desacres sur la réévaluation des bilans méritent de ma part une réponse. D'ailleurs, étant donné la conjoncture actuelle — la thèse que M. Tournan a présentée tout à l'heure sur les dangers de l'accumulation du capital et son explication de la crise me servent également d'élément de réflexion — nous devons, dans le cadre du VII^e Plan, revoir, d'une part, la totalité de nos mécanismes de financement des investissements et, d'autre part, la vérité des bilans et le système de l'amortissement dégressif. Le fait de porter, de manière progressive, la valeur des actifs industriels, de ceux qui participent directement à la croissance des entreprises, grandes ou petites, à une véritable valeur, doit être un objectif pour ces travaux. C'est ce que j'ai indiqué au commissaire général du Plan.

Je compte pouvoir expliquer au Sénat, dans les prochains mois ou à la fin de l'année prochaine, un certain nombre de dispositions qui tendent à nous engager dans cette voie, c'est-à-dire à conforter les fonds propres, à modifier les ratios entre les fonds propres et les engagements financiers à moyen et à long terme et par ce biais à autoriser les entreprises à participer davantage au développement de notre économie.

Or, comme l'a dit M. Blin, il est bien clair qu'à cet égard nous ne pouvons pas continuer à conserver un système de financement des charges sociales qui pèse sur la même base. Le Gouvernement a donc accepté de déposer rapidement un projet de loi pour modifier l'assiette de certaines cotisations sociales. Vous avez raison de dire, monsieur Blin, que nous devons réfléchir au système de financement de l'ensemble de nos actions sociales qui risque de défavoriser les industries de main-d'œuvre, notamment les artisans.

A cet égard, je voudrais apporter une précision que m'a demandée M. Taittinger sur une déclaration que j'ai faite ce matin et qui, paraît-il, a suscité beaucoup d'émotion. Dès cette année, nous avons, en effet, un déficit prévisible de l'ensemble des régimes sociaux, déficit qui va s'accroître l'année prochaine. Nous ne pouvons pas — M. le président de la commission des finances l'a dit — rester sans rien faire.

J'ai indiqué que nous avons quatre voies pour le régler. La première est celle que j'ai appelée la voie de la facilité et qui consiste à majorer les cotisations des entreprises. La deuxième tend à faire des économies sur la gestion de l'ensemble des secteurs sociaux. La troisième consiste à modifier certaines prestations, soit en les réduisant, soit en les harmonisant, soit en modifiant les tickets modérateurs ou opérations de cette nature. La quatrième voie, c'est la majoration des cotisations qui pèsent sur les ménages, c'est-à-dire sur l'ensemble de ceux qui cotisent à l'heure actuelle au titre des différents régimes sociaux. Voilà ce que j'ai dit et ce que je réponds ce soir à M. Taittinger.

En tant que responsable de l'économie de ce pays, je considère que, dans la conjoncture actuelle, compte tenu des impératifs de la reprise et de l'emploi, il serait dangereux d'adopter comme solution la majoration des charges pesant sur les entreprises. Nous devons résoudre le déficit des régimes sociaux en utilisant les trois autres voies, c'est-à-dire les économies de gestion, la modification de certaines prestations et l'augmentation des cotisations pesant sur les particuliers. J'ai employé le mot « ménages », car c'est un terme économique.

Compte tenu de l'évolution actuelle des revenus en France et des difficultés qu'éprouvent les entreprises en matière de création d'emplois, il m'apparaît essentiel de suivre ces trois voies.

J'aurais dû ajouter ce matin que le Gouvernement n'a pas encore choisi de solution. Je n'exprimais donc cette position qu'en mon nom personnel. Cependant, responsable du développement de l'économie et sensible à certains signes de reprise — j'en ai fait état ce matin — je crois qu'il faut que la politique économique et la politique sociale soient cohérentes entre elles. Je défendrai cette thèse avec vigueur. Nous devons donc suivre ces trois voies et non la première qui nous amènerait à beaucoup de déconvenues en plus de toutes celles qu'a exposées

M. Blin. Ce déficit sera sans doute de l'ordre de 9 milliards de francs pour 1976. Par conséquent, une surcharge de cette nature imposée aux seules entreprises viendrait annihiler les efforts que nous faisons par ailleurs pour stimuler l'activité et essayer de résoudre les problèmes d'emploi.

On m'a interrogé également sur les tarifs publics. Notre politique ne vise pas au blocage des tarifs publics, comme l'a suggéré M. Gaudon. Son but, c'est que l'augmentation nécessaire des tarifs publics soit intégrée dans nos perspectives de prix. C'est pourquoi nous appliquerons, en 1976, des majorations de tarifs en choisissant les secteurs dans lesquels elles sont le plus nécessaires. Bien sûr, les tarifs de l'énergie seront concernés. Nous modulerons la majoration dans l'année et en valeur pour qu'elle soit compatible avec notre objectif de glissement des prix de 7,5 p. 100 du début à la fin de l'année. Tel est le cadre dans lequel nous effectuerons des opérations sur les tarifs publics.

MM. Tournan et Gaudon ont évoqué la fraude fiscale. L'un a déclaré que je ne la combattais pas, l'autre que je l'avais légalisée. Qu'il me soit tout de même permis de rappeler que la lutte contre la fraude fiscale n'est pas seulement une question d'effectifs, c'est aussi une question d'organisation des services. Nous achevons à l'heure actuelle la réorganisation de la direction générale des impôts, ce qui va permettre de dégager des vérificateurs spécialisés qui se consacreront aux tâches de vérification.

Il est actuellement impossible de chiffrer la fraude. Le chiffre de 50 milliards de francs qui circule n'a aucune valeur scientifique. Nous l'estimons, nous, à un total qui peut osciller entre 15 et 25 milliards de francs.

J'indiquerai, pour rassurer M. Blin, les objectifs contenus dans les instructions que j'ai données à mes services.

Le premier objectif consiste à lutter contre les ventes sans facture, qui constituent non seulement une fraude fiscale, mais une atteinte à la libre concurrence et un véritable vol commercial, car les consommateurs, eux, paient la T. V. A.

Le deuxième objectif tend à vérifier, en priorité, la situation des entreprises importantes, de manière à ne pas tracasser inutilement les petites exploitations qui, à l'heure actuelle, se heurtent à d'autres difficultés.

Le troisième objectif, c'est de s'occuper de préférence, chaque année, de quelques milliers de contribuables ayant des revenus importants afin de s'assurer que la cotisation fiscale qu'ils acquittent est à la hauteur de leurs revenus.

En 1975, nous avons procédé ainsi à près de 12 000 vérifications approfondies concernant l'impôt sur le revenu. Notre objectif est d'arriver à 25 000 par an, ce qui nous permettra d'avoir en cette matière une politique cohérente et, je l'espère, efficace.

M. Cluzel m'a posé une question précise sur le rapprochement entre la déclaration fiscale des salariés et celle des non-salariés. Le Gouvernement, au vu du rapport demandé au conseil des impôts, n'a pas, dans la loi de finances pour 1976, accéléré ce rapprochement. Depuis le début, nous avons procédé à ce rapprochement de deux manières différentes. D'une part, en créant, l'année dernière, avec votre accord, des centres de gestion agréés, ce qui, en contrepartie d'un examen contradictoire de la comptabilité des entreprises, permet d'accorder aux non-salariés une réduction de 10 p. 100 sur le montant de leurs déclarations, de manière à les rapprocher de la condition des salariés. D'autre part, nous avons suivi depuis deux ans une politique de relèvement sensible de l'abattement à la base qui, pour les non-salariés, aboutit cette année à 11 200 francs, alors qu'il était de 10 000 francs l'année dernière et de 8 000 francs voilà deux ans. Cette politique rapproche les limites d'exonération des petits contribuables salariés et des petits contribuables non salariés.

Nous continuerons cette politique en essayant, l'année prochaine, de la compléter par la mise au point d'un nouveau système de déclaration, véritable bénéfice réel très simplifié, différent de ce qu'on appelle, à tort, le « réel simplifié ». De cette manière, tous les assujettis au forfait pourraient avoir à leur disposition un système de déclaration simple et objectif qui leur permettrait de bénéficier des centres agréés, donc d'avoir une réduction, et, d'autre part, d'avoir moins de difficultés psychologiques dans leurs discussions qu'avec le système du forfait. J'attache pour ma part beaucoup d'importance à cette politique.

Enfin, M. Tainttinger et M. Blin ont évoqué la politique familiale. Il est vrai que l'on trouve peu de choses à cet égard dans la loi de finances, sauf l'article qui prévoit un abattement fiscal

pour les chefs de famille célibataires ayant des enfants en bas âge. Cette politique familiale va faire l'objet d'études et de discussions au sein du Gouvernement et j'espère que, prochainement, nous disposerons de conclusions à cet égard.

M. Marie-Anne m'a également posé des questions difficiles sur les risques que font courir à l'économie des départements d'outre-mer les accords de Lomé. Nous en sommes bien conscients. C'est pourquoi je demeure en liaison étroite avec M. le secrétaire d'Etat aux départements d'outre-mer, afin d'examiner quelles mesures nous pourrions prendre pour éviter l'envahissement de vos marchés par des produits comparables, mais moins chers, et comment nous pourrions intensifier l'industrialisation de vos départements, ce qui constitue le seul élément de réponse au problème de l'emploi.

Je serais très vigilant pour ces problèmes de protection si des risques économiques graves apparaissaient.

En ce qui concerne le renforcement des effectifs administratifs, je suis convaincu que ces départements ne sont pas actuellement suffisamment encadrés par les administrations importantes et nous nous attachons à y remédier.

Enfin, vous trouverez dans le collectif qui sera prochainement discuté un certain nombre de crédits nouveaux destinés à permettre l'intensification des chantiers et l'ouverture d'un certain nombre de nouveaux travaux. Vous y trouverez aussi des éléments qui permettront à ces départements de connaître une évolution économique plus compatible avec nos objectifs et, je l'espère, avec les objectifs des élus.

Monsieur le président, je voudrais terminer cette réponse — qui a été un peu longue, vous voudrez bien m'en excuser, mais je crois que l'intérêt de la discussion le méritait — en examinant les problèmes de l'emploi.

Dans l'ensemble des critiques ou des observations que notre politique a suscitées, on retrouve partout ce problème de l'emploi.

En matière d'emploi — je l'ai dit ce matin — nous sommes depuis quelques mois dans une situation de plafonnement du nombre des demandes insatisfaites. Je sais que nous avons à prendre un certain nombre de dispositions précises pour nous assurer qu'un certain nombre d'allocations versées aux demandeurs d'emploi correspondent bien à une situation de chômage et qu'il n'y a pas, à l'heure actuelle, de-ci de-là, quelques opérations de cumul ou de « retravail ».

Pendant, nous avons, à terme, une situation préoccupante de l'emploi, que MM. Gaudon et Tournan ont bien signalée. Dans une économie à croissance plus modérée qu'autrefois, le problème de l'emploi de jeunes et le problème du premier métier deviennent des problèmes beaucoup plus fondamentaux.

Nous avons mis en œuvre au printemps des mesures qui sont le contrat « emploi-formation » et la « prime d'embauche ». Nous avons renforcé dans le budget de 1976 les crédits du ministère de l'éducation pour l'éducation technique et nous essayons de mener une politique de renforcement de l'ensemble des secteurs de formation. Dans le budget de la formation professionnelle, vous trouverez trace de ces crédits. Mais cette action est insuffisante.

Le véritable problème que nous devons nous poser est celui de la coexistence, de la concordance entre les emplois offerts et les emplois demandés. Cette adaptation passe par l'amélioration du travail manuel, elle passe par une meilleure formation de beaucoup de jeunes, elle passe par de meilleures informations sur les perspectives d'évolution de l'emploi dans les différents secteurs de l'économie ; elle passe par des méthodes de garantie, des méthodes de prise en charge de toutes les conséquences humaines du chômage, plus développées et plus approfondies. C'est l'objet essentiel du Plan.

Je suis frappé à l'heure actuelle de constater que, dès qu'une entreprise repart, dès que ses carnets de commandes se regarnissent, elle ne trouve pas, malgré le million de demandeurs d'emploi, d'ouvriers qualifiés, de personnels auxiliaires, de comptables nécessaires pour se développer. Nous avons un immense effort de formation à faire. Pour l'élaboration du VII^e Plan, nous aurons un travail de réflexion à fournir pour savoir comment faire coexister une augmentation de la population active, qui sera forte, avec des perspectives d'emploi satisfaisantes.

Tel est notre vrai problème. Nous avons beaucoup de mesures à prendre : elles passent par la prise en considération des problèmes de l'artisanat, par une modification de l'assiette des cotisations sociales, par une meilleure formation, par le développement du technique, par une meilleure information sur les situations. C'est pourquoi, dans le budget que je vous présente,

vous trouverez toute une série de dispositions dans les budgets de l'éducation, de la formation professionnelle et du travail qui sont destinées, non pas à apporter une aide provisoire, mais à permettre de créer les conditions fondamentales de cette meilleure adaptation des offres d'emploi aux demandes d'emploi.

C'est parce que j'ai fondamentalement la préoccupation de l'emploi et celle de garantir à tous ceux qui vont arriver dans les prochaines années sur le marché du travail un emploi convenable — que le Sénat en soit convaincu — que je lutte contre l'inflation et que j'essaie d'éviter les déséquilibres. Comme l'a dit un orateur, il n'y a pas de choix entre l'inflation ou l'emploi.

Le vrai problème, ce n'est pas d'amorcer une reprise — c'est fait — mais de la conserver à un taux convenable pour permettre le développement de l'emploi. Le vrai problème est donc de nous débarrasser des tensions inflationnistes, de l'ensemble de tous les éléments pernicieux qui pourraient combattre cette reprise.

Beaucoup me font des reproches et ajoutent que l'on aurait pu faire une autre politique. On peut aller dans les autres pays d'Europe qui pratiquent une politique différente et l'on constatera que, chez eux, la situation n'est pas meilleure dans le domaine de l'emploi, mais que, en revanche, elle est désastreuse en matière de monnaie et de taux d'inflation.

Nous sommes donc sur une route étroite, dans laquelle — M. Schumann l'a bien dit tout à l'heure — c'est l'effort qui commande et non pas la facilité dans les domaines des régimes sociaux, du développement, de l'équilibre économique et des financements de toute nature. C'est pourquoi j'ai adopté l'attitude la plus rigide possible.

Nous assistons, je crois, à l'heure actuelle, au commencement de la reprise. Nous nous en apercevons dans quelques mois. Je vous demande donc de m'aider à faire que cette reprise soit, non seulement saine, mais encore durable, car c'est par une reprise durable de l'économie française que nous préserverons notre indépendance nationale, que nous donnerons un emploi aux jeunes, que nous permettrons à ce pays de conserver ce système de jeunes, que nous permettrons à ce pays de conserver l'ensemble des libertés auxquelles il est très attaché. (*Applaudissements à droite et sur les travées de l'U. D. R. et de l'U. C. D. P.*)

M. Etienne Dailly. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Dailly.

M. Etienne Dailly. Monsieur le président, monsieur le ministre, je n'avais pas l'intention d'intervenir dans ce débat. Mais vous venez de terminer votre exposé par des considérations sur l'emploi qui m'amènent, si vous le permettez, à faire quelques remarques et à appeler votre attention sur les dangers que comporte pour le pays la voie dans laquelle il vient de s'engager.

C'est presque une mise en garde et venant de quelqu'un qui soutient fidèlement le Gouvernement. C'est dans cet esprit que je vous demande de l'entendre.

Concernant l'emploi, nous nous trouvons actuellement livrés à un système de compatibilisation des demandes d'emploi qui est vraiment déplorable.

Il y a en effet cinq catégories de demandeurs d'emploi. Ce sont d'abord les demandeurs d'un premier emploi, les plus intéressants d'ailleurs, dont vous avez évoqué la situation. A cet égard permettez une parenthèse. Au fond que veut le pays aujourd'hui ? D'abord des possibilités égales de formation pour tous, un emploi pour tous et une retraite pour tous. En dehors de cela et à condition que ce tripode soit assuré, eh bien ! le pays, ce qu'il demande, c'est le moins de changement possible ! Mais les demandeurs de premier emploi, ceux-là sont des chômeurs.

La seconde catégorie est celle des demandeurs d'emploi à la suite de la suppression de leur emploi. Ceux-là aussi sont de vrais chômeurs.

La troisième catégorie est celle des autres licenciés, j'allais dire des éternels licenciés. Il y en aura toujours, parce qu'il y a toujours des mauvais et des bons employés comme il y a toujours des mauvais et des bons patrons. Nous les connaissons bien, nous les maîtres, ce sont toujours les mêmes, les professionnels du chômage. Ils ne présentent pas le même intérêt.

La quatrième catégorie, c'est celle de ceux qui ont été demandeurs d'emploi auprès des agences pour l'emploi, qui ont trouvé un emploi et qui ont omis, volontairement ou non, de se faire rayer à l'agence qui les a en compte. Comment le Gouvernement n'a-t-il pas réussi à trouver un système qui fasse que

lorsqu'un demandeur d'emploi trouve un emploi, il soit automatiquement rayé dans l'agence où il est inscrit ? Ah ! vous, monsieur le ministre, vous êtes plus diligent : chaque fois qu'on verse 100 francs à un citoyen il y a un système de petits bulletins qui remontent jusqu'au contrôleur des contributions de l'intéressé. Rien ne vous échappe à cet égard. Mais lorsque l'employeur embauche quelqu'un il n'existe aucun système qui fasse que celui-ci soit aussitôt rayé de l'agence pour l'emploi où il s'était inscrit.

Cinquième catégorie, celle de ceux qui aimeraient bien changer d'emploi pour des raisons de convenance, parce qu'ils ont ou veulent déménager, parce qu'il est plus commode de travailler auprès du nouveau domicile ou parce qu'ils veulent un meilleur emploi. Ceux-là ce ne sont pas des chômeurs et dans la conjoncture actuelle ils ne lâcheraient par leur emploi pour un boulet de canon.

Et puis — sixième catégorie — il y a ceux, plus souvent celles, qui n'ont jamais eu l'intention de travailler mais à qui l'on conseille ou de qui l'on exige qu'ils se fassent inscrire comme demandeur d'emploi.

Si bien qu'à vouloir s'obstiner à comptabiliser les demandeurs d'emploi, au lieu de comptabiliser les chômeurs, on finit par avoir une idée totalement fautive du nombre exact de chômeurs qui est sans doute les deux tiers seulement du nombre des demandeurs d'emploi.

C'est une première remarque que je vous fais ; je l'ai présentée à plusieurs reprises à mon excellent ami M. le ministre du travail, mais je n'ai constaté, depuis près de neuf mois, aucun changement dans les méthodes. L'occasion m'est bonne, puisque je vois que vous apportez à cette affaire autant d'intérêt que moi, de vous dire qu'il y a là des procédures et des abus qui ne sont pas satisfaisants et auxquels il convient de remédier d'urgence.

Ma deuxième observation est la suivante : vous parlez de la reprise et nous la souhaitons autant que vous. Mais pour qu'elle soit possible il ne faut pas seulement que l'activité économique se réveille et que les carnets de commandes se remplissent. Il faut aussi que le pays soit prêt à l'assumer, cette reprise ! Or vous me permettez de vous dire — cette opinion n'engage que moi-même — que la France, présentement, s'installe dans la paresse. Vous ne pouvez pas, c'est évident, mener une politique différente de celle qui est la vôtre actuellement.

Vous vous devez de compenser le chômage technique ; d'où les 70 p. 100 du salaire que l'on donne pour les horaires incomplets. Il faut bien, lorsqu'il y a licenciements techniques, donner 90 p. 100 des salaires pendant le délai nécessaire à trouver autre chose. Seulement, il faudrait peut-être se préoccuper enfin par d'autres méthodes touchant à l'information, en y revenant sans cesse, de bien faire comprendre aux Français qu'il s'agit là de mesures strictement conjoncturelles, obligatoirement transitoires, provisoires et précaires.

A quoi aboutit-on en effet ? Je vais vous le dire. Je me livre à des observations dans mon département et je ne vois pas pourquoi, dans le département de Seine-et-Marne, on serait plus enclin à la paresse qu'ailleurs. Mais voici quelques exemples : une A. S. S. E. D. I. C., qui d'ailleurs a tort de faire du placement direct — elle le fait chez nous, mais elle a tort car c'est l'agence de l'emploi qui, seule, devrait le faire — envoie un monsieur X qui s'est trouvé licencié pour motif économique par suite de la fermeture d'une entreprise dans une autre entreprise où un emploi équivalent lui est offert. Ce monsieur qui gagnait, en raison de son ancienneté, 3 000 francs, a donc une allocation de chômage de 90 p. 100, soit 2 700 francs. Ce nouvel emploi paraît parfaitement adapté à ses compétences. Le nouveau patron lui dit : je vais vous donner 2 600 francs. Dans deux mois, je vous donnerai 2 800 francs et deux mois après 3 000 francs. Il travaille cinq jours. Au bout de cinq jours, il retourne se faire inscrire à l'A. S. S. E. D. I. C. On lui dit : « Que se passe-t-il ? Les conditions de travail étaient impossibles ? » Il répond : « Pas du tout ». Alors on lui dit : « C'était donc un emploi trop qualifié pour vous ? » « Oh ! non, pas du tout ». « Mais alors qu'est-ce qui ne va pas ? » « Il y a simplement que mon épouse, un soir, m'a dit : « Mais tu gagnes... ». En effet M. le ministre, maintenant, l'expression est courante : on « gagne » au chômage. Savez-vous que cela est très grave, extrêmement grave ? On « gagne » au chômage et on « gagne » à l'A. S. S. E. D. I. C. « Tu gagnes, disais-je, 2 700 francs à ne rien faire. Et tu vas travailler pour 2 600 francs ? Tu es le dernier des imbéciles. » Alors vous comprenez ! C'était mon premier exemple.

Deuxième exemple — si je vous parle de ces faits, c'est parce qu'ils m'inquiètent beaucoup — celui d'une entreprise du Nord de mon département qui enlève un marché sur la Pologne qu'elle essaie de traiter depuis dix-huit mois. On en est à trente-

deux heures de travail par semaine. Alors le patron arrive enfin confiant dans l'avenir, tout heureux : « Maintenant les amis ce n'est pas quarante heures, que nous allons à nouveau travailler, mais quarante-cinq heures ». Les salariés lui ont répondu : « Vous permettez ! Pour les huit heures où l'on ne travaillait pas, on ne va gagner que 30 p. 100 de plus en travaillant ! Parce que, bien sûr, vous ne les paierez qu'à 100 p. 100 alors qu'on gagnait 70 p. 100 à ne rien faire ». Et quant au reste, pour les heures supplémentaires, les ouvriers refusent de les faire et demandent qu'on en embauche d'autres. En quoi ils n'ont peut-être pas tort, en théorie, encore que cela ne soit pas facile à réaliser dans la gestion quotidienne. Cela, c'est grave, ce sera grave quand reprise il y aura.

Le troisième exemple est celui d'une grande firme de mon département qui met en retraite volontaire à cinquante-huit ans. De cinquante-huit à soixante-cinq ans ceux touchés par cette mesure perçoivent 90 p. 100 de leur salaire, 60 p. 100 versés par l'A. S. S. E. D. I. C. et 30 p. 100 par l'entreprise et à soixante-cinq ans, ils retrouvent tous leurs droits à la retraite. Seulement de cinquante-huit à soixante-cinq ans, ils travaillent, pardonnez-moi la trivialité du propos, « au noir », ce qui est un vol à tous égards, y compris à l'égard de la sécurité sociale. C'est courant et c'est grave. Je pourrais — mais je ne le ferai pas parce que je n'exerce rien de plus que la délation, je ne l'admets pas — fournir le nom, faites-moi confiance, de 31 employeurs qui occupent une ou deux personnes de cette catégorie dans ma ville et son environnement. C'est très grave. Et je voudrais terminer en vous donnant les résultats des travaux de la commission paritaire qui, dans la ville de Melun, est chargée de vérifier la situation des chômeurs pour déterminer ceux qui, après trois mois de prise en charge, doivent conserver le bénéfice de leur indemnité de chômage, ceux à qui on doit le renouveler.

Il y a un mois, cette commission était saisie de cinquante dossiers pour lesquels elle devait vérifier s'il fallait continuer à verser l'indemnité de chômage au-delà des trois mois écoulés ou au contraire la supprimer si les intéressés avaient refusé les emplois qui leur avaient été proposés. Eh bien ! sur ces cinquante dossiers examinés ce jour-là, quarante-huit ont été refusés dont quarante-six à l'unanimité. Comme la commission est paritaire, il y avait donc, sur quarante-six cas, accord unanime des salariés et des patrons pour considérer qu'il y avait refus délibéré de travailler.

C'est grave, voyez-vous, parce que cela révèle un certain état d'esprit. Je ne cherche absolument pas à porter atteinte à quelque catégorie que ce soit de citoyens et encore moins à la majorité des travailleurs de ce pays, mais il y a là une mentalité qui commence à sourdre. On se dit « Après tout, je peux m'installer, sinon dans la paresse — comme je l'indiquais — du moins dans le chômage. »

Jusqu'à présent, ce qu'il y avait de réconfortant dans ce pays — pardonnez-moi — c'était que, contrairement aux Etats-Unis où le chômeur a des structures d'accueil et va jouer au golf, tranquillement sans trop s'inquiéter, un Français qui n'avait pas de travail se considérait presque comme un homme émasculé et qu'au bout de quinze jours à trois semaines il commençait à rôder au bord du canal, à la limite de la dépression nerveuse. Ce changement est grave.

Je sais que vous ne pouvez pas faire autrement, je sais qu'il faut bien verser aux chômeurs une indemnité. Loin de moi la pensée qu'on ne le fasse point. Mais aucun effort d'information n'est fait dans ce domaine, pas plus d'ailleurs que dans celui de l'explication de l'ensemble de la politique du Gouvernement. Oui, j'ai rarement vu un Gouvernement « vendre » aussi mal son action, permettez-moi de vous le dire, et, en la vendant aussi mal, compliquer autant la tâche de ceux qui le soutiennent. Il en est de même pour certaines circonstances internationales — vous voyez sans doute ce à quoi je veux faire allusion — dont nous tirons bien mal parti.

Tel était le but de mon intervention. Je n'entendais pas vous demander de revenir sur les allocations de chômage ; il faut bien que le chômage technique fasse l'objet de compensations nécessaires. Il faut bien que les gens aient le minimum nécessaire. Mais il serait grand temps de faire en sorte que cette situation soit considérée par ceux qui en bénéficient comme quelque chose d'exceptionnel, de provisoire et de précaire, faute de quoi la reprise, à laquelle nous aspirons tous, sera manquée ! (Applaudissements sur certaines travées au centre et à droite.)

M. Henri Tournan. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Tournan.

M. Henri Tournan. Monsieur le ministre, j'ai écouté avec intérêt votre réponse au terme de laquelle vous avez abordé le problème de l'emploi. Je commençais à être inquiet, car c'est pour moi le problème essentiel, le problème que l'on ne doit pas négliger. Je ne prétends cependant pas qu'il puisse être réglé d'une façon isolée.

Dans mon intervention, j'avais évoqué des sujets peut-être théoriques et fait observer que le capitalisme libéral conduisait à l'inflation et au chômage. Dans votre réponse, vous avez, avec courtoisie, laissé entendre qu'au fond vous n'étiez pas absolument opposé à cette interprétation des choses qui résulte d'ailleurs, dans une certaine mesure, des travaux de l'I.N.S.E.E., organisme qui relève de votre autorité.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je ne le censure point !

M. Henri Tournan. Je l'espère ! Si vous le censuriez, ce serait d'ailleurs encore mieux !

En tout cas, je constate, vous l'avez admis et notre excellent collègue, M. Taittinger, y a fait allusion, que si une reprise se produit — ce que nous espérons tous, et elle semble se dessiner — nous n'avons pas beaucoup d'espoir quant à une amélioration de l'emploi, et cela pour différentes raisons. Tout d'abord, le progrès technique et un outillage plus productif permettent d'employer moins de personnel pour faire une même production ; ensuite, il existe de nombreux employés et ouvriers qui travaillent à temps partiel. Par conséquent, le chômage va subsister dans une mesure importante.

De mon intervention, qui était sans doute un peu longue, j'ai extrait un passage où je faisais allusion au rapport de la commission « Croissance, emploi et financement » du VII^e Plan. Il formulait deux hypothèses, l'une optimiste et l'autre moins. La première évaluait le nombre de chômeurs, en 1980, à 600 000, la seconde, à 1 200 000. Nous ne pouvons plus espérer, et nous l'admettons à peu près tous, qu'une croissance très importante se produira dans les années à venir. Dans les cinq prochaines années, et sans doute au-delà, il est donc à peu près certain que nous connaissons un chômage permanent considérable. C'est un problème humain que nous tous ici, en tant qu'élus, nous connaissons puisque chaque jour nous recevons des jeunes qui ne trouvent pas d'emploi.

Il n'est pas possible de considérer que cette situation va se perpétuer. Pour qu'une société, celle dans laquelle nous vivons, puisse sécréter un chômage permanent, c'est qu'il y a des réformes importantes à faire. Cette observation n'est pas une critique. Elle vise simplement à attirer votre attention sur le problème du chômage, auquel vous n'avez pas apporté de réponse mais qui ne peut pas rester sans solution.

Si le système libéral ne permet pas de le résoudre, il ne pourra pas continuer. Personnellement, je crois qu'il en est incapable pour les raisons que je vous ai indiquées.

Je ne vous demande pas de me répondre maintenant sur un problème aussi fondamental. Croyez-moi, à terme, c'est toute votre politique qui est en cause. (Applaudissements sur les travées socialistes.)

M. Roger Gaudon. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Gaudon.

M. Roger Gaudon. Monsieur le ministre, parlant d'une rencontre qui a eu lieu à Bruxelles et l'opposant à la politique que nous avons développée, vous avez indiqué que les syndicalistes étaient d'accord pour considérer que les entreprises s'endettaient. J'ai montré dans mon intervention qu'il y en avait effectivement qui s'endettaient et même qui croulaient. Il s'agit des petites et moyennes entreprises, celles que votre Gouvernement a traitées un jour de « canards boiteux ». Je tenais à apporter cette rectification.

Vous avez terminé votre exposé en parlant de l'emploi, notamment des jeunes. Nous proposons des solutions qui, je pense, méritent réflexion. La situation économique et financière est, en effet, très grave et elle nous inquiète. D'après vous, monsieur le ministre, les travailleurs en seraient responsables.

Un sénateur U. D. R. Il n'a jamais dit cela !

M. Roger Gaudon. Je voudrais donner des précisions concernant certaines pratiques du patronat. L'agence nationale de l'emploi de Choisy-le-Roi, localité que je connais bien, demandait une secrétaire trilingue diplômée ; or un salaire mensuel de

1 800 francs lui était offert. Je pourrais multiplier les exemples de ce genre. Ils montrent que le patronat profite de cette période de crise pour diminuer les salaires et les traitements des ouvriers et des employés. Nous dénonçons cette façon de concevoir le travail et la vie des travailleurs.

J'ai souligné dans mon intervention, cet après-midi, que certaines personnes gagnent beaucoup sur le dos, sur la sueur, je dirai même sur le sang des travailleurs. C'est là qu'il faut frapper et non sur les salariés et les chômeurs. (*Applaudissements sur les travées communistes.*)

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'économie et des finances.

M. Jean-Pierre Fourcade, ministre de l'économie et des finances. Je répondrai brièvement aux intervenants.

J'ai pris note des observations présentées par M. Dailly ; nous avons engagé un processus de vérifications.

A M. Tournan, j'indiquerai que nous aurons à un autre moment un débat de fond sur le problème qu'il a évoqué. Comme lui, je suis très préoccupé par la situation des jeunes. Ainsi que l'a dit M. Dailly, le vrai problème, c'est celui-là, et nous devons le régler.

Monsieur Gaudon, je n'ai jamais dit que les travailleurs et les salariés étaient responsables de l'inflation. Dans une économie quelle qu'elle soit — les relations amicales et continues que j'ai, de par mes fonctions, avec les dirigeants économiques des pays de l'Est, la Russie et la Pologne, notamment, montrent que le problème n'est pas seulement capitaliste, que c'est un problème général — il doit y avoir une certaine proportion entre l'augmentation de la masse des salaires, l'augmentation de la productivité et l'augmentation des prix.

Lorsque la masse des salaires augmente dans des proportions supérieures à l'augmentation de la productivité, il ne peut en résulter, quelle que soit l'économie, qu'une augmentation inconsiderée des prix. Sur ce thème, tous les économistes, des pays capitalistes comme des pays socialistes, sont d'accord.

Ce que je cherche à introduire dans l'économie française, c'est, avec un resserrement des éventails, une amélioration du travail manuel, une politique de relèvement des bas salaires, une proportionnalité satisfaisante entre l'augmentation des salaires et celle des prix. C'est ainsi que nous arriverons à réduire sensiblement notre taux d'inflation. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Le Sénat procédera à la discussion des articles de la première partie du projet de loi de finances au cours de la prochaine séance.

NOMINATION A UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. Je rappelle que la commission des finances a présenté une candidature pour un organisme extraparlamentaire.

La présidence n'a reçu aucune opposition dans le délai prévu par l'article 9 du règlement.

En conséquence, cette candidature est ratifiée et je proclame M. Yvon Coudé du Foresto représentant du Sénat au sein de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts et consignations, en application de la loi du 6 avril 1876 modifiée par la loi n° 48-103 du 17 janvier 1948.

TRANSMISSION D'UN PROJET DE LOI

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, autorisant le Gouvernement à procéder en 1976, par ordonnances, à certains aménagements portant sur les acomptes d'impôts directs.

Le projet de loi sera imprimé sous le numéro 69, distribué et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyé à la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le règlement. (*Assentiment.*)

ORDRE DU JOUR

M. le président. Voici quel sera l'ordre du jour de la prochaine séance publique, précédemment fixée au samedi 22 novembre 1975, à dix heures et à quinze heures :

Suite de la discussion du projet de loi de finances pour 1976, adopté par l'Assemblée nationale [n° 61 et 62 (1975-1976)]. — M. René Monory, rapporteur général de la commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation].

Première partie :

Conditions générales de l'équilibre financier.

(Articles 1^{er} à 25 et état A.)

(Aucun amendement aux articles de la première partie de la loi de finances pour 1976 n'est plus recevable.)

Personne ne demande la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures quarante minutes.)

Le Directeur
du service du compte rendu sténographique,
ANDRÉ BOURGEOT.

Erratum

au compte rendu intégral de la séance du 18 novembre 1975.

Page 3459 (intervention de M. Guy Schmaus) :

Rétablir ainsi le début du 8^e alinéa de la 2^e colonne :

« Aujourd'hui, ce ne sont pas 50 000 habitants, mais 130 000 habitants et 100 000 salariés qui exigent... »

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE DU SENAT LE 21 NOVEMBRE 1975

Application des articles 74 et 75 du règlement, ainsi conçus :

« Art. 74. — Tout sénateur qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Sénat, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nommément désignés ; elles ne peuvent être posées que par un seul sénateur et à un seul ministre.

« Art. 75. — Les questions écrites sont publiées durant les sessions et hors sessions au Journal officiel ; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse ; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

Lutte contre la rage : abattage des animaux vaccinés.

18348. — 21 novembre 1975. — M. Michel Miroudot demande à M. le ministre de l'agriculture s'il est permis d'espérer une proche publication de l'arrêté ministériel prévu au cinquième alinéa de l'article 2 de la loi n° 75-2 du 3 janvier 1975 relative à la lutte contre la rage. Il lui signale, en effet, que dans les départements où sévit cette maladie, les propriétaires de chiens comprennent mal qu'on les oblige encore, près d'un an après le vote de la loi précitée, à faire abattre leurs animaux contaminés, alors que ceux-ci avaient préalablement subi une vaccination dont l'efficacité est maintenant pleinement reconnue.

Retraités de la fonction publique : revendications.

18349. — 21 novembre 1975. — M. Bernard Chochoy expose à M. le ministre de l'économie et des finances que les retraités de la fonction publique font remarquer que leurs pensions se dégradent de façon constante et demandent que leur situation fasse l'objet d'un examen particulier. Les doléances des intéressés portent notamment sur : la revalorisation des pensions en fonction de la hausse des prix, le versement d'un acompte mensuel de 300 francs, l'accélération de l'intégration de l'indemnité de résidence, l'abattement fiscal de 10 p. 100, le relèvement du taux de la pension de réversion, la création d'une indemnité de cessation d'activité, le rétablissement de bonifications au profit des femmes fonctionnaires mères de famille, la validation des services d'auxiliaires à temps complet, la généralisation du paiement mensuel des pensions. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître ses intentions à l'égard de chacun des points particuliers faisant l'objet des doléances des intéressés.

Terrains militaires : superficie par département.

18350. — 21 novembre 1975. — M. André Picard demande à M. le ministre de l'intérieur de bien vouloir lui faire connaître les superficies des terrains ou installations occupées et utilisées par l'armée, par rapport à la superficie totale de chaque département français.

Auvergne : insuffisance du nombre des animateurs socio-éducatifs.

18351. — 21 novembre 1975. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports) sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et, en particulier, la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande, en conséquence, de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région Auvergne, ainsi que leur répartition par type d'association et, en particulier, s'il compte proposer prochainement une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes, ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Améliorations à la condition féminine.

18352. — 21 novembre 1975. — M. Jean Cluzel attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Condition féminine) sur la réponse à sa question écrite n° 17886 (Journal officiel du 4 novembre 1975) dans laquelle elle lui précisait que les rapports dont étaient chargés les groupes d'études en vue de proposer un certain nombre d'améliorations à la condition féminine feront l'objet d'instructions précises pour mettre en place les modalités techniques d'application. Il lui demande de bien vouloir préciser la nature et la portée des instructions dont elle a fait état dans la réponse précédemment citée.

Travail à mi-temps des mères de famille : conditions.

18353. — 21 novembre 1975. — M. Louis Jung expose à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre (Fonction publique) les difficultés qu'éprouve la mère de famille fonctionnaire bénéficiaire du travail à mi-temps ou de démissionner, lorsque, ayant la charge de plusieurs enfants, le plus jeune vient à attendre l'âge de douze ans. Il lui demande, en conséquence, d'envisager la possibilité de libéraliser les conditions d'accès au bénéfice du travail à mi-temps en augmentant sa durée maximum et en reportant à l'âge de la majorité l'âge limite pris en considération pour le dernier enfant à charge.

Accidents du travail : réforme du contentieux de la sécurité sociale.

18354. — 21 novembre 1975. — M. Maurice Prévoté expose à M. le ministre du travail qu'en raison des graves conséquences qu'entraîne pour les victimes d'accidents du travail l'application des dispositions actuellement en vigueur, il lui demande s'il compte proposer une réforme du contentieux de la sécurité sociale dans un sens tendant à prévoir l'organisation de toutes les expertises prévues par la législation en accord entre les organismes de sécurité sociale et les victimes d'accidents du travail et le droit pour ces dernières d'exercer un recours contre les conclusions desdits rapports d'expertise.

Cantines et restaurants scolaires (hygiène alimentaire).

18355. — 21 novembre 1975. — M. Guy Schmaus expose à M. le ministre de l'éducation que, par sa question écrite n° 15756 du 6 février 1975 (réponse en date du 30 avril 1975, Journal officiel du 1^{er} mai 1975, Débats parlementaires, Sénat), il soulignait la nécessité de contrôler efficacement l'élaboration des menus présentés aux rationnaires des cantines et restaurants scolaires. Il suggérait l'instauration de commissions réunissant une équipe médico-scolaire, le personnel spécialisé, les enseignants et les représentants des familles afin que soient contrôlées et la composition et la qualité des repas. Il croit savoir qu'un arrêté en cours de signature prévoit la création de commissions consultatives au niveau départemental. Aussi, il lui demande : 1° quels seraient, dans cette perspective, la composition, les attributions réelles et le mode de désignation des membres composant ces commissions ; 2° à quelle date interviendrait la signature de l'arrêté ministériel, étant bien entendu que le problème de l'hygiène alimentaire à l'école requiert une décision rapide ; 3° s'il ne pense pas que les commissions revêteraient une plus grande efficacité si elles fonctionnaient au niveau des communes, plus proches par conséquent des réalités locales.

Délégués départementaux de l'éducation (mission).

18356. — 21 novembre 1975. — **M. Guy Schmaus** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur certains aspects du rôle dévolu aux délégués départementaux de l'éducation nationale (D. D. E. N.). On sait que la création de ce corps, en 1886, suit presque immédiatement celle de l'école laïque obligatoire (1881). Les « fonctionnaires bénévoles » qui le constituaient, « bons républicains épris de progrès et de justice sociale », devaient tisser autour de cette école un réseau de défense et d'information, et veiller particulièrement au respect de la laïcité. Depuis la création, des besoins et des nécessités nouvelles sont apparus, dans le mouvement normal de la société en évolution. Décrets et circulaires ministériels sont donc intervenus à diverses périodes : 1887, 1900, 1920, 1924, 1950, 1969 (circulaire Edgar Faure). Il paraît indispensable de poursuivre cet ajustement selon les conditions présentes de l'enseignement. La loi établit l'obligation scolaire jusqu'à l'âge de seize ans. Il serait donc logique d'en inférer que les D. D. E. N. doivent exercer leur mission dans ces limites légales. Or elle demeure confinée à l'enseignement dit « primaire » et s'arrête au seuil de la classe de sixième. Un secteur capital échappe ainsi à son « concours précieux » (ces derniers termes sont extraits de la circulaire de 1969). De la sixième à la troisième, des élèves de dix à seize ans accueillis dans des établissements scolaires d'Etat, dans des locaux municipaux, ne bénéficient pas de l'attention vigilante de ces défenseurs naturels de l'école que sont les D. D. E. N. Il lui demande, en conséquence, s'il ne lui paraît pas utile d'étendre aux établissements du second cycle du premier degré, conformément à la loi sur l'obligation scolaire jusqu'à seize ans, la mission des délégués départementaux de l'éducation.

Hauts-de-Seine (sanctions contre des enseignants).

18357. — 21 novembre 1975. — **M. Guy Schmaus** attire l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les sanctions autoritaires prises à l'encontre de certains enseignants des Hauts-de-Seine. La rentrée 1975-1976 dans ce département a été marquée tout à la fois par le manque croissant d'effectifs et par un non-respect des libertés syndicales puisqu'on refuse aux enseignants le droit d'informer les parents des conditions dans lesquelles leurs enfants sont enseignés. Ainsi, une institutrice de Puteaux, qui avait communiqué aux parents de ses élèves le nombre d'enfants dans sa classe (trente-deux), âgés de six ans et demi à dix ans et demi, donc de niveaux différents, s'est vue accusée de « dégrader la vie intérieure de l'école » et « d'inquiéter inutilement des parents ». L'inspecteur d'académie lui a donc infligé un blâme, au demeurant illégal, avec inscription au dossier ; il s'est adressé en outre aux parents pour contredire l'institutrice. A Villeneuve-la-Garenne, l'inspecteur d'académie a accusé des instituteurs de faute professionnelle pour avoir remis aux enfants un tract syndical dénonçant le sort réservé aux élèves des classes de transition. Il menace aussi d'opérer des retenues sur les salaires des instituteurs qui, suivant les consignes syndicales, refusent de pallier l'absence des maîtres d'enseignements spécialisés. Ces atteintes aux droits syndicaux et à la liberté des citoyens de contester les carences d'un système d'enseignement imposé sont inacceptables. Elles font suite à la circulaire du Premier ministre contestant le droit syndical des fonctionnaires. Aussi, il lui demande s'il ne convient pas : 1° d'annuler toutes sanctions et retenues sur salaires dont les enseignants ont été l'objet ; 2° de satisfaire leurs revendications légitimes, notamment le remplacement des maîtres en congé ; 3° de tenir les engagements concernant l'ouverture de classes maternelles sur la base d'un maximum de trente-cinq élèves par classe (il en reste onze à ouvrir dans les Hauts-de-Seine) ; 4° de prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter les libertés syndicales par tous les représentants de son administration.

Picardie (manque d'animateurs socio-éducatifs).

18358. — 21 novembre 1975. — **Mlle Gabrielle Scellier** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs, et en particulier la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Elle lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région Picardie ainsi que leur répartition par type d'association et s'il compte proposer une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Bretagne : manque d'animateurs socio-éducatifs.

18359. — 21 novembre 1975. — **M. Bernard Lemarié** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région de Bretagne ainsi que leur répartition par type d'association et en particulier s'il compte proposer prochainement une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Franche-Comté : manque d'animateurs socio-éducatifs.

18360. — 21 novembre 1975. — **M. Jean Gravier** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et en particulier la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région de Franche-Comté ainsi que leur répartition par type d'association et s'il compte proposer une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers ou maisons de jeunes ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Normandie : manque d'animateurs socio-éducatifs.

18361. — 21 novembre 1975. — **M. Charles Ferrant** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et en particulier la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour les régions de haute et basse Normandie ainsi que leur répartition par type d'associations et s'il compte proposer une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Lorraine : manque d'animateurs socio-éducatifs.

18362. — 21 novembre 1975. — **M. André Bohl** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et en particulier la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande en conséquence de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région Lorraine ainsi que leur répartition par type d'association et s'il compte proposer une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

Pays de Loire : manque d'animateurs socio-éducatifs.

18363. — 21 novembre 1975. — **M. René Ballayer** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)**, sur l'insuffisance du nombre des animateurs permanents socio-éducatifs et en particulier la modestie de la participation du fonds national pour la jeunesse et l'éducation populaire au financement de ces postes. Il lui demande de bien vouloir indiquer le nombre actuel de postes pourvus pour la région des Pays de Loire, ainsi que leur répartition par type d'association et en particulier s'il compte proposer prochainement une augmentation du nombre de ces animateurs, lesquels font parfois cruellement défaut dans les centres culturels, foyers et maisons de jeunes, ou encore foyers de jeunes travailleurs de cette région.

LISTE DE RAPPEL DES QUESTIONS ECRITES auxquelles il n'a pas été répondu dans les délais réglementaires.

PREMIER MINISTRE

N° 12633 Michel Darras ; 15475 Henri Caillavet ; 16172 Jean-Marie Bouloux ; 16206 Pierre Schiélé ; 16502 René Tinant ; 16668 Bernard Lemarié ; 16757 Edgar Tailhades ; 17183 Auguste Chupin ; 17221 André Fosset ; 17308 Charles Ferrant ; 17445 André Méric.

Porte-parole du Gouvernement.

N° 14530 Henri Caillavet ; 15088 Louis Jung ; 15149 Dominique Pado ; 15156 Catherine Lagatu ; 15252 André Méric ; 15398 Henri Caillavet ; 16177 André Fosset ; 16201 Jean Colin ; 16315 Maurice Coutrot ; 16369 Catherine Lagatu.

Condition féminine.

N° 15696 Gabrielle Scellier ; 16156 Michel Kauffmann ; 16304 René Tinant ; 16730 Louis Jung ; 16934 Louis Jung ; 17304 Gabrielle Scellier ; 17347 Jean Cauchon ; 17569 Charles Bosson ; 17788 Roger Poudonson.

AFFAIRES ETRANGERES

N° 17674 Louis Le Montagner ; 17692 Georges Cogniot.

AGRICULTURE

N° 14862 Jean Cluzel ; 15120 Louis Brives ; 15358 Edouard Grangier ; 15415 Jacques Pelletier ; 15471 Henri Caillavet ; 15849 Paul Jargot ; 15969 Paul Jargot ; 16292 Abel Sempé ; 16394 René Chazelle ; 16485 Henri Caillavet ; 16544 Joseph Raybaud ; 16573 Louis Orvoen ; 16689 Maurice PrévotEAU ; 16752 Paul Pillet ; 16825 André Fosset ; 17009 Etienne Dailly ; 17038 Jules Roujon ; 17148 Edouard Le Jeune ; 17170 Michel Moreigne ; 17172 Michel Moreigne ; 17212 Rémi Herment ; 17232 Edouard Grangier ; 17303 Jean Cluzel ; 17360 René Monory ; 17495 Henri Caillavet ; 17570 Jean-Marie Bouloux ; 17708 Jean Cauchon ; 17741 René Touzet ; 17757 Jean Gravier ; 17773 Louis Orvoen ; 17785 André Méric ; 17790 Michel Moreigne.

ANCIENS COMBATTANTS

N° 16171 Roger Houdet ; 17267 Pierre Perrin ; 17314 Jean Cauchon ; 17353 Robert Schwint.

COMMERCE ET ARTISANAT

N° 17124 Jean Cauchon ; 17177 Jean Sauvage ; 17322 Charles Zwickert ; 17762 Eugène Bonnet ; 17787 Maurice Coutrot.

COMMERCE EXTERIEUR

N° 16776 René Jager ; 17311 René Jager ; 17312 René Jager ; 17617 Roger Boileau ; 17705 Francis Palmero.

CULTURE

N° 14404 Jacques Carat ; 15750 Jean Francou ; 16766 Charles Bosson.

DEFENSE

N° 15110 Pierre Croze ; 15494 Léopold Heder ; 16376 Michel Kauffmann ; 16583 Charles Bosson.

ECONOMIE ET FINANCES

N° 11011 Henri Caillavet ; 11074 Pierre-Christian Taittinger ; 11221 Léopold Heder ; 11902 André Mignot ; 13682 Emile Durieux ; 14097 Jean Francou ; 14226 Joseph Yvon ; 14259 Jean Cluzel ; 14323 Henri Caillavet ; 14329 Jean Cluzel ; 14365 Jean Cauchon ; 14377 Jean Legaret ; 14655 Louis Courroy ; 14822 Claude Mont ; 14918 Louis Brives ; 14997 André Mignot ; 15096 Jacques Pelletier ; 15185 Jean Legaret ; 15189 Joseph Yvon ; 15266 Louis Orvoen ; 15271 Pierre

Schiélé ; 15308 Jean Gravier ; 15412 Edouard Le Jeune ; 15448 Jean Collery ; 15695 Léon David ; 15720 Léopold Heder ; 15729 Jean Cluzel ; 15760 Jean Cluzel ; 15776 Maurice PrévotEAU ; 15791 Pierre Schiélé ; 15799 Francis Palmero ; 15866 André Rabineau ; 15891 Edouard Le Jeune ; 15949 Auguste Chupin ; 16000 Jean Sauvage ; 16011 Jean Gravier ; 16102 Léopold Heder ; 16252 Jean Cauchon ; 16290 André Mignot ; 16291 Jean Varlet ; 16336 André Bohl ; 16451 René Tinant ; 16489 Roger Quilliot ; 16535 Gilbert Belin ; 16536 André Barroux ; 16576 Louis Jung ; 16694 Marcel Souquet ; 16702 Pierre-Christian Taittinger ; 16713 Félix Ciccolini ; 16714 Félix Ciccolini ; 16715 Félix Ciccolini ; 16716 Félix Ciccolini ; 16739 Jean-Pierre Blanc ; 16797 René Jager ; 16835 Jean Sauvage ; 16867 André Bohl ; 16876 Jacques Maury ; 16928 André Rabineau ; 16960 Eugène Bonnet ; 17031 Pierre-Christian Taittinger ; 17054 Adolphe Chauvin ; 17082 René Tinant ; 17119 Hubert Martin ; 17132 Hubert Martin ; 17167 Philippe de Bourgoing ; 17202 Pierre Perrin ; 17204 Marie-Thérèse Goutmann ; 17280 René Tinant ; 17317 Roger Boileau ; 17335 Pierre Schiélé ; 17380 Maurice Blin ; 17381 Louis Courroy ; 17392 Henri Caillavet ; 17393 Henri Caillavet ; 17420 Octave Bajoux ; 17426 André Mignot ; 17448 Raoul Vadepié ; 17471 Marcel Gargar ; 17503 Paul Jargot ; 17510 Rémi Herment ; 17511 Rémi Herment ; 17515 Victor Robini ; 17531 Louis Orvoen ; 17540 Marcel Gargar ; 17547 Edgar Tailhades ; 17565 Maurice Schumann ; 17632 Auguste Amic ; 17648 Raoul Vadepié ; 17694 Georges Cogniot ; 17722 Louis Jung ; 17727 Roger Poudonson ; 17772 Maurice PrévotEAU ; 17793 Rémi Herment.

EDUCATION

N° 12401 Félix Ciccolini ; 12505 Georges Cogniot ; 12519 André Barroux ; 13527 Robert Schwint ; 16509 Georges Cogniot ; 16778 Pierre Giraud ; 17271 Maurice Schumann ; 17293 Francis Palmero ; 17391 Jacques Eberhard ; 17469 Robert Schwint ; 17496 Louis Le Montagner ; 17498 Georges Cogniot ; 17524 Jean Sauvage ; 17587 Edouard Le Jeune ; 17588 Edouard Le Jeune ; 17620 Roger Boileau ; 17642 Louis Jung ; 17650 Raoul Vadepié ; 17651 Raoul Vadepié ; 17671 Michel Labèguerie ; 17673 Michel Labèguerie ; 17678 Marcel Nuninger ; 17684 René Tinant ; 17698 Georges Cogniot ; 17701 Georges Cogniot ; 17714 Charles Bosson ; 17715 Jean-Marie Bouloux ; 17726 René Monory ; 17739 Francis Palmero ; 17742 Raoul Vadepié ; 17746 Jean-Marie Rausch ; 17752 Edouard Le Jeune ; 17754 Louis Jung ; 17758 Adolphe Chauvin ; 17774 Louis Orvoen ; 17775 Louis Orvoen.

EQUIPEMENT

N° 17368 Marcel Gargar ; 17389 Roger Gaudon ; 17574 Francis Palmero ; 17628 Michel Darras ; 17685 Jean Bac.

Logement.

N° 17730 Pierre Schiélé.

INDUSTRIE ET RECHERCHE

N° 14338 Louis Brives ; 14346 Ladislav du Luart ; 14388 Pinat (J.-F.) ; 14792 Jean Sauvage ; 15483 Louis Brives ; 15766 Jean Cauchon ; 15951 Edouard Le Jeune ; 16006 Serge Boucheny ; 16110 Hector Viron ; 16496 Charles Zwickert ; 16773 Edouard Le Jeune ; 17073 Maurice PrévotEAU ; 17105 Fernand Lefort ; 17390 Guy Schmaus ; 17736 Fernand Lefort ; 17796 Bernard Lemarié.

INTERIEUR

N° 11851 Pierre Giraud ; 13249 Marcel Souquet ; 13633 Pierre Giraud ; 13724 Dominique Pado ; 14233 Jacques Carat ; 14924 B. de Hautecloque ; 14974 Jean Colin ; 15742 Jean-Pierre Blanc ; 17065 Hubert d'Andigné ; 17070 Francis Palmero ; 17100 Jean Cluzel ; 17467 Francis Palmero ; 17499 Francis Palmero ; 17647 Raoul Vadepié ; 17725 Kléber Malécot ; 17729 Pierre Schiélé ; 17770 Francis Palmero.

JUSTICE

N° 16856 Jean Collery ; 17657 J.-M. Bouloux.

QUALITE DE LA VIE

N° 16456 Jean Sauvage ; 17458 Jean Collery ; 17612 Bernard Lemarié ; 17764 Jean Colin.

Jeunesse et sports.

N° 12449 Guy Schmaus ; 14702 Pierre Giraud ; 14788 René Jager ; 15006 P.-Ch. Taittinger ; 15210 Lucien Gautier ; 16501 Henri Freville ; 17542 Jean Francou ; 17696 Georges Cogniot.

Tourisme.

N^{os} 15819 Jean Francou; 16802 Roger Boileau; 17178 Jean Sauvage; 17190 André Rabineau.

SANTE

N^{os} 15827 François Dubanchet; 15882 Kléber Malécot; 16555 André Rabineau; 16845 M.-Th. Goutmann; 16999 Jean Cauchon; 17179 Louis Orvoen; 17298 Auguste Chupin; 17365 Paul Caron; 17479 Jean Colin; 17558 Auguste Chupin; 17571 Maurice PrévotEAU; 17605 René Ballayer; 17624 Paul Caron; 17626 J.-P. Blanc; 17662 Auguste Chupin; 17686 René Ballayer; 17704 André Fosset; 17799 J.-M. Rausch.

Action sociale.

N^{os} 17269 Pierre Giraud; 17276 Joseph Raybaud; 17376 Louis Le Montagner; 17536 André Bohl.

TRANSPORTS

N^o 17795 Michel Labéguerie.

TRAVAIL

N^{os} 13856 Catherine Lagatu; 15071 Hector Viron; 15176 Jules Roujon; 15186 Jean Legaret; 15392 Roger Boileau; 15533 Paul Caron; 15633 Paul Malassagne; 15817 Charles Zwickert; 15982 André Fosset; 16104 Catherine Lagatu; 16112 Jean Cluzel; 16248 Jean Varlet; 16261 Jacques Carat; 16277 Jean Cauchon; 16414 Paul Caron; 16415 Charles Bosson; 16443 Catherine Lagatu; 16454 Jean Gravier; 16598 André Fosset; 16621 André Fosset; 16732 Marcel Fortier; 16783 Henri Freville; 16809 Pierre Sallenave; 16866 André Bohl; 16952 Michel Labéguerie; 17033 Jean Cauchon; 17218 Michel Moreigne; 17275 Guy Petit; 17345 Jean Cauchon; 17361 Louis Le Montagner; 17410 Joseph Raybaud; 17417 Kléber Malécot; 17453 Roger Boileau; 17477 Maurice Coutrot; 17502 Robert Schmitt; 17507 Josy Moinet; 17523 André Bohl; 17530 André Méric; 17544 Maurice Coutrot; 17580 Jean Cauchon; 17590 Edouard Le Jeune; 17619 Roger Boileau; 17653 J.-M. Bouloux; 17657 Guy Schmaus; 17663 Auguste Chupin; 17664 Auguste Chupin; 17717 Jean Cauchon; 17767 Pierre Perrin.

Travailleurs immigrés.

N^{os} 17211 Auguste Chupin; 17533 Jean-Marie Rausch.

UNIVERSITES

N^o 16775 Jean-Marie Rausch.

REPONSES DES MINISTRES**AUX QUESTIONS ECRITES****AGRICULTURE**

M. le ministre de l'agriculture fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de ses réponses aux questions écrites n^{os} 18089 et 18102 posées le 28 octobre 1975 par **M. René Chazelle**.

ANCIENS COMBATTANTS

8 mai : modalité d'une commémoration.

16786. — 13 mai 1975. — **M. Jean-Marie Bouloux**, tout en comprenant et en approuvant l'initiative prise par **M. le Président de la République** de célébrer une journée de l'Europe, expose à **M. le Premier ministre** qu'il lui paraît souhaitable de ne pas renoncer à toute commémoration officielle de la journée du 8 mai. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour concilier à la fois la célébration de la victoire des forces de la liberté avec le souci d'éviter le renouvellement de toute guerre entre les nations européennes. Il lui demande, en outre, que puissent figurer dans le prochain projet de loi de finances pour 1976 les dispositions nécessaires pour que soit réglé définitivement l'ensemble du contentieux intéressant les anciens combattants et victimes de guerre. (Question transmise à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants**.)

Réponse. — Dès le 14 mai 1975, devant l'Assemblée nationale, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants a eu l'occasion de commenter la décision faisant l'objet de la question posée le 13 mai

par l'honorable parlementaire et de faire ainsi réponse par avance à ses préoccupations. Les déclarations du secrétaire d'Etat ont fait par la suite l'objet d'une large diffusion auprès du monde combattant invitant celui-ci, passée son émotion première, à méditer sur la valeur profonde de ce geste et à l'associer à son propre souhait de construire pour la jeunesse un avenir pacifique. Quant au règlement du « contentieux anciens combattants » évoqué par l'honorable parlementaire, le secrétaire d'Etat aux anciens combattants souligne que, grâce à la concertation qu'il a pratiquée avec les représentants du monde combattant au travers de groupes de travail et grâce aussi à la concertation qui s'est instaurée indépendamment des débats budgétaires avec les parlementaires (au Sénat et à l'Assemblée nationale les 24 et 25 juin 1975), il a pu annoncer le règlement d'une partie importante de ce contentieux, à savoir : attribution de la carte du combattant pour les anciens d'Afrique du Nord (loi n^o 74-1044 du 9 décembre 1974, décrets n^{os} 75-87, 75-88 et 75-89 du 11 février 1975); amélioration des droits à pension des internés (loi n^o 74-1105 du 26 décembre 1974, décret n^o 74-1198 du 31 décembre 1974); amélioration des droits à pension des anciens prisonniers de guerre des camps de représailles, pour tenir compte de la pathologie de la captivité (décret n^o 73-74 du 18 janvier 1973); ouverture du droit à la retraite anticipée à soixante ans pour tous les anciens combattants et pour les prisonniers de guerre (loi n^o 73-1051 du 21 novembre 1973, décrets n^{os} 75-54 et 74-1194 des 23 janvier et 31 décembre 1974); indexation à l'indice 9 du taux de la retraite du combattant 1939-1945, bloqué depuis 1959 à 35 francs, ce qui le porte à présent aux alentours de 160 francs (article 69 de la loi n^o 74-1129 du 30 décembre 1974, décret n^o 75-468 du 11 juin 1975); amélioration de la situation des veuves de guerre qui a permis d'élever leur indice de pension à 500 points (article 71 de la loi de finances n^o 73-1150 du 27 décembre 1973); immatriculation des ascendants de guerre à la sécurité sociale (article 72 de la loi de finances n^o 73-1150 du 27 décembre 1973); relèvement du plafond de la retraite mutualiste des anciens combattants à compter du 1^{er} janvier 1975 (décret n^o 75-20 du 16 janvier 1975); suppression de toutes les forclusions (décret n^o 75-725 du 6 août 1975). D'autres problèmes ont été examinés et résolus ou sont en voie de l'être grâce à l'activité de groupes de travail spécialisés qui ont proposé des solutions constructives concernant certains avantages à accorder aux veuves de guerre, aux orphelins de guerre et en matière d'emplois réservés.

Taux de la retraite du combattant : relèvement.

17862. — 2 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** de lui préciser l'état actuel de publication du décret modifiant les règles actuelles d'application du taux de la retraite du combattants, dans le cadre de l'article 69 de la loi de finances pour 1975, relevant à l'indice 9 ce taux, avec effet du 1^{er} janvier 1975.

Réponse. — Le décret qui préoccupe l'honorable parlementaire porte la date du 11 juin 1975. Conformément à l'article 69 de la loi de finances pour 1975, le taux de la retraite du combattant pour les anciens combattants de la guerre 1939-1945 est porté à une somme annuelle d'environ 160 francs cette année. En application des instructions reçues par les comptables publics, cette somme sera payée semestriellement selon les dispositions du décret précité qui a modifié les règles de paiement de la retraite du combattant telles qu'elles étaient fixées à l'article R. 241 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

Guide des pensions militaires d'invalidité (réédition).

17930. — 9 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux anciens combattants** sur la vétusté du guide barème officiel des pensions militaires d'invalidité, édité en 1967, et dont le tirage est épuisé. Dans cette perspective, il lui demande de lui préciser s'il ne lui paraît pas opportun de procéder à une réédition de ce guide.

Réponse. — Une nouvelle édition du guide barème des invalidités susceptibles d'être indemnisées au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre est en cours d'impression actuellement. Elle comportera la mention de toutes les modifications qui ont été apportées au guide barème dans le but de mettre le code susvisé en harmonie avec les données de la science médicale et, notamment, celles concernant les taux d'invalidité des troubles de l'audition, des séquelles des blessures du crâne, des épilepsies et des troubles de la vision.

CULTURE

Musiciens : distinctions honorifiques.

11024. — 15 janvier 1972. — **M. Michel Kauffmann** expose à **M. le secrétaire d'Etat à la culture** que, depuis 1961, les directeurs, chefs de musique et musiciens ne peuvent plus se voir décerner les palmes académiques, qui auraient récompensé les longs et loyaux services rendus par eux à la cause de l'art musical populaire, cette distinction étant réservée aujourd'hui aux seuls membres du corps enseignant. Il lui rappelle que son prédécesseur avait laissé entendre au moment de cette réforme, ainsi que lui-même depuis qu'il occupe le poste de ministre des affaires culturelles, qu'il était envisagé de créer pour cette catégorie de personnes, qui s'emploient à maintenir et promouvoir les arts populaires, dont la musique, une nouvelle distinction honorifique, qui leur serait réservée en propre. Il demande où en sont les projets à ce sujet ou quelles mesures il compte prendre pour permettre à nouveau d'attribuer les palmes académiques aux intéressés.

Réponse. — Il est porté à la connaissance de l'honorable parlementaire que les actions d'éducation et de dévouement des chefs de musique dans le domaine musical, loin de n'être sanctionnées par aucune récompense honorifique, font l'objet d'une distinction qui leur est réservée, ainsi qu'à leurs exécutants et chanteurs ; il s'agit de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales qui est attribuée sur le vu des dossiers présentés par les préfets et instruits par mon département. Par ailleurs, rien ne s'oppose à ce que les actions renouvelées et particulièrement remarquables de certains chefs de musique déjà décorés de la médaille d'honneur des sociétés musicales et chorales soient récompensées par une nomination dans l'ordre des arts et des lettres au même titre que tout autre représentant des diverses disciplines culturelles.

Cinéma : libéralisme et censure.

17974. — 14 octobre 1975. — **M. Pierre-Christian Taittinger** demande à **M. le secrétaire d'Etat à la culture** comment il entend faire coexister deux mesures apparemment contradictoires, l'une libéralisant la censure cinématographique, l'autre la rétablissant par une éventuelle création d'une application de la T.V.A. majorée (33,33 p. 100) aux films interdits aux moins de dix-huit ans.

Réponse. — Le Gouvernement s'est engagé dans une politique de libéralisation du contrôle des films qui doit assurer aux créateurs la plus large liberté d'expression et aux spectateurs adultes la plus grande latitude dans le choix de spectacles que, sous leur propre responsabilité, ils désirent voir. Ces libertés d'expression et de choix sont gravement aliénées lorsque les œuvres cinématographiques de tout genre ne trouvent plus des conditions normales de diffusion. Une situation de cet ordre résulte de la prolifération des films à caractère pornographique qui accaparent les écrans au détriment des productions de genres différents. C'est précisément en vue de rétablir, au bénéfice de l'ensemble des créateurs, des chances normales de trouver des débouchés pour leurs œuvres et au profit du public la programmation d'un éventail suffisamment ouvert de films susceptibles de le satisfaire, qu'un certain nombre de dispositions dissuasives — dont la taxation au taux majoré de la T.V.A. — ont été prises, ou vont l'être, à l'égard d'une catégorie de films qui, de toute évidence, perturbe le jeu normal de l'offre et de la demande et fausse les conditions du marché.

Hommage à Saint-John Perse.

17987. — 16 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** appelle l'attention de **M. le secrétaire d'Etat à la culture** sur l'indifférence dans laquelle vient de disparaître Saint-John Perse, poète français et, de surcroît, prix Nobel. Il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun que les pouvoirs publics, rappelant l'œuvre de celui qui a fait honneur à la littérature française, lui consacrent, par les divers moyens de communication et d'éducation, un hommage susceptible de correspondre à son œuvre et à la tradition culturelle de la France.

Réponse. — Le Gouvernement est, en effet, sensible à la nécessité de rendre à Saint-John Perse, poète français et prix Nobel, un hommage qui soit digne du rayonnement de son œuvre. Un projet d'hommage national est, à l'heure actuelle, à l'étude.

ECONOMIE ET FINANCES

M. le ministre de l'économie et des finances fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18034 posée le 21 octobre 1975 par **M. Auguste Chupin**.

EDUCATION

M. le ministre de l'éducation fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18080 posée le 28 octobre 1975 par **M. Jean Francoeur**.

EQUIPEMENT

Enquête d'utilité publique : puisage en rivière.

17494. — 19 août 1975. — **M. Kléber Malécot** expose à **M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur**, que, lors des enquêtes d'utilité publique effectuées pour des prises d'eau en rivière ou dans des nappes souterraines, seuls les ayants droit situés en aval sont consultés. Il lui demande si les maires des communes concernées en amont ou, éventuellement, latéralement pourraient être consultés, compte tenu de la nécessité d'assurer la plus juste répartition possible de l'eau. (*Question transmise à M. le ministre de l'équipement.*)

Deuxième réponse. — L'honorable parlementaire trouvera ci-après les conditions dans lesquelles sont réglementées les prises d'eau sur les cours d'eau domaniaux, les cours d'eau non domaniaux et dans les nappes souterraines. En premier lieu, sur les cours d'eau domaniaux et non domaniaux, les demandes d'autorisation de prise d'eau font l'objet d'une enquête définie par le décret du 1^{er} août 1905 portant règlement d'administration publique en exécution de l'article 12 de la loi du 8 avril 1898 sur le régime des eaux ; cette enquête, dite « enquête hydraulique » est ouverte, par arrêté préfectoral, à la mairie de la commune où les travaux doivent être exécutés. Cette enquête est également ouverte dans toutes les communes traversées ou bordées par une section de la voie d'eau dont le régime est susceptible d'être modifié par les travaux projetés. Dans le cas de la dérivation des eaux d'un cours d'eau non domanial entreprise dans un but d'intérêt général par une collectivité publique, les travaux sont déclarés d'utilité publique en application de l'article 113 du code rural. Les communes sont consultées au cours de cette enquête. En second lieu, dans le cas de dérivation, dans un but d'intérêt général, d'eaux de source ou d'eaux souterraines, les travaux font également l'objet d'une déclaration d'utilité publique en application de ce même article 113 du code rural. Dans ces deux cas, l'enquête peut être étendue aux collectivités directement ou indirectement intéressées par la dérivation et ses conséquences. En troisième lieu, les prélèvements d'eaux souterraines, effectués pour la satisfaction de besoins, autres que d'intérêt général, sont soumis à une réglementation particulière. Tout d'abord, dans les départements de la région parisienne, du Nord, du Pas-de-Calais et de la Gironde les puits et sondages de plus de 80 mètres doivent être autorisés par arrêté préfectoral en application du décret-loi du 8 août 1935 sur la protection des eaux souterraines. Le décret du 4 mai 1937, portant règlement d'administration publique pour l'application du décret-loi du 8 août 1935, prévoit que l'enquête est effectuée dans la commune où le travail est exécuté et dans les communes limitrophes. L'instruction de cette demande d'autorisation relève de la compétence du service des mines. En quatrième lieu, en dehors des cas relevant de l'application de l'article 113 du code rural et du décret-loi du 8 août 1935, les prélèvements d'eaux souterraines à des fins non domestiqués pour l'approvisionnement d'un ou plusieurs établissements sont soumis à déclaration, si leur capacité maximale de prélèvement est supérieure à 8 mètres cubes par heure, conformément aux dispositions du décret n° 73-219 du 23 février 1973 portant application des articles 40 et 57 de la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre leur pollution. Cette formalité, destinée seulement à permettre à l'administration d'assurer un contrôle, ne s'accompagne pas d'enquête. En définitive en l'état actuel de la réglementation, les craintes de l'honorable parlementaire ne semblent pas fondées et il ne paraît pas nécessaire de compléter les procédures existantes qui prévoient la consultation des communes dans tous les cas où les prélèvements d'eau doivent faire l'objet d'une autorisation.

Enseignement du secourisme.

17615. — 5 septembre 1975. — **M. René Jager** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux transports** de lui préciser l'état actuel de préparation et de publication des textes réglementaires relatifs à l'enseignement et à la pratique du secourisme, au programme d'enseignement des gestes de survie et à la production de l'attestation officielle par les candidats au permis de conduire, qui faisaient l'objet d'études de la part des diverses administrations intéressées, ainsi qu'il le précisait en réponse à sa question écrite n° 16207 du 21 mars 1975. (*Question transmise à M. le ministre de l'équipement.*)

Réponse. — Les conditions d'enseignement des gestes de survie et celles concernant l'octroi d'une attestation de connaissance de ces gestes relèvent des ministères de la santé (direction générale de la santé) et de l'intérieur (direction de la sécurité civile). Il est en effet envisagé d'ouvrir cet enseignement à l'ensemble de la population et non pas seulement aux candidats au permis de conduire. La mise au point du décret instituant le principe de l'enseignement des gestes de survie est effectuée actuellement par le ministère de l'intérieur, alors que le ministère de la santé est chargé, de son côté, de l'établissement de l'arrêté fixant le programme de cet enseignement. Le ministère de l'équipement, pour sa part, est prêt à prescrire la production de l'attestation susvisée, préalablement à la délivrance d'un permis de conduire, et ce dès intervention des textes précités.

Handicapés : permis de conduire.

17865. — 2 octobre 1975. — **M. Marcel Souquet** demande à **M. le ministre de l'équipement** s'il considère que les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 1975 sur l'établissement, la délivrance et la validité des permis de conduire (publié au *Journal officiel* du 16 septembre 1975) sont conformes aux prescriptions du dernier alinéa de l'article 52 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 (publiée au *Journal officiel* du 1^{er} juillet 1975) d'orientation en faveur des personnes handicapées. Il souhaiterait que, dans l'affirmative, lui soient signalées quelles sont alors les dispositions spéciales prévues en faveur des handicapés dont l'invalidité ou l'infirmité est reconnue incurable, définitive ou stabilisée.

Réponse. — La loi d'orientation en faveur des personnes handicapées en date du 30 juin 1975 prévoit en son article 52 que le code de la route devra, dans un délai d'un an, être modifié de telle sorte que, s'agissant du permis de conduire de la catégorie « F », les personnes atteintes d'une invalidité ou d'une infirmité reconnue incurable, définitive ou stabilisée subiront un examen médical unique. La réglementation applicable en la matière ayant pour base juridique l'article R 127 du code de la route, il convient de modifier cet article afin de le rendre conforme aux dispositions de la loi du 30 juin 1975. A cette fin, un projet de décret a été soumis pour avis aux différentes administrations intéressées. Corrélativement, les dispositions de l'article 4 de l'arrêté du 31 juillet 1975 fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité des permis de conduire seront également modifiées.

Autoroutes : disparité des tarifs.

17871. — 2 octobre 1975. — **M. Pierre Vallon** attire l'attention de **M. le ministre de l'équipement** sur les disparités criantes des tarifs d'autoroutes dans la région Rhône-Alpes. En effet, un conducteur de voiture de tourisme doit acquitter 22 francs pour aller de Lyon à Chambéry, 9 francs de Lyon à Valence. Les deux trajets ont sensiblement le même nombre de kilomètres. Par contre de Lyon à Saint-Etienne, le parcours est gratuit. De plus, Satolas est le seul aéroport français où l'usager doit acquitter un péage. Si ces inégalités sont flagrantes pour l'automobiliste, elles sont encore plus injustes pour les transporteurs routiers et, en conséquence, pour l'industrie et le commerce local. En plus de cette discrimination difficile à comprendre, l'autoroute Lyon—Chambéry est désertée par le trafic général et la route nationale n° 6 continue d'être très encombrée avec tous les inconvénients et les nuisances pour les riverains. Il lui demande donc quelles mesures il compte prendre pour réduire, sinon supprimer, ces disparités qui nuisent à un bon équilibre régional.

Réponse. — Le niveau des péages de l'autoroute Lyon—Chambéry (A 41) s'explique par le coût de construction très élevé de cette liaison, qui traverse un environnement orographique particulièrement difficile et comporte plusieurs ouvrages d'art importants. La réalisation de la section Gourgoin—Chambéry a en particulier nécessité le percement de deux tunnels. En outre, depuis une

dizaine d'années, les conditions économiques ont subi des variations considérables, sensibles surtout en ce qui concerne le taux d'intérêt des emprunts, qui a presque doublé entre la période de construction de Vienne—Valence et celle de Lyon—Chambéry. Les considérations exposées ci-dessus permettent de comprendre que les tarifs de péage ne puissent être les mêmes sur les deux tronçons. Le péage pratiqué sur Lyon—Chambéry ne semble pas avoir sur l'usager l'effet dissuasif que lui prête l'honorable parlementaire. On peut en effet observer que le trafic sur l'autoroute A 43 s'est développé d'une manière constante depuis les premiers mois d'exploitation. La progression continue du trafic attiré par l'autoroute doit ainsi réduire considérablement les difficultés de circulation sur la route nationale 6, parallèle à cet itinéraire. Il faut de plus ne pas oublier que cette même route sera toujours appelée de part sa fonction de desserte à conserver un trafic important qui est de caractère local. Pour encourager ces tendances, la société A. R. E. A., concessionnaire des autoroutes alpines, a consenti un effort important puisque, outre les poids lourds, les véhicules légers bénéficient de la possibilité d'abonnements permettant une réduction de 30 p. 100 du montant du péage. Cette société prévoit également de procéder dans un proche avenir à un allègement de ses tarifs pour la dernière catégorie de poids lourds.

Code de l'urbanisme.

18012. — 16 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le ministre de l'équipement** de lui préciser s'il est envisagé une publication des textes d'application relatifs à la loi n° 73-626 du 10 juillet 1973 modifiant le code de l'urbanisme.

Réponse. — L'honorable parlementaire pose la question de savoir s'il est envisagé une publication des textes d'application de la loi n° 73-626 du 10 juillet 1973 modifiant le code de l'urbanisme et de l'habitation et complétant la loi d'orientation foncière n° 67-1253 du 30 décembre 1967. Il est à préciser que cette loi, relative aux terrains classés comme espaces boisés à conserver, à protéger ou à créer, par un plan d'occupation des sols, figure, depuis la parution du code de l'urbanisme (*Journal officiel* du 13 novembre 1973), au titre III « Espaces boisés » du livre I^{er} de la première partie dudit code, sous les numéros L. 130-1 à L. 130-5 inclus. Les modalités d'application de ce texte ont été fixées par le décret n° 74-897 du 21 octobre 1974 (*Journal officiel* du 27 octobre 1974) relatif aux espaces boisés et portant modification du titre III du livre I^{er} de la deuxième partie du code de l'urbanisme. Ce décret abroge les anciens articles R. 130-1 à R. 130-14 du code de l'urbanisme, qui reprenaient les dispositions des décrets n° 58-1468 du 31 décembre 1958 et n° 59-1059 du 7 septembre 1959 précédemment applicables, et les remplace audit code par de nouvelles dispositions figurant sous les articles R. 130-1 à R. 130-15 inclus. Les dispositions législatives et réglementaires dont il s'agit font donc, d'ores et déjà, juridiquement partie du code de l'urbanisme; elles y figureront matériellement, lors de sa prochaine réédition. Une réédition de cet ouvrage n'est pas envisagée dans l'immédiat.

*Logement.**Communes (création d'espaces verts).*

18021. — 21 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement)**, s'il est envisagé une modification des dispositions de la circulaire du 8 février 1973 et de l'interprétation figurant au *Journal officiel* du 14 novembre 1973 (Débats du Sénat) précisant que : « Dans les communes rurales, la création d'espaces verts peut, compte tenu de l'environnement et de la superficie des lots, ne pas être imposée ».

Réponse. — Il n'est pas envisagé de modifier les instructions contenues dans la circulaire du 8 février 1973 relative à la politique d'espaces verts, et l'interprétation qui, dans la réponse à une question écrite publiée au *Journal officiel* du 14 novembre 1973 (Débats du Sénat) a été donnée de cette circulaire, en ce qui concerne plus spécialement les espaces verts à prévoir dans les lotissements créés dans les communes rurales, demeure valable. L'attention de l'honorable parlementaire est néanmoins appelée sur le fait que, si la réalisation dans tout lotissement de plus d'un hectare d'un espace planté commun d'au moins 1 000 mètres carrés peut ne pas être exigée en milieu rural, alors qu'elle doit toujours l'être dans les territoires à forte concentration urbaine, chaque projet de lotissement est examiné en fonction de l'environnement existant et les exigences en matière d'espaces verts ne peuvent être réduites que dans les secteurs où ils ne font pas défaut.

Coopérative d'H. L. M. : prorogation de diverses mesures.

18226. — 12 novembre 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'équipement (Logement)** de lui préciser les perspectives de publication du décret prorogeant les mesures transitoires applicables aux coopératives de location-attribution H. L. M., compte tenu que l'annonce de cette prorogation avait été faite en juin 1975 lors d'une rencontre avec des représentants de la fédération nationale des sociétés coopératives d'H. L. M. et que la publication de ce texte serait de nature à éviter une interruption d'activité dans le domaine de l'accession à la propriété du logement social sous la forme coopérative.

Réponse. — Le décret n° 75-1031 du 7 novembre 1975 paru au *Journal officiel* du 8 novembre a prorogé jusqu'au 1^{er} janvier 1976 les mesures transitoires applicables aux sociétés anonymes coopératives d'H. L. M.

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

M. le secrétaire d'Etat aux postes et télécommunications fait connaître à **M. le président du Sénat** qu'un délai lui est nécessaire pour rassembler les éléments de sa réponse à la question écrite n° 18019 posée le 21 octobre 1975 par **M. André Fosset**.

QUALITE DE LA VIE

Jeunesse et sports.

Piscines municipales : organisme de prise en charge des moniteurs.

17607. — 5 septembre 1975. — **M. Jean Collery** appelle l'attention de **M. le ministre de l'éducation** sur les préoccupations de nombreuses municipalités qui souhaitent réaliser une piscine municipale attenante à un établissement d'enseignement secondaire. Compte tenu des frais importants de réalisation et de fonctionnement d'un tel ensemble, il lui demande de lui indiquer s'il ne lui paraît pas opportun d'envisager une prise en charge par son ministère des moniteurs de natation, dans des conditions identiques à celles des moniteurs d'éducation physique, compte tenu des perspectives et des objectifs identiques qui sont poursuivis à l'égard du développement du sport scolaire. (*Question transmise à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie [Jeunesse et sports]*).

Réponse. — Le fonctionnement des piscines municipales est, comme celui de toutes les installations sportives réalisées par les communes (avec l'aide financière de l'Etat), à la charge des collectivités. Il faut ajouter que les établissements nautiques, ouverts en priorité aux scolaires durant les heures de cours, sont, une partie importante de la journée à la disposition du public, des associations sportives spécialisées et de différents organismes particuliers. Il n'est donc pas possible de mettre tout à fait sur le même plan, d'une part les enseignants d'éducation physique et sportive des établissements publics d'enseignement, rémunérés par l'Etat, et d'autre part, les maîtres-nageurs sauveteurs chargés de l'apprentissage de la natation, mais aussi de la surveillance des séances de natation réservées à différentes catégories d'utilisateurs, dans les piscines municipales. Les dispositions envisagées par l'honorable parlementaire ne sont donc logiquement possibles que dans le cas de bassins d'initiation intégrés dans les établissements d'enseignement. Précisément, dans certaines villes (enseignement secondaire et supérieur) des professeurs d'éducation physique et sportive, ou différents spécialistes, animent des séances d'apprentissage et de perfectionnement. On peut signaler enfin que dans le cadre de la mise en place des éducateurs sportifs, particulièrement depuis la création des centres d'animation sportive, des subventions ont pu être accordées aux collectivités-support, pour une prise en charge de 25 p. 100 à 75 p. 100 du salaire des maîtres-nageurs sauveteurs.

Pratique du sport dans les universités.

17869. — 2 octobre 1975. — **M. Georges Lamousse** rappelle à **M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de la qualité de la vie (Jeunesse et sports)** que lors de l'examen devant le Sénat le 5 juin 1975 du projet de loi relatif au sport, il avait déclaré : « Je dois préciser — je ne sais si M. le rapporteur le sait — que... c'est déjà six académies qui, pour l'université, rendent le sport obligatoire » (*Journal officiel*, n° 34 S, p. 1296). Il lui demande de bien vouloir lui fournir la liste des universités où la pratique du sport était obligatoire à la date de la déclaration précitée (il ne sera pas fait mention des universités où existent seulement des unités de valeur d'éducation physique).

Réponse. — A la date indiquée, les activités physiques et sportives étaient obligatoires (généralement pour les étudiants de première année) dans les universités ou établissements d'enseignement supérieur suivants : universités de Lille-I, Lille-II et Lille-III, université de Paris-Nord, université de Dijon, instituts nationaux des sciences appliquées de Lyon, Rennes et Toulouse.

SANTE

Etablissements publics d'hospitalisation (formation continue du personnel).

17843. — 30 septembre 1975. — **M. Paul Pillet** demande à **Mme le ministre de la santé** les perspectives d'une publication rapprochée du décret officialisant la formation continue du personnel des établissements publics d'hospitalisation, de soins, de cure et de prévention, ainsi que l'arrêté fixant la cotisation de ces établissements.

Réponse. — Le décret n° 75-489 du 16 juin 1975 pris pour l'application des dispositions du livre IX du code du travail (loi n° 71-575 du 16 juillet 1971 portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de l'éducation permanente) aux agents titulaires relevant du livre IX du code de la santé publique a été publié au *Journal officiel* du 19 juin 1975. L'arrêté du 2 juillet 1975 fixant le crédit maximum pouvant être consacré par les établissements, collectivités et syndicats interhospitaliers au financement des actions de formation en faveur de leurs agents titulaires a été publié au *Journal officiel* du 23 juillet 1975.

TRANSPORTS

Affrètement de l'association des transporteurs routiers de la région parisienne par la R. A. T. P.

17403. — 25 juillet 1975. — **M. Roger Gaudon** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux transports** sur les conséquences de l'affrètement de l'Association professionnelle des transporteurs publics routiers de voyageurs de la région parisienne (A. P. T. R.) par la R. A. T. P. Il lui demande : si l'affrètement ne va pas entraîner des charges supplémentaires à la R. A. T. P. ; si, dans le cadre des prévisions de l'extension du réseau R. A. T. P. dans le secteur assuré par l'A. P. T. R., l'affrètement est assuré et quel est le prix de revient du véhicule-kilomètre affrété ; dans la perspective de restructuration des lignes d'autobus, s'il ne conviendrait pas, au lieu d'affréter, d'intégrer à la R. A. T. P. les matériels et personnels de l'A. P. T. R. afin d'étendre le service public que constitue la R. A. T. P.

Réponse. — L'affrètement par la régie autonome des transports parisiens (R. A. T. P.) de services existants ou nouveaux a un double objectif : donner à l'usager le sentiment de l'unicité du réseau de transport : l'affrètement permet en effet de supprimer les doubles emplois et de remédier à une mauvaise coordination entre services. L'usager y est assuré d'une qualité de service équivalente à celle des lignes exploitées directement par la R. A. T. P. ; assurer ces services à un coût plus avantageux pour la collectivité : le prix de revient d'un service affrété varie entre 4 et 7 francs par kilomètre-autobus (selon notamment les difficultés de circulation). Il atteindrait 5 à 11 francs pour un service R. A. T. P. exploité dans les mêmes conditions compte tenu notamment de l'éloignement des dépôts de la R. A. T. P. par rapport à ces lignes situées en moyenne ou lointaine banlieue. Le choix entre l'affrètement et l'exploitation directe par la R. A. T. P. dans le cadre de la restructuration et de l'amélioration des réseaux est donc avant tout un choix économique : dans chaque cas d'espèce, il convient d'assurer les services en recourant à la solution la plus avantageuse pour la collectivité et qui utilise au mieux les moyens de transports existants. Enfin, l'intégration à la R. A. T. P. du matériel et du personnel de l'Association professionnelle des transporteurs routiers (A. P. T. R.) ne modifierait en rien la qualité du service offert et se heurterait, outre le problème financier, aux particularités de statut propres à l'un et l'autre cas.

UNIVERSITES

Etudiants : allocation de rentrée.

17989. — 16 octobre 1975. — **M. Jean Cauchon** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux universités** la suite qu'il envisage de réserver à la proposition tendant à attribuer aux étudiants les plus défavorisés une allocation de rentrée s'apparentant à la récente allocation scolaire et leur permettant d'assurer, dans les meilleures conditions, la prochaine rentrée universitaire.

Etudiants . allocation complémentaire de rentrée.

18035. — 21 octobre 1975. — **M. Michel Labèguerie** demande à **M. le secrétaire d'Etat aux universités** s'il envisage de proposer l'attribution aux étudiants les plus nécessiteux d'une allocation complémentaire de rentrée. Une telle mesure permettrait de faire bénéficier du concours de l'Etat les étudiants dont les parents ne sont pas en mesure, compte tenu de la conjoncture économique et sociale, de financer les études universitaires.

Réponse. — C'est bien dans le but de permettre aux étudiants les plus défavorisés d'assurer dans de meilleures conditions la rentrée universitaire que, à compter de celle-ci, le taux des bourses d'enseignement supérieur a été majoré d'une manière uniforme de 603 francs à tous les échelons. Cette mesure, et l'accroissement des subventions aux œuvres universitaires qui a été décidé simultanément, ont semblé, mieux qu'une « allocation de rentrée », répondre aux préoccupations de l'honorable parlementaire que le secrétaire d'Etat partage entièrement.

Transfert à Lyon de l'école normale supérieure de Saint-Cloud.

18104. — 28 octobre 1975. — **M. Georges Cogniot** attire l'attention de **M. le secrétaire d'Etat aux universités** sur le rôle insigne de l'école normale supérieure de Saint-Cloud, notamment sur la possibilité unique de lier formation des maîtres et recherche pédagogique qu'offre cet établissement ; les centres pédagogiques de l'école déploient en effet des activités de recherches, à la fois théorique et appliquée, de production de matériel pédagogique et didactique (par exemple : films, émissions) de formation initiale et continue des formateurs. La présence de ces services crée des conditions éminemment favorables à la bonne préparation de maîtres qualifiés. Dans ces conditions, il s'étonne qu'une mesure autoritaire prise sans aucune concertation avec les instances élues ni même avec les fonctionnaires d'autorité responsables et exclusivement d'après des considérations de basse opportunité politiques prononce le transfert de l'école de Lyon en diminuant considérablement la surface dans laquelle l'école étouffe déjà actuellement, en méconnaissant totalement les graves problèmes matériels que le transfert poserait à la fois au personnel et aux élèves et en amenant l'établissement à vivre, comme il a été dit, dans une autre perspective, qui

correspond de toute évidence à l'intention de faire de nouvelles économies sur la formation des maîtres et à s'en remettre pour le soutien de l'école aux universités de Lyon, Saint-Etienne et Grenoble. Il est impossible de ne pas voir que le transfert entraînera inévitablement une réduction grave des activités de l'école, notamment en raison de la rupture de la collaboration étroite et vivante de cet établissement avec des institutions implantées en région parisienne comme l'institut national de recherches et de documentation pédagogique (I. N. R. D. P.), l'office français des techniques modernes d'éducation (O. F. R. A. T. E. M.) et l'Unesco. Il y a même tout lieu de croire que le transfert fait partie d'un plan général de réduction du potentiel des écoles normales supérieures au regard de la formation des maîtres par un pouvoir avide d'économies, comme le montrent le maintien d'un important volant de maîtres auxiliaires et la suppression de postes aux concours de recrutement. Pour toutes ces raisons, il lui demande s'il ne paraît pas conforme en tout point aux intérêts supérieurs de l'enseignement de rapporter la décision de transférer l'école normale supérieure de Saint-Cloud à Lyon.

Réponse. — Le transfert de l'école normale supérieure de Saint-Cloud à Lyon a été annoncé par le Premier ministre lors de son voyage à Lyon le 30 septembre 1975. Ce projet de transfert avait fait l'objet d'une étude approfondie. Ainsi, il apparaissait évident que ce transfert ne devait, en aucun cas, se traduire par un démembrement de l'école et les centres pédagogiques seront transférés comme l'école elle-même à Lyon. C'est d'ailleurs le développement même de l'école et de ses centres qui a motivé la décision de transfert. En effet, les locaux de l'école à Saint-Cloud étaient déjà insuffisants et allaient être encore réduits par les travaux de dédoublement du tunnel de l'autoroute de l'Ouest. C'est donc pour permettre un agrandissement de l'école et des centres pédagogiques qui y sont associés qu'il a été décidé de la transférer à Lyon. De plus, il apparaît nécessaire de maintenir des relations étroites entre l'E. N. S. et l'université. C'est, pour cette raison que le choix s'est porté sur Lyon qui, avec les universités de Saint-Etienne et Grenoble, constitue le deuxième pôle universitaire français. Les bonnes liaisons (aéroport, turbo train) de Lyon avec le reste de la France et singulièrement avec la région parisienne ont renforcé les raisons de ce choix. Enfin, et depuis plusieurs années, une concertation étroite a eu lieu avec le directeur de l'école, avec le conseil d'administration, qui en a débattu à plusieurs reprises, et avec les élus de la région lyonnaise.